

Master 2 Archives numériques

# **Les archives sonores : conservation et valorisation du patrimoine oral**

**Lena Stéphan**

Sous la direction d'Evelyne Cohen  
Professeure Histoire et anthropologie culturelles (XXe siècle) – ENSSIB



## ***Remerciements***

*Je remercie Madame Cohen qui a dirigé mon mémoire, pour le temps qu'elle m'a consacré.*

*J'adresse aussi mes remerciements à Vincent Morel, Véronique Ginouvès et Dominique Jouve qui ont accepté de répondre à mes questions et m'ont transmis de précieuses informations.*

## **Résumé :**

*Les archives sonores sont des types de documents spécifiques en marge des archives écrites « traditionnelles ». Les structures qui en sont détentrices sont nombreuses en France, mais leur éparpillement et le signalement aléatoire des archives sont entre autres des éléments vecteurs de leur méconnaissance et viennent atténuer leur potentiel rayonnement. Pour les mettre en valeur, les modes de diffusion sont innovants et en renouvellement, visant à attirer des publics nouveaux.*

## **Descripteurs :**

*Archives orales  
Archives sonores  
Phonothèque  
Valorisation  
Patrimoine culturel  
Dastum*

## **Abstract :**

*Sound archives are specific types of documents on the fringe of written "traditional" archives. Structures that are holding are numerous in France, but their scattering and random description records are among other elements vectors of their misreading and just reduce their influence potential. To develop them, modes of propagation are innovative and renewal, to attract new audiences.*

## **Keywords :**

*Oral archives  
Sound archives  
Sound archives  
Enhancement  
Cultural heritage  
Dastum*

## **Droits d'auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>1. LES ARCHIVES ORALES EN FRANCE : ETAT DES LIEUX...</b>	<b>13</b>
<b>1.1. Les archives orales, définitions et terminologies : de quoi parle-t-on ?</b> .....	<b>13</b>
1.1.1. <i>Les archives : définition</i> .....	13
1.1.2. <i>L'apparition du terme « archives orales »</i> .....	14
1.1.3. <i>L'appellation « témoignages » préférée à « archives orales »</i>	15
1.1.4. <i>La distinction entre archives orales et témoignages</i> .....	16
1.1.5. <i>Archives orales et archives sonores</i> .....	17
<b>1.2. La constitution de collections sonores en France</b> .....	<b>19</b>
1.2.1. <i>Un point de départ : les « Archives de la Parole »</i> .....	19
1.2.2. <i>Multiplication des campagnes d'enregistrement dans l'entre-deux guerres</i> .....	19
1.2.3. <i>Années 1960 à 1980 : folklore, régionalisme, patrimoine</i> .....	20
1.2.4. <i>Mutations technologiques et développement de réseaux</i> .....	22
<b>1.3. Valeur et utilité du patrimoine oral</b> .....	<b>22</b>
1.3.1. <i>Valeur du témoignage oral</i> .....	22
1.3.2. <i>Archives écrites et archives orales : complémentarité</i> .....	23
1.3.3. <i>Missions des phonothèques</i> .....	24
<b>1.4. Identifier les centres</b> .....	<b>26</b>
1.4.1. <i>Inventorier : le rôle des enquêtes</i> .....	27
1.4.2. <i>Ressemblances dans la diversité</i> .....	28
1.4.3. <i>Distribution territoriale des centres</i> .....	31
<b>1.5. Identifier les ressources</b> .....	<b>32</b>
1.5.1. <i>Connaissance approximative des fonds</i> .....	32
1.5.2. <i>Typologie non exhaustive</i> .....	34
<b>2. DES ARCHIVES ORALES EN DIFFICULTE</b> .....	<b>37</b>
<b>2.1. Statut dévalorisé de l'oral face à l'écrit</b> .....	<b>38</b>
<b>2.2. Un engouement limité</b> .....	<b>39</b>
<b>2.3. Des sources indisponibles</b> .....	<b>41</b>
2.3.1. <i>Sources méconnues</i> .....	41
2.3.2. <i>Appropriation par les chercheurs</i> .....	42
<b>2.4. Difficultés d'accès</b> .....	<b>43</b>
2.4.1. <i>A la consultation</i> .....	43

2.4.2.	<i>Au support et à l'écoute</i> .....	44
2.4.3.	<i>A l'information</i> .....	44
<b>2.5.</b>	<b>Manque de centralisation</b> .....	<b>45</b>
<b>2.6.</b>	<b>Incertitudes juridiques</b> .....	<b>47</b>
2.6.1.	<i>Propriété intellectuelle et droit d'accès au centre des questionnements</i> .....	47
2.6.2.	<i>Vigilance grandissante avec la dématérialisation et Internet</i> .....	47
2.6.3.	<i>Une solution : les contrats</i> .....	48
<b>3.</b>	<b>LES VOIES DE LA VALORISATION</b> .....	<b>51</b>
<b>3.1.</b>	<b>Elargir l'accès</b> .....	<b>51</b>
3.1.1.	<i>Quels publics ?</i> .....	51
3.1.2.	<i>Démocratiser la consultation</i> .....	52
3.1.3.	<i>Archives en ligne en libre accès ?</i> .....	55
<b>3.2.</b>	<b>Mutualisation, collaboration et interopérabilité</b> .....	<b>56</b>
3.2.1.	<i>Développer des réseaux</i> .....	56
3.2.2.	<i>Normaliser les pratiques</i> .....	58
3.2.3.	<i>Partager les ressources</i> .....	59
<b>3.3.</b>	<b>L'archive orale éditorialisée et contextualisée</b> .....	<b>62</b>
3.3.1.	<i>Restituer les collectes</i> .....	62
3.3.2.	<i>Croiser les ressources grâce à Internet</i> .....	65
<b>3.4.</b>	<b>De l'archive sonore à l'archive audiovisuelle</b> .....	<b>67</b>
3.4.1.	<i>L'enregistrement sonores : une technique dépassée ?</i> .....	67
3.4.2.	<i>Tirer parti de la vidéo</i> .....	68
3.4.3.	<i>Une pratique encore balbutiante</i> .....	70
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>73</b>
	<b>SOURCES</b> .....	<b>75</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>77</b>
	<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>85</b>
	<b>TABLE DES TABLEAUX</b> .....	<b>93</b>

## *Sigles et abréviations*

<b>AAR</b>	Archives Audiovisuelles de la Recherche
<b>AFAS</b>	Association Française d'Archives Sonores
<b>AHICF</b>	Association pour l'Histoire des Chemins de Fer
<b>AMTA</b>	Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne
<b>ATP</b>	Arts et Traditions Populaires (Musée des)
<b>BnF</b>	Bibliothèque nationale de France
<b>CERDO</b>	Centre d'Études de Recherche et de Documentation sur l'Oralité (UPCP-Métive)
<b>CIMP</b>	Centre International de Musique Populaire
<b>CME</b>	Conservatoire des Mémoires Etudiantes
<b>CNRS</b>	Centre National de la Recherche Scientifique
<b>COMDT</b>	Centre Occitan des Musiques et Danses Traditionnelles Toulouse Midi-Pyrénées
<b>CREHOP</b>	Centre de Recherche sur les Ethnotextes, l'Histoire Orale et les Parlers régionaux
<b>CREM</b>	Centre de Recherche en Ethnomusicologie
<b>CRESSON</b>	Centre de Recherche sur l'Espace Sonore et l'Environnement Urbain
<b>CRMTL</b>	Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin
<b>DGLFLF</b>	Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France
<b>FAMDT</b>	Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles
<b>IHA</b>	Institut pour l'Histoire de l'Aluminium
<b>IHTP</b>	Institut d'Histoire du Temps Présent
<b>IRCAM</b>	Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique
<b>LTO</b>	Linear Tape-Open
<b>MMSH</b>	Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
<b>MNATP</b>	Musée National des Arts et Traditions Populaires
<b>MNHM</b>	Muséum National d'Histoire Naturelle
<b>MPO</b>	Maison du Patrimoine oral (Bourgogne)
<b>MSH</b>	Maison des Sciences de l'Homme
<b>MuCEM</b>	Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

**OAI-PMH** Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting  
**UPCP-Métive** Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée  
**XML** Extensible Markup Language



# INTRODUCTION

---

Les archives sonores sont des éléments du patrimoine culturel au même titre que les archives écrites et textuelles. Cependant, leur processus d'archivage, à savoir leur collecte, leur conservation et leur diffusion, sont spécifiques, tout comme leur production et leur exploitation. On peut définir la conservation comme « l'ensemble des opérations techniques qui permettent de maintenir dans le temps des objets documentaires (quel que soit leur support), de préserver leur intégrité et de garantir l'accès à leur contenu »<sup>1</sup>. La valorisation est l'action de donner de la valeur, et se concrétise par les divers moyens employés pour la diffusion au public. Les archives sonores, qui m'ont intéressée dans ce travail, sont des types de documents « contenant des informations enregistrées sous forme de sons et qui, en raison du mode d'enregistrement utilisé et du support, ne peuvent être connues que par l'intermédiaire d'une machine acoustique en permettant la restitution »<sup>2</sup>.

Les archives orales appartiennent à la « famille » des archives sonores, qui s'inscrivent dans la notion de patrimoine culturel immatériel, à savoir « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes, et le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel »<sup>3</sup>. Les archives orales ont donc une valeur patrimoniale, mais aussi scientifique lorsqu'elles sont des sources pour la recherche. Ces documents, ainsi que les structures qui les collectent, les hébergent et les diffusent sont pluriels et nombreux.

J'ai voulu dans ce travail m'intéresser à cette forme particulière d'archives que sont les archives orales et sonores, aussi bien issues du monde de la recherche que du monde institutionnel et du monde associatif. Ces documents spécifiques impliquent une collecte, une conservation et une diffusion particulières qui les distinguent des archives « traditionnelles » écrites. Leurs modes de diffusion et de mise en valeur spécifiques et en renouvellement m'ont intéressée, en particulier les moyens de valorisation « nouveaux » liés au Web, et ont orienté la problématique vers cet aspect de l'archivage des archives sonores. Malgré ces projets et réalisations qui vont dans le sens d'une ouverture élargie des archives à des publics variés, mes recherches m'ont amenée à constater que les fonds d'archives orales,

---

<sup>1</sup> CHABIN Marie-Anne, *Nouveau glossaire de l'archivage*, 2010, p. 29. [en ligne] [http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceDeveloppementDurable/pdf/Nouveau\\_glossaire\\_de\\_l\\_archivage.pdf](http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceDeveloppementDurable/pdf/Nouveau_glossaire_de_l_archivage.pdf) (consulté le 1er août 2013).

<sup>2</sup> DELMAS Bruno, « Les nouvelles archives, problèmes de définition », *Direction des Archives de France, Les nouvelles archives, formation et collecte*, Actes du XXVIIIe Congrès national des archivistes français, Paris, Archives nationales, 1987. p.178-183.

<sup>3</sup> UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, titre I article 2, 17 octobre 2003, Paris.

pourtant nombreux, sont trop méconnus et sous-exploités. J'ai donc cherché à identifier les causes et les manifestations de ce global manque de visibilité. Alors, face aux obstacles divers qui tendent à marginaliser les archives orales, quelles sont les voies pour valoriser ces collections uniques et spécifiques ? Tel est le questionnement qui a guidé le travail.

Le champ du sujet se cantonne aux archives orales en France : se pencher sur les pratiques existantes au-delà du pays représentait un périmètre trop vaste pour ce travail. Cela aurait présenté un grand intérêt et aurait mis en perspectives les pratiques en France, mais le risque aurait été au dispersément. Ce travail s'intéresse au son *inédit* par opposition au son *édité*, c'est-à-dire aux enregistrements uniques dont l'utilisation n'est pas commerciale, « fixés sur des supports variés analogiques ou numériques », dont « les principaux éléments d'information sont ceux que l'enquêteur a bien voulu indiquer »<sup>4</sup>. Le son inédit exclut donc les émissions radiophoniques. Les enregistrements inédits et les enregistrements édités sont des objets différents et difficilement analysables ensemble. Ils n'impliquent pas le même circuit, ni de création, ni de diffusion. Par ailleurs, les aspects relatifs à la collecte et à la conservation des documents sont seulement évoqués dans ce travail, qui se concentre davantage sur les spécificités de ces fonds, sur l'utilisation qui en est faite, leur signalement, leur mise à disposition et leur valorisation.

Mes recherches m'ont amenée à me concentrer sur un exemple de phonothèque en particulier, l'association Dastum de Rennes, sur laquelle j'ai porté une attention particulière et qui fait l'objet d'une grande partie des exemples tout au long du mémoire. Dastum est une association à but non lucratif née en 1972, dont les missions sont le collectage, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine oral de la Bretagne. J'ai estimé que le recours à cet exemple comme fil rouge serait intéressant et éclairant pour traiter le sujet.

J'ai choisi cette association car leur travail me touche particulièrement, étant bretonne attachée à cette région à sa culture et à son patrimoine. De plus, l'association bénéficie de 40 ans d'expérience et fait référence dans le domaine des archives orales et dans le recours aux « nouvelles technologies ». Leurs pratiques servent d'exemples pour certaines phonothèques. L'association est dynamique et leur site Internet, en plus de proposer une base de données en ligne, est bien fourni.

Les informations avancées émanent d'entretiens réalisés auprès d'un des salariés, « conservateur » et animateur du réseau, et auprès d'un correspondant dans un des points de consultation des archives de l'association, ainsi que du site Internet et de la base de données, de travaux sur les archives sonores – qui sont nombreux à

---

<sup>4</sup> Définition proposée par Véronique Ginouvès.

mentionner Dastum –, et d'un travail universitaire sur l'histoire de cette association de défense du patrimoine oral. Ainsi, Dastum est régulièrement évoquée dans ce travail à titre d'illustration, tout comme d'autres exemples de phonothèques.

Les ressources utilisées sont des travaux sur le sujet, ainsi que les sites Internet et bases de données de phonothèques et des portails. Des échanges et entretiens avec des professionnels du milieu ont permis d'étoffer le travail et ont ouvert des pistes de réflexion.

Le travail s'articule en trois temps.

La première partie est consacrée à une mise en contexte dressant un état des lieux de l'archivage du patrimoine oral en France, en insistant sur la spécificité de ces documents oraux et sonores. Cette partie est le lieu d'un récapitulatif historique de la création des collections d'archives sonores dans le pays et d'un point sur la situation aujourd'hui : qui détient des archives sonores ? Où ? Que sait-on du contenu de ces collections ? Nous verrons que ces documents sont de types variés et ont des contenus multiples, et que les structures qui les détiennent sont de statuts différents.

Les archives orales pâtissent malgré tout d'un manque d'intérêt global de la part des publics, qui se réfèrent plus naturellement et avec plus de confiance aux sources écrites. De plus, les collections d'archives orales ont tendance à passer inaperçues, car mal signalées et éparpillées. Les incertitudes d'ordre juridique qui les accompagnent sont également un frein à leur diffusion. Ces éléments viennent atténuer le rayonnement que pourraient avoir les archives orales auprès du grand public comme des spécialistes, et font l'objet de notre deuxième partie.

Heureusement, les initiatives de valorisation des archives orales, notamment celles qui s'appuient sur le Web, sont de plus en plus nombreuses et innovantes pour mettre en avant notre patrimoine oral. Le travail en réseau et l'utilisation de normes communes offre des possibilités de collaborations intéressantes, et l'éditorialisation des archives, tout comme le recours à la vidéo, sont des moyens de toucher des publics de plus en plus nombreux et variés. C'est ce dont il sera question dans un troisième temps.



# 1. LES ARCHIVES ORALES EN FRANCE : ETAT DES LIEUX

---

Dans un premier temps, il convient de mettre en contexte les archives du patrimoine oral en France : de quoi parle-t-on ? Où réside la valeur particulière de ces enregistrements et qu'est-ce qui les caractérise ? Comment se sont constitués les fonds ? Quelles sont les ressources et les institutions concernées ? Ces points seront étudiés afin de dresser un état des lieux des archives orales en France aujourd'hui.

## 1.1. LES ARCHIVES ORALES, DEFINITIONS ET TERMINOLOGIES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'appellation « archives orales » couvre potentiellement un large spectre de documents. On parle aussi d'archives sonores et de témoignages. Les appellations, on va le voir, sont diversifiées et témoignent d'un certain flou terminologique.

### 1.1.1. Les archives : définition

Selon la définition officielle, les archives sont « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme, leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité » (loi n°79-18 du 3 janvier 1979)<sup>5</sup>. Grâce à cette définition très large, les documents sonores et oraux intègrent légalement la famille des documents d'archives, statut qui leur est également conféré par leur caractère patrimonial.

Des essais de définition ont été proposés dès les années 1970 en France pour cerner les archives orales, mais ils n'ont guère été suivis de textes normatifs, témoignant que malgré une volonté de préciser les termes et d'affiner les définitions, un certain flou demeure autour du jargon des archives orales.

---

<sup>5</sup> Loi n°79-18 du 3 janvier 1979. Loi sur les Archives : Article 1.  
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000322519> (consulté le 22 janvier 2013).

### 1.1.2. L'apparition du terme « archives orales »

Alors que dans la terminologie historique on parlait déjà d' « enquêtes orales » et de « sources orales », Florence Descamps nous rappelle<sup>6</sup> que le terme « archives orales » a été inventé par Dominique Aron-Schnapper<sup>7</sup> dans les années 1970. L'appellation est aujourd'hui largement utilisée et fait référence au caractère patrimonial de ces sources.

Dominique Aron-Schnapper distingue en 1980 dans un article paru dans les *Annales ESC*<sup>8</sup> trois types d'entreprises de statuts scientifiques différents :

- le recueil de témoignages oraux pratiqué par les archivistes professionnels,
- le recueil d'entretiens ou de témoignages oraux qui sont la matière du travail des chercheurs et spécialistes en sciences humaines,
- la constitution d'archives orales pour les historiens de l'avenir.

En 1978, D. Aron-Schnapper et D. Hanet précisait<sup>9</sup> : « Constituer des archives orales, ce n'est pas seulement recueillir des documents déjà existants - travail de l'archiviste -, ni faire œuvre d'historien - celui qui analyse et interprète -, mais élaborer des documents oraux (même s'ils sont transcrits, ils gardent la forme orale) pour remplacer ou compléter des documents écrits inexistantes ou incomplets ». Il s'agit pour les « archivistes-oraux » de recueillir de manière ouverte le maximum d'informations, pouvant être contradictoires, en multipliant les points de vue des différents acteurs historiques. Les archivistes au sens traditionnel recueillent eux des déclarations et des témoignages, sans problématique précise, les classent, les rangent, les codent, les conservent dans le but de les transmettre aux chercheurs futurs. Quant aux chercheurs en sciences humaines (aussi bien historiens, sociologues, ethnologues, politologues...), ils convoquent les entretiens pour répondre à une problématique précise.

C'est dans cette pratique que s'insère l'histoire orale, qui naît aux Etats-Unis dans les années 1950 (*oral history*) et initiée en France par l'historien Philippe Joutard<sup>10</sup> au début des années 1970, qui restera un mouvement important dans le pays jusqu'au milieu des années 1980. Philippe Joutard refuse de parler d'*archives*

---

<sup>6</sup> DESCAMPS Florence, « Et si on ajoutait l'image au son ? Quelques éléments de réflexion sur les entretiens filmés dans le cadre d'un projet d'archives orales », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, 29 | été-automne 2006, [en ligne] <http://afas.revues.org/34> (consulté le 18 janvier 2013).

<sup>7</sup> Sociologue et politologue française, EHESS.

<sup>8</sup> ARON-SCHNAPPER Dominique, HANET Danièle, « D'Hérodote au magnétophone : Sources orales et archives orales », *Annales ESC*, n°1, janvier 1980, p. 183-199.

<sup>9</sup> ARON-SCHNAPPER Dominique, HANET Danièle, « Archives orales et histoire des institutions sociales », *Revue française de sociologie*, 19-2, 1978, p. 261-275, [en ligne] [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1978\\_num\\_19\\_2\\_6634](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1978_num_19_2_6634) (consulté le 20 janvier 2013).

<sup>10</sup> Dont on peut se renseigner sur le parcours professionnel dans ce récent article : JOUTARD Philippe, GRANET-ABISSET Anne-Marie, « Histoires de vie, histoire dans la vie. Philippe Joutard et l'histoire orale à la française », *Sociétés & Représentations* 1/2013 (n° 35), p. 183-207.

orales, appellation qui, rappelle-t-il, n'est utilisée qu'en France et qui « ne convient pas à tous ceux qui mènent des entretiens pour nourrir un travail historique »<sup>11</sup>. Pour Florence Descamps, la distinction entre archives orales et histoire orale n'est pas que terminologique : l'histoire orale n'envisage pas la réutilisation des entretiens, alors que les archives orales supposent un traitement documentaire de manière à pouvoir être réutilisées par les historiens du futur<sup>12</sup>.

Ces distinctions terminologiques seront suivies par d'autres tentatives de définitions.

### 1.1.3. L'appellation « témoignages » préférée à « archives orales »

En 2001, l'historienne Georgette Elgey, dans le rapport du Conseil économique et social *Les « archives orales », rôle et statut*<sup>13</sup>, aborde la question en partant des documents et présente une classification des archives sonores et visuelles selon leur nature. Cette classification distingue :

- Les archives radiophoniques et télévisuelles, produites et diffusées par les différentes chaînes publiques et privées. Leur conservation est placée sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication en vertu du dépôt légal.
- Les archives sonores et/ou audiovisuelles, qui appartiennent à l'administration ou à l'entreprise qui les ont produites.
- Les témoignages oraux, communément appelés « archives orales », dont la propriété et la conservation varient selon le témoin et le producteur. Il n'existe pas de définition légale pour cette catégorie, mais les archives orales désignent les témoignages recueillis dans un but de documentation scientifique et/ou dans un souci patrimonial. Ils sont rassemblés hors de toute préoccupation médiatique.

Malgré cette typologie, pour le Conseil économique et social, l'appellation « archives orales » est « impropre » pour désigner ces témoignages, qui souvent ne reposent pas uniquement sur un support oral (notes manuscrites, transcriptions de conversations). Les auteurs du rapport proposent donc de classer les archives

---

<sup>11</sup> JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, La Découverte, 2013, 240 p., chapitre 7.

<sup>12</sup> MÜLLER Bertrand, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », *Genèses*, 2006/1 no 62, p. 93-109, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-1-page-93.htm> (consulté le 26 août 2013).

<sup>13</sup> ELGEY Georgette, *Les "archives orales" rôle et statut. Avis du Conseil économique et social présenté par Mme Georgette Elgey, rapporteur au nom de la section du cadre de vie*, Journal officiel de la République française : avis et rapports du Conseil économique et social, 2001, n°1, 76 p.

orales en deux catégories, selon que leur collecte relève ou non d'une initiative officielle (émanant d'une institution, ou d'un organisme public), reprenant les possibilités de production telles qu'elles sont indiquées dans la loi de 1979, « par tout service ou organisme public ou privé »<sup>14</sup>.

Après avoir classé et cartographié ces « témoignages oraux », le Conseil économique et social en propose une définition. Celle-ci recoupe, sur le fond et par un certain nombre d'aspects, mais en d'autres termes, ce qu'on avait pu lire chez D. Aron-Schnapper quelques années auparavant :

Le Conseil économique et social propose donc que tous les témoignages oraux, couramment dénommés « archives orales », soient ainsi définis : « Les témoignages oraux, couramment dénommés “archives orales”, sont recueillis dans un but de documentation scientifique et/ou dans un souci patrimonial. En fonction du critère de temporalité lors de leur réalisation, certains sont dénommés “témoignages immédiats” et d’autres “témoignages ultérieurs ou rétrospectifs”. Sont appelés témoignages immédiats les entretiens ou récits enregistrés ou filmés dans un but de documentation scientifique, recueillis dans la proximité immédiate des faits auprès de personnes acteurs des faits dont elles témoignent. Sont appelés témoignages ultérieurs ou rétrospectifs les entretiens ou récits enregistrés, lorsqu’ils sont recueillis “a posteriori” et que la personne a cessé d’être acteur ou témoin des faits dont elle porte témoignage. »<sup>15</sup>

Cette terminologie ne semble avoir trouvé que peu voire pas d'écho cependant, car comme l'indique le texte, la dénomination « archives orales » est celle qui reste couramment utilisée, à la fois pour désigner les témoignages immédiats et les témoignages rétrospectifs, même si elle n'est pas exacte du point de vue du Conseil économique et social.

#### 1.1.4. La distinction entre archives orales et témoignages

Depuis le début des années 1990, les Archives nationales distinguent archives orales et témoignages. La différence entre ces deux appellations est reprise en 2005 par Agnès Callu et Hervé Lemoine, dans *Patrimoine sonore et audiovisuel français, entre archives et témoignages, guide de recherche en sciences sociales*<sup>16</sup>, enquête en sept volumes sur le sujet.

Les auteurs acceptent les deux appellations « archives » et « témoignages », en y voyant deux facettes de la documentation patrimoniale sonore et audiovisuelle : « elle s'apparente aux « archives » quand elle s'auto-génère sans finalité historique

---

<sup>14</sup> Les témoignages d'initiative publique : la présidence de la République, le ministère de la Culture et de la Communication (archives nationales, départementales, communales, musées, bibliothèques), le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense, les Comités d'histoire au sein des administrations et entreprises publiques, le monde universitaire. Les témoignages d'initiative syndicale, professionnelle, associative, individuelle : les syndicats, les entreprises, les associations et fondations, les citoyens.

<sup>15</sup> *Op. cit.* p. 33.

<sup>16</sup> CALLU Agnès, LEMOINE Hervé, *Le patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archives et témoignages : guide de recherche en sciences sociales*, Paris, Belin, 2005, 7 vol.



première ; elle s'appelle « témoignages » lorsqu'elle se fabrique pour servir à l'écriture des sciences sociales ou alimenter des entreprises mémorielles »<sup>17</sup>. Les archives ne sont pas créées afin d'étayer la recherche et l'histoire, elles sont « naturelles » et représentent la société à un temps T dans sa contemporanéité. Il s'agit d'archives d'administrations, d'entreprises, de chaînes de télévision ou de radio. Les témoignages quant à eux sont un matériau créé dans le but d'être utile à la recherche. Ils se caractérisent par la narration individuelle ou collective d'un groupe social, dans une optique de rétrospection, d'*a posteriori*. Les témoignages prennent la forme de récits de vie, d'expériences passées racontées avec recul et toujours avec la possibilité que le temps ait érodé les souvenirs et la mémoire des témoins livrant leur narration.

Si les auteurs distinguent donc archives et témoignages, ils conviennent que ces deux entités, bien que souvent séparées, doivent être rassemblées pour écrire l'histoire du temps présent, à la fois avec les sources d'aujourd'hui et les témoignages offerts par « ceux qui y étaient »<sup>18</sup>.

Malgré ces définitions successives, le flou des dénominations persiste. Comme l'indique Vincent Duclert, « on continue de parler, souvent indistinctement, d' "archives orales", de "sources orales", d' "histoire orale", de "témoignage oral", de "mémoire vivante" »<sup>19</sup>. Cette multitude d'appellations tient de la diversité des documents et des institutions auxquelles ils appartiennent : les établissements d'enseignement parlent plus volontiers de « ressources orales » alors que les institutions qui dépendent du ministère de la Culture préfèrent les « archives sonores ».

En relevant la terminologie employée par les neuf structures constitutives du *Portail du patrimoine oral*<sup>20</sup> (dont il sera question plus loin dans ce travail, partie 3.2.3.), on remarque qu'aujourd'hui sept d'entre elles parlent d' « archives sonores », deux d' « enregistrements » et une d' « archives du patrimoine oral ».

### 1.1.5. Archives orales et archives sonores

Il convient d'éclaircir ce que nous entendons par archives orales et par archives sonores. La définition officielle des archives (cf. 1.1.1.) étant relativement large et ouverte, elle peut recouvrir de nombreux types de documents, dont les

---

<sup>17</sup> *Ibid.* Tome 1, p. 9.

<sup>18</sup> *Ibid.* Tome 1, p. 36-43.

<sup>19</sup> DUCLERT Vincent, « Archives orales et recherche contemporaine : Une histoire en cours », *Sociétés & Représentations*, n°13, 1/2002, p. 69-86, [en ligne] [www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2002-1-page-69.htm](http://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2002-1-page-69.htm) (consulté le 9 janvier 2013).

<sup>20</sup> <http://www.portaildupatrimoineoral.org/> (consulté le 7 juillet 2013).

documents oraux, faisant appel à la voix, et plus largement les documents sonores. Les Archives de France proposent deux définitions distinctes<sup>21</sup> :

- Archives sonores : « documents produits par un organisme public ou privé dans l'exercice de ses fonctions sous forme d'enregistrements sonores ».
- Archives orales : « documents constitués de témoignages oraux, provoqués ou spontanés, recueillis sur disques ou bandes magnétiques ou transcrits dans un but de documentation spécifique ».

Parler d'archives sonores plutôt que d'archives orales est souvent plus juste si l'on est pointilleux sur les termes. Cette acception, d'ailleurs employée par la BnF, englobe les enregistrements musicaux, instrumentaux ou encore les enregistrements d'ambiance, où la voix n'intervient pas, mais qui sont tout de même des archives qui rendent compte d'un patrimoine sonore. Les institutions et associations sont souvent amenées à collecter des archives musicales tout en gardant la désignation d'« archives orales », et inversement, des documents dans lesquels s'exprime la voix peuvent être qualifiés par le terme général d'« archives sonores ». Si l'on parle de patrimoine musical, on y intègre les enregistrements chantés et la musique. Les archives de l'association Dastum<sup>22</sup> par exemple ne sont pas exclusivement orales car parmi elles existent des enregistrements instrumentaux. Mais ces derniers ont la même valeur patrimoniale, traditionnelle : il s'agit d'airs musicaux et de sons d'instruments à conserver. De plus, la musique traditionnelle se nourrit souvent d'une mémoire orale. La frontière entre archives orales et archives sonores est donc souvent ténue.

Ainsi, le vocabulaire employé pour désigner les archives orales est pluriel et fluctuant d'une structure à l'autre, d'une conception à l'autre. Les diverses définitions ont donné lieu à des querelles doctrinales et entretiennent un certain flou, autorisant par là même l'emploi de différents termes pour désigner un même type d'objet, et d'un même terme pour désigner des objets différents. C'est pourquoi il sera question dans ce travail à la fois d'enregistrements, de ressources, d'archives orales et sonores.

Voyons à présent comment se sont constitués les fonds d'archives sonores en France du début du XXe siècle à nos jours.

---

<sup>21</sup> *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Direction des Archives de France, 2002, 36 p. [en ligne] <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226> (consulté le 23 juillet 2013).

<sup>22</sup> <http://www.dastum.net/> (consulté le 7 juillet 2013).

## 1.2. LA CONSTITUTION DE COLLECTIONS SONORES EN FRANCE

### 1.2.1. Un point de départ : les « Archives de la Parole »

L'histoire de la constitution de fonds sonores en France remonte au début du XXe siècle. Le grammairien et historien de la langue française Ferdinand Brunot crée en 1911 les « Archives de la Parole » au sein de la Sorbonne. Celles-ci ambitionnent d'utiliser l'enregistrement sonore comme support des connaissances. Le projet est d'établir un « atlas linguistique phonographique de la France »<sup>23</sup>, afin de promouvoir le français parlé. Les premières campagnes d'enregistrement par car phonographique ont lieu en 1912-1914 dans les Ardennes, le Berry et le Limousin. Environ 300 documents oraux sont recueillis, témoignant de dialectes locaux, d'expressions, de contes populaires, de musiques traditionnelles, « symboles d'une France bientôt soudée par une langue unique »<sup>24</sup>. Aujourd'hui, il est possible d'écouter certains de ces témoignages sonores exceptionnels des « Archives de la Parole » sur Gallica<sup>25</sup>, bibliothèque numérique de la BnF.

### 1.2.2. Multiplication des campagnes d'enregistrement dans l'entre-deux guerres

Les « Archives de la Parole » deviennent le Musée de la Parole et du Geste en 1927. Ce dernier est missionné par l'Etat pour la collecte phonographique des traditions populaires en France et ailleurs dans le monde. Le Musée de la Parole et du Geste est intégré à la Phonothèque nationale à sa création en 1938 (en 1976, la Phonothèque nationale devient un département de la Bibliothèque nationale). 1938 est aussi l'année de la mise en place du dépôt légal des phonogrammes à la Phonothèque nationale. Depuis lors, c'est cette dualité entre source sonore éditée et inédite qui fait la spécificité et la richesse de cette collection nationale<sup>26</sup>. En 1937 sont créés le Musée de l'Homme, consacré notamment à l'anthropologie et l'ethnographie ; et le Musée National des Arts et Traditions Populaires, intéressé par la société rurale et artisanale française et missionnant des collecteurs dans les régions.

---

<sup>23</sup> CALLU Agnès, LEMOINE Hervé, *Le patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archives et témoignages : guide de recherche en sciences sociales*, Paris, Belin, 2005, tome 1, chapitre. 4.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> <http://gallica.bnf.fr/?lang=FR> (rubrique *Paroles et musiques*) (consulté le 13 juillet 2013).

<sup>26</sup> CORDEREIX Pascal, « Les fonds sonores du département de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France », *Le Temps des médias* 2/2005 (n° 5), p. 253-264, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2005-2-page-253.htm#citation> (consulté le 26 août 2013).

Les campagnes d'enregistrements ethnomusicologiques se multiplient, à l'initiative de folkloristes, de chercheurs, d'ethnographes et d'anthropologues. Florence Descamps dans *Les sources orales et l'histoire*<sup>27</sup> nous rappelle les objectifs de ces campagnes. Ils sont à la fois patrimoniaux et scientifiques : on cherche à recueillir les manifestations encore vivantes des civilisations rurales traditionnelles en train de disparaître. On collecte la langue mais aussi les « faits de civilisation » comme les « légendes, contes, proverbes et maximes, récits, généalogies familiales, rituels, coutumes, usages, recettes, prières, chansons, berceuses, cantiques, poèmes, jeux verbaux, devinettes, pharmacopée, techniques artisanales et agricoles, rites festifs et religieux »<sup>28</sup>. Les cultures orales et populaires, les récits mêlant les souvenirs sont de plus en plus au centre des intérêts, et font découvrir les pratiques, les modes de vies et les rites des différentes régions de France. Les campagnes se multiplient en régions : Basse-Bretagne en 1939, puis Haute-Loire, Pays-Basque, Corse dans les années 1940. Diverses expériences et études voient le jour, qui s'attachent à examiner des territoires particuliers dans leur rapport à la ruralité<sup>29</sup>.

### **1.2.3. Années 1960 à 1980 : folklore, régionalisme, patrimoine**

A partir des années 1960, le magnétophone se diffuse, entraînant l'essor des enregistrements sonores. Les grandes enquêtes collectives sociologiques, politiques ou administratives à base d'entretiens se généralisent, des phonothèques associatives et des centres universitaires de littérature orale émergent. Désormais, les documents oraux ne sont plus majoritairement conservés à Paris dans les grandes institutions nationales : le phénomène se « décentralise » et s'étend aux territoires du pays.

Les événements de mai 1968 en France encouragent ce phénomène de libération de la parole et participent à la mettre en lumière. On s'intéresse davantage à l'histoire des gens ordinaires, aux « oubliés », aux « minorités », aux récits de vie<sup>30</sup>. Les associations, qui naissent dans un mouvement de montée du sentiment régionaliste et du folklore, jouent un rôle capital pour la sauvegarde du patrimoine oral et sonore français. Parmi elles, on peut notamment citer Dastum en Bretagne, le Conservatoire occitan à Toulouse Métime en Poitou-Charente, où sont collectées huit mille heures d'enregistrements autour de la culture populaire, de la vie

---

<sup>27</sup> DESCAMPS Florence (dir.), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Bréal, 2006, 287 p.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> CALLU Agnès, LEMOINE Hervé, *Le patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archives et témoignages : guide de recherche en sciences sociales*, Paris, Belin, 2005, tome 1, chapitre. 4.

<sup>30</sup> DESCAMPS Florence (dir.), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Bréal, 2006, 287 p.

familiale et collective entre 1970 et 1987<sup>31</sup>. C'est le sentiment d'urgence vis-à-vis de la sauvegarde et la valorisation des cultures régionales qui a motivé la création de ces phonothèques. En quelques années, des collections sonores se sont constituées, avec beaucoup d'enregistrements de musiques traditionnelles, et aussi des témoignages oraux, dans le but de garder des traces du passé d'identités régionales, des cultures ouvrières et paysannes, pour l'usage des historiens du futur.

L'association Dastum a ainsi été créée en 1972 dans un souci d'indépendance vis-à-vis des structures existantes. De jeunes musiciens en sont à l'initiative, qui souhaitent enrichir leur répertoire par la collecte auprès des anciens, dans une volonté de retrouver la tradition<sup>32</sup>. Peu à peu, les actions et collectes se sont structurées, professionnalisées, impulsées par des bénévoles et des permanents de l'association. En 1979, cent cinquante collecteurs avaient déjà recueilli six mille chants.

Dans les centres universitaires, des équipes de chercheurs s'intéressent à ces mêmes questions. Certains produisent et regroupent leurs travaux. C'est le cas du CREHOP, le Centre de recherche sur les ethnotextes, l'histoire orale et les parlers régionaux<sup>33</sup>, créé vers 1978 à l'Université de Provence, né d'un partenariat entre linguistes, ethnologues et historiens<sup>34</sup>. C'est aussi une période où les entretiens et témoignages deviennent des sources pour des thèses et des articles scientifiques. L'histoire orale prend sa place en France, et l'Histoire du temps présent émerge à la fin des années 1970 avec l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP)<sup>35</sup>. Cette nouvelle discipline a recours à la mémoire et aux souvenirs des acteurs de l'histoire encore vivants.

Des organismes d'Etat constituent également leurs archives orales institutionnelles. C'est le cas du Ministère des Affaires sociales et de l'armée de l'Air au milieu des années 1970. De nombreuses autres institutions suivent l'exemple dans les années 1980 et 1990 (on peut citer la Marine en 1979<sup>36</sup>, les Finances, l'armée de Terre, le Conseil d'Etat...). Puis quelques grandes entreprises se joignent au mouvement (SNCF, EDF), constituant des fonds oraux, des syndicats, des collectivités locales, des archives départementales (Aveyron, Hautes-Alpes, Landes,...).

---

<sup>31</sup> JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, La Découverte, 2013, 240 p., chapitre 6.

<sup>32</sup> SCOUARNEC Hélène, GUEGUEN Stéphanie, *Dastum, naissance et enjeux d'une association de défense du patrimoine oral au sein du contexte d'affirmation de l'identité culturelle bretonne*, mémoire de recherche de Master 1 Histoire, Université Rennes 2 – Haute Bretagne, 2012, p. 58.

<sup>33</sup> Un « ethnotexte », terme construit autour du CREHOP, est le discours suscité qu'une communauté tient sur elle-même.

<sup>34</sup> JOUTARD Philippe, GRANET-ABISSET Anne-Marie, « Histoires de vie, histoire dans la vie. Philippe Joutard et l'histoire orale à la française », *Sociétés & Représentations* 1/2013 (n° 35), p. 194.

<sup>35</sup> <http://www.ihtp.cnrs.fr/> (consulté le 11 juillet 2013).

<sup>36</sup> *Les archives orales : bilan, enjeux et perspectives*, Actes du colloque de la section des archives communales et intercommunales de l'AAF 2008, La Gazette des archives, n°211, 2008, p. 12.

Ce foisonnement d'initiatives de collectes de l'oral des années 1970 aux années 1990 a intéressé Philippe Joutard dans un chapitre de son ouvrage *Histoire et mémoires, conflits et alliance*<sup>37</sup>.

#### **1.2.4. Mutations technologiques et développement de réseaux**

Les années 1980 marquent une période où ces acteurs commencent à se rassembler en réseaux : l'Association Française d'Archives Sonores (AFAS) voit le jour en 1979, puis la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT) en 1988. Quelques décennies plus tard, ces réseaux existent toujours et œuvrent à la mise en commun et à la diffusion élargie des ressources.

Les avancées technologiques offertes par le numérique dès les années 1990 et jusqu'à nos jours font apparaître de nouvelles problématiques et promettent de nouvelles possibilités, des gains de temps dans la réalisation et la consultation des enregistrements, des facilités de diffusion et de communication au public. En conséquence, les collectes se banalisent et les centres accueillant des ressources orales se multiplient.

Cette phase de développement de nouveaux moyens de valorisation que traverse actuellement le monde des archives sonores est précisément le sujet de la troisième et dernière partie de ce travail.

### **1.3. VALEUR ET UTILITE DU PATRIMOINE ORAL**

Le patrimoine oral a des particularités qui font sa richesse et son unicité. Les archives orales sont complémentaires des archives écrites : elles ne remplacent pas ces dernières mais apportent des éléments que l'écrit ne peut traduire. Leur conservation et leur diffusion sont primordiales, d'où le rôle important des phonothèques et centres de conservation.

#### **1.3.1. Valeur du témoignage oral**

L'oralité est structurante de toute civilisation : elle est le principal vecteur de communication entre les membres des sociétés humaines. L'oralité va au-delà des chansons et des contes en englobant la parole et ses usages, les ambiances sonores, les langues et les parlers.

---

<sup>37</sup> JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, La Découverte, 2013, 240 p., chapitre 6.

Le témoignage oral constitue un patrimoine précieux et unique, qui dépasse l'information factuelle pour toucher les sensibilités et les émotions. Il traduit des évolutions, des transmissions, des influences, des ambiances. Les documents vecteurs d'oralité ont une valeur indiscutable, à la fois d'un point de vue culturel et d'un point de vue scientifique, car la parole directe des hommes et des femmes constitue « ce qu'il y a de plus juste, de plus vrai et de plus sensible »<sup>38</sup>.

### 1.3.2. Archives écrites et archives orales : complémentarité

Notre civilisation occidentale est largement basée sur l'écrit. L'Histoire est « écrite » à partir de documents écrits qui nous sont restés à travers les siècles. La place de l'oral et la valeur qui lui est accordée est globalement réduite par rapport à l'écrit.

Or les sources orales apportent des informations précieuses et souvent complémentaires des archives écrites « traditionnelles ». Le recours aux archives orales vient enrichir l'utilisation d'archives écrites, et comme l'exprime Marie-France Calas, « l'intérêt de l'enregistrement n'est pas de doubler l'écrit mais, au contraire, de conserver la trace de ce qui ne fera pas l'objet d'un écrit »<sup>39</sup>. L'écrit traduit surtout des activités, des faits, alors que l'oral restitue mieux les sensibilités, les impressions : « Organigrammes, précisions, chronologie sont des éléments à rechercher dans l'écrit ; ambiance, atmosphère, climat, « air du temps » sont des éléments caractéristiques de l'oral »<sup>40</sup> que l'archive papier, écrite, n'apportera jamais, tout comme les rivalités, les mentalités, les personnalités, les sensibilités, les états d'âme, les doutes, les habitudes. L'enregistrement sonore permet aussi de percevoir le ton de la voix et les hésitations, autant d'éléments intraduisibles par l'écrit. L'emploi de sources orales peut donc apporter une dimension supplémentaire au travail de l'historien. Si les risques de mal interpréter les sources orales existent et font naître de la méfiance vis-à-vis de ces sources (cf 2.1), ils sont contrebalancés par les gains d'intelligibilité apportés par tous ces détails relatifs à l'atmosphère qui ne peuvent se traduire par l'écrit. Florence Descamps s'est intéressée au témoignage oral en politique et reconnaît que « l'abondante production écrite des acteurs ne permet pas d'appréhender tous les aspects du politique »<sup>41</sup>.

Le témoignage permet aux « oubliés de l'histoire » de s'exprimer, ces couches entières de la population restées dans l'ombre car ayant peu ou pas produit d'écrits comme les

---

<sup>38</sup> PELEN Jean-Noël, « Les phonothèques de l'oral au carrefour de la recherche et de la culture », Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS, [en ligne] <http://afas.revues.org/2702> (consulté le 10 décembre 2012).

<sup>39</sup> CALAS Marie-France, « La parole entre archives et médias », *Médiamorphoses*, INA, Bry-sur-Marne, n°7, 2003, p. 53-56, [en ligne] [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/23250/2003\\_07\\_53.pdf?sequence=1](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/23250/2003_07_53.pdf?sequence=1) (consulté le 14 janvier 2013).

<sup>40</sup> *Le témoignage oral aux archives : De la collecte à la communication*, Direction des Archives nationales, Paris, Archives nationales, 1990, p. 15-20.

<sup>41</sup> DESCAMPS Florence (dir.), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Bréal, 2006, 287 p.

paysans, les artisans, les ouvriers, les groupes minoritaires. Il peut s'agir de sociétés et civilisations entières, par exemple en Afrique, dont la culture se transmet par la parole, ou encore les peuples Amérindiens dont l'histoire est aujourd'hui reconstituée à partir de témoignages oraux, à partir de souvenirs que les individus tiennent de récits de leurs aïeux, qui sont eux-mêmes des souvenirs. Ce sont des légendes, des croyances, des mythes qui forgent l'histoire. Sans ces témoignages, sans l'oral, sans la valeur accordée aux souvenirs, il ne resterait que peu de choses de l'Histoire de ces peuples d'Amérique du Nord.

Car les archives orales viennent aussi dans certains cas combler une absence d'archives écrites. C'est le cas pour les « civilisations de l'oral », mais la source orale peut aussi dans certaines circonstances être la seule disponible, grâce aux témoignages, pour rendre compte d'événements ou de mouvements clandestins comme par exemple la Résistance en France, la guérilla ou l'immigration. Lorsque les archives écrites existent mais ne sont pas encore ouvertes à la communication, ou lorsque des archives disparaissent après avoir fait l'objet d'un tri, c'est encore le témoignage qui fera office de source, la seule disponible dans certains cas.

La sauvegarde pérenne de ces sources est donc primordiale et revient aux phonothèques, spécialisées dans la conservation des documents sonores, mais dont les missions vont souvent au-delà de la seule conservation.

### 1.3.3. Missions des phonothèques

Le *Guide d'analyse documentaire du son inédit* synthétise les missions des phonothèques, en leur attribuant un « rôle dynamique essentiel : susciter la collecte, assurer la conservation, faciliter la recherche et l'analyse, promouvoir le répertoire et sa pratique »<sup>42</sup>.

Ces rôles, avant tout patrimoniaux, sont bien ceux que s'est donnée en 2006 l'association Dastum, dans une Charte qui définit ses axes d'actions et objectifs (voir annexe 1). La charte récapitule clairement la portée de chacune de ces missions. Le leitmotiv est l'ouverture : mise en réseau, description des fonds, mise à disposition la plus large possible, se faire connaître, multiplier les initiatives, etc.

Ces missions font des phonothèques, lieux où sont rassemblés, conservés et mis à disposition des usagers des documents sonores, de véritables centres d'archives du patrimoine oral et des références en la matière dans leurs régions respectives.

---

<sup>42</sup> BONNEMASON Bénédicte, GINOUVÈS Véronique, PERENNOU Véronique, *Guide d'analyse documentaire du son inédit : pour la mise en place de banques de données*, Paris, Modal, AFAS, 2001, p. 12.



### *Collecter*

La collecte, quand elle n'est pas à l'initiative de chercheurs, revient en général aux phonothèques. C'est une de leurs missions fondamentales. D'ailleurs, Dastum signifie « recueillir » en breton. Les phonothèques de l'oral bénéficient d'un réseau d'informateurs dans une aire culturelle et géographique donnée, constitué progressivement par des rencontres et des enquêtes. Elles sont bien placées pour identifier les témoins qui pourraient apporter une contribution intéressante, et aussi pour rassembler des fonds d'autres structures et individus. La collecte nécessite aussi rigueur et méthode, d'avoir du matériel de prise de son, d'enregistrement performant et adapté aux conditions du terrain. L'entretien est préparé, s'appuie sur une grille de questions, etc.

A ce sujet, Florence Descamps évoque en détails la préparation de la campagne de collecte ainsi que la conduite de l'entretien dans *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*<sup>43</sup>.

### *Conserver*

Les phonothèques existent bien souvent, grâce à l'enthousiasme de chercheurs, de militants culturels, de passionnés par l'oralité et par la conservation de cette « matière » qui, si elle ne subit pas un traitement et une attention particulière, risque de disparaître rapidement. Ceux-ci sont bien conscients de l'importance de conserver ce patrimoine et d'en assurer son accessibilité et sa visibilité. Ces structures ont compris que les documents collectés et enregistrés aujourd'hui sont de futurs documents historiques dont l'utilité ne sera pas forcément immédiate et qui pourront se révéler être des trésors dans 50 ans, quand les enregistrements témoigneront de choses complètement disparues parce que les sociétés enquêtées ont changé, ont été acculturées, ou ont disparu. Il faut comprendre que l'intérêt de l'archive n'est pas contemporain de sa création et que la source doit être préservée pour les recherches à venir. Il s'agit de patrimoines précieux dont la perte serait irremplaçable. Les phonothèques sont donc des structures nécessaires pour en assurer la conservation pérenne dans de bonnes conditions, afin de pouvoir les restituer à la collectivité.

L'association Dastum nous offre un exemple de la façon dont peut être envisagée la conservation des documents dans les phonothèques, qui passe par la numérisation des enregistrements les plus anciens. Elle a commencé la numérisation de l'existant et des fonds entrants en 1998. A l'époque, un recrutement a été effectué pour lancer le processus, puis les compétences ont été acquises au sein de l'équipe. Actuellement, les fonds entrants sont numérisés au

---

<sup>43</sup> DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, deuxième partie.

fur et à mesure. L'association estime environ à 8000 le nombre d'heures de son à numériser, soit environ la même quantité que ce qui est déjà consultable. Ces sons numérisés sont sauvegardés en plusieurs exemplaires et sur plusieurs supports, comme c'est souvent le cas pour n'importe quel type de document numérique, afin d'en assurer la conservation. Dans le cas de Dastum, la solution de conservation sur CD audio a été abandonnée, ce support ne s'avérant pas pérenne pour la sauvegarde des fichiers. La sauvegarde est désormais prise en charge par un informaticien. Un jeu de fichiers est conservé en interne dans les locaux de Dastum sur un serveur *Red5* : cinq disques durs recopient en permanence l'information, garantissant l'auto-sauvegarde si un des serveurs lâche. La capacité du serveur est en augmentation pour atteindre bientôt une capacité de 15 à 20 To. Les fichiers sont aussi sauvegardés sur deux jeux de bandes magnétiques LTO (Linear Tape-Open) à l'extérieur des locaux. Une partie des enregistrements numérisés existent sous format *mp3* plus léger, et sont rattachés à la base de données en ligne.

### *Diffuser*

Au-delà de la conservation, il revient aussi aux centres de mettre ces archives à la disposition de la collectivité, de les rendre publiques. Il est important que le patrimoine oral soit l'objet d'une politique de diffusion et de valorisation auprès du public. Pour les archives sonores, ce qui est intéressant, c'est que ces documents soient « réinject[és] dans une pratique vivante de la musique, de la danse, du conte... »<sup>44</sup>. Le but est celui-ci à Dastum, où la finalité est bien le partage des témoignages collectés et non l'archivage ; les archives ne sont qu'un moyen pour parvenir à l'objectif de garder vivantes les traditions<sup>45</sup>.

## **1.4. IDENTIFIER LES CENTRES**

Des enquêtes rendent compte de la diversité des organismes détenteurs d'archives sonores en France. Ceux-ci sont nombreux, des centaines, et difficilement repérables et dénombrables de manière exhaustive. Nous nous sommes penchés sur deux enquêtes, l'une remontant à la fin des années 1990 proposant des informations détaillées sur un échantillon d'une vingtaine de centres d'archives sonores, et l'autre présentant un travail colossal d'inventaire des centres détenteurs d'archives audiovisuelles amorcé dans les années 2000. Ces deux enquêtes nationales présentent l'intérêt de se focaliser sur deux échelles différentes.

---

<sup>44</sup> BOUTHILLIER Robert et LODDO Daniel, *Les archives sonores en France*, Saint-Jouin-de-Milly, Modal Editions, 2000, p. 54. Témoignage de Guy Latry.

<sup>45</sup> Notre troisième partie sera plus particulièrement consacrée à la valorisation des archives orales et montrera quelles sont les voies de la valorisation envisagées aujourd'hui par les phonothèques de l'oral.

Dans cette partie consacrée aux centres ainsi que dans la suivante consacrée à leurs archives, nous nous baserons principalement sur les résultats fournis par ces deux rapports<sup>46</sup>.

### 1.4.1. Inventorier : le rôle des enquêtes

#### *Le rapport d'étude de Robert Bouthillier et Daniel Loddo*<sup>47</sup>

Le premier rapport, *Les archives sonores en France*, est le fruit de Robert Bouthillier et Daniel Loddo (association CORDAE/La Talvera)<sup>48</sup>. Il émane d'une demande de la Mission du Patrimoine Ethnologique (Direction du Patrimoine et de l'architecture) du Ministère de la Culture et de la Communication. Il a été finalisé et présenté en septembre 1998. Le but a été de produire un rapport d'étude pouvant constituer une base solide pour une politique sur les archives sonores. L'ouvrage s'est avéré être une source précieuse, car les données présentées sont détaillées. Les enquêteurs se sont concentrés sur 19 centres pour chacun desquels ont été produits une analyse des données significative.

#### *L'enquête d'Agnès Callu et Hervé Lemoine*<sup>49</sup>

L'inventaire des centres détenteurs d'archives audiovisuelles en France a été au cœur du vaste projet de recherche entrepris en 1998 par Agnès Callu et Hervé Lemoine, deux conservateurs d'archives responsables de secteurs d'histoire orale. L'enquête a couvert l'ensemble du territoire, près de 10 000 organisations ont été contactées, qui pouvaient potentiellement détenir des archives sonores, audiovisuelles ou orales : bibliothèques, musées, universités, institutions publiques et privées, associations. Les résultats de cette enquête ont été publiés en 2005 en un coffret de 7 tomes, *Le patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archives et témoignages : guide de recherche en sciences sociales*. Il s'agit à ce jour de l'étude la plus complète en la matière. L'enquête réalisée sur tout le territoire a recensé 848 institutions répondantes détentrices de collections

---

<sup>46</sup> Pour le travail d'inventaire, on peut aussi citer l'inventaire des corpus oraux ([http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/recherche/corpus\\_parole/Inventaire.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/recherche/corpus_parole/Inventaire.pdf)) effectué par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), dans plusieurs pays d'Europe et aux États-Unis, dans le but de lutter contre la dispersion des informations et de rendre visibles les sources orales disponibles. La phonothèque de la MMSH a aussi listé les phonothèques du patrimoine oral en France : <http://imageson.hypotheses.org/1016>.

<sup>47</sup> BOUTHILLIER Robert et LODDO Daniel, *Les archives sonores en France*, Saint-Jouin-de-Milly, Modal Éditions, 2000, 124 p.

<sup>48</sup> <http://www.talvera.org/>

<sup>49</sup> CALLU Agnès, LEMOINE Hervé, *Le patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archives et témoignages : guide de recherche en sciences sociales*, Paris, Belin, 2005, 7 vol.

audiovisuelles. L'enquête nous a intéressé par son ampleur et ses résultats complets, même si les archives sonores sont ici incluses parmi le patrimoine audiovisuel pris dans sa globalité.

### **1.4.2. Ressemblances dans la diversité**

Chacune des deux enquêtes témoigne de la diversité des centres détenteurs d'archives orales et sonores en France.

La distinction majeure qui ressort de l'enquête de Robert Bouthillier et Daniel Loddo est celle de la nature des centres : structures publiques et institutionnelles et structures associatives. Les 19 centres qui ont répondu à l'enquête (voir la liste en annexe 2) illustrent parfaitement cette dualité dans la nature des centres et dans leur mission fondatrice. 10 sont des structures publiques et 9 sont des structures associatives. Les structures publiques relèvent aussi bien de l'Etat (BnF, MNATP) que d'Université (MMSH), de collectivités territoriales, de Conseil régional et d'archives départementales (Lot, Dordogne,...). Les structures associatives sont des Centres de musiques traditionnelles en région (Dastum, Conservatoire occitan et Métique), un musée associatif et des associations diverses.

Cette dualité est aussi palpable dans l'enquête d'Agnès Callu et Hervé Lemoine, bien que la majorité des institutions répondantes relèvent du secteur public. L'enquête, on l'a vu, recense 848 institutions détentrices d'archives sonores ou audiovisuelles. Sonore et audiovisuel sont mêlés, les données sont donc moins précises et ciblent des institutions moins spécialisées dans les seules archives sonores que dans la précédente enquête. Mais l'inventaire réalisé nous intéresse toutefois, témoin de la diversité de nature des centres.

L'ouvrage propose trois outils pour étudier et rechercher les institutions :

- une liste alphabétique des institutions,
- une liste géo-sectorielle,
- un tableau méthodique des fonds et collections.

Nous avons sélectionné des exemples parmi ces listes, dans un souci de traduire la diversité des centres recensés.

De nombreuses institutions publiques apparaissent dans la liste :

- Archives municipales
- Archives communales
- Archives départementales
- Bibliothèques municipales
- Cinémathèques
- Comités
- Ecomusées

- Laboratoires
- Médiathèques

Puis, des organismes plus particuliers sont listés, par ordre alphabétique :

- Associations : Association Georges Pompidou, Association Mémoire collective en Béarn, Association pour l'Histoire des Chemins de Fer (AHICF), Association diocésaine de Tarbes et de Lourdes,...
- Centres culturels : Centre culturel Jean Giono, Centre culturel suédois,...
- Centres historiques
- Écoles supérieures : École nationale supérieure vétérinaire de Lyon, École nationale des Ponts et Chaussées,...
- Fondations : Fondation pour l'enfance, Fondation du judaïsme français, Fondation Électricité de France,...
- Instituts : Institut hongrois de Paris, Institut Lumière, Institut national de recherche pédagogique, Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP),...
- Maisons : Maison de la chicorée, Maison de la danse de Lyon,...
- Mémoires : Mémorial de Caen, Mémorial national des Scouts,...
- Ministères : Ministère de l'agriculture et pêche, Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur,...
- Musées : Musée dauphinois, Musée de la foudre, Musée de la Gendarmerie, Musée de la Résistance en Morvan, Musée des arts décoratifs de Bordeaux, Musée d'histoire de Marseille, Musée Gadagne,...
- Radios : Radio Bresse, Radio Samoëns,...
- Universités : Université d'Angers, Université de Bretagne Occidentale, Université de Nantes,...
- Autres, divers : Amnesty International, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Centre d'information des Nations Unies, Centre de littérature orale, Mouvement international ATD Quart-Monde, Parti Communiste Français, Port autonome de Rouen, Parlement européen, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), Sénat, Théâtre national de Marseille – La Criée,...

Cette liste, bien que partielle, illustre la variété des centres détenteurs d'archives sonores ou audiovisuelles. De très nombreux domaines sont représentés, aussi variés que la vie culturelle, les sciences, la vie sociale, la vie économique, l'humanitaire, etc.

Les phonothèques associatives naissent et se construisent souvent à partir de volontés bénévoles et militantes, avec peu de moyens. Souvent, la mission de ces centres n'est pas le seul archivage du son. Celui-ci est couplé à un éventail d'activités combinant collecte et animation. Majoritairement, les centres ont une

mission régionale et s'intéressent à rassembler surtout ce qui concerne l'aire culturelle de la région où ils sont implantés. C'est le cas des associations, mais aussi des centres universitaires qui travaillent sur les cultures régionales et génèrent et rassemblent des collections ethno-linguistiques intéressantes. On peut citer pour exemple le Centre de recherches bretonnes et celtiques à l'Université de Bretagne Occidentale à Brest<sup>50</sup>, la phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à l'Université d'Aix-en-Provence<sup>51</sup>, ou encore la Maison des Sciences de l'Homme de Nice.

Certaines collectes sont menées par des chercheurs et ont un but scientifique, d'autres sont des collectes bénévoles, passionnées et souvent militantes, motivées par la connaissance et la réappropriation de pratiques culturelles traditionnelles. Ces deux types de collecte n'ont pas les mêmes exigences ni les mêmes finalités. Les premières se doivent de répondre aux exigences scientifiques de la recherche et sont menées de manière méthodologique et « systématique afin de pouvoir traiter de corpus représentatifs et non d'échantillons »<sup>52</sup>. Le second type de collecte, qui ne prétend pas à une vocation scientifique, peut davantage être aléatoire et mené au gré des affinités culturelles et personnelles du collecteur.

En régions et départements, dans les collectivités territoriales, les services d'Archives départementales s'intéressent également de plus en plus aux archives orales. Elles profitent de leur visibilité et ont l'avantage de pouvoir entretenir une réelle proximité avec le terrain. Les Archives départementales de la Martinique, par exemple, ont entrepris de collecter la mémoire non écrite par le biais d'enregistrements de témoignages glanés auprès des habitants<sup>53</sup>. En métropole, la Maison de la Mémoire et du patrimoine à Chamonix<sup>54</sup>, récemment créée, se donne pour mission la conservation d'archives sonores, orales et photographiques relatives au patrimoine de la vallée de Chamonix et collectées par la municipalité, la valorisation de ces archives par des expositions et des actions culturelles, l'accès à la consultation sur place.

Les centres présentent donc des dissemblances de par leur statut et de par leurs missions : il s'agit d'associations, de musées, de services d'archives ou encore d'unités de recherche universitaires. Mais leurs priorités et leurs objectifs convergent globalement : ils visent à la fois la recherche scientifique et la culture générale. Ils ouvrent leurs portes aussi bien au grand public qu'à un public scientifique spécialiste, bien que les usages faits de ces ressources puissent être

---

<sup>50</sup> <http://www.univ-brest.fr/crbc> (consulté le 11 juillet 2013).

<sup>51</sup> <http://phonothèque.mmsh.univ-aix.fr/> (consulté le 11 juillet 2013).

<sup>52</sup> CHAMBAT-HOUILLOIN Marie-France, COHEN Évelyne, « Archives et patrimoines visuels et sonores », *Sociétés & Représentations*, 2013/1 n° 35, p. 13.

<sup>53</sup> MICHEL Virginie, « Archives départementales de la Martinique : archives orales et la mémoire vivante », juin 2013, [en ligne] <http://journal.dunarchiviste.fr/2013/06/20/archives-departementales-de-la-martinique-archives-orales-et-la-memoire-vivante/> (consulté le 11 juillet 2013).

<sup>54</sup> <http://www.chamonix.com/maison-de-la-memoire-et-du-patrimoine.musee-et-exposition.48-3129-sitraPCU762320.fr.html> (consulté le 11 juillet 2013).

très variables, avec des exigences plus ou moins fines. Les phonothèques de l'oral se situent « au carrefour de la recherche et de la culture », comme l'annonçait Jean-Noël Pelen<sup>55</sup> en introduction à des journées d'études sur le sujet en 1990<sup>56</sup>.

### 1.4.3. Distribution territoriale des centres

Trois tomes sur sept du coffret de l'enquête d'Agnès Callu et Hervé Lemoine sont consacrés à un inventaire de notices identifiant les institutions détentrices de collections audiovisuelles. Les fonds sont classés géographiquement :

Tome 3, *Paris et Ile-de-France*, 277 institutions recensées.

Tome 4, *Le Nord*, 269 institutions recensées.

Tome 5, *Le Sud*, 283 institutions recensées.

Les archives sonores et audiovisuelles semblent donc être réparties de manière régulière sur le territoire.

Ces résultats ne corroborent cependant pas les éléments amenés par Robert Bouthillier et Daniel Loddò. Ces derniers constatent, toujours à partir des 19 centres répondants à leur enquête, un déséquilibre territorial de répartition des phonothèques en France. Le constat est que certaines régions sont mieux dotées que d'autres. On ne sera pas étonnés de mentionner tout d'abord que les collections nationales sont rassemblées à Paris. Mais en province, « les centres se répartissent inégalement selon un grand axe nord-ouest/sud-est, avec une présence affirmée en Bretagne et en Poitou, et une très forte concentration au sud d'une ligne Bordeaux-Lyon (13 répondants sur 19) »<sup>57</sup>. Cette remarque est faite à l'aune d'un échantillon de 19 centres pour tout le territoire, nous pouvons donc émettre des réserves quant à sa valeur statistique, bien que d'après les auteurs de l'enquête, l'échantillon est bien représentatif de la réalité du terrain. Il existerait réellement très peu de centres d'archives orales dans le nord-est de la France. On peut s'interroger sur les causes de ce manque : résulte-t-il de l'absence de structures pour s'intéresser au patrimoine culturel oral, ou bien est-ce l'absence de certaines communautés culturelles qui est facteur de l'absence de centres ? La question reste posée.

Quoi qu'il en soit, les résultats de ces deux enquêtes bien différentes sont inégaux. Ces résultats tiennent en partie à la récente multiplication des structures détentrices d'archives sonores sur le territoire. Il serait intéressant de distinguer parmi la longue liste de l'enquête d'Agnès Callu et Hervé Lemoine, les structures qui

---

<sup>55</sup> Ethnologue rattaché à la MMSH.

<sup>56</sup> PELEN Jean-Noël, « Les phonothèques de l'oral au carrefour de la recherche et de la culture », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, [en ligne] <http://afas.revues.org/2702> (consulté le 10 décembre 2012).

<sup>57</sup> *Op. cit.* p. 24.

disposent de collections d'archives sonores ou orales inédites et en quelles quantités, afin d'obtenir un inventaire plus précis que le recensement effectué.

## 1.5. IDENTIFIER LES RESSOURCES

Si la connaissance des centres détenteurs de ressources sonores, de leur nature, de leur nombre et de leur emplacement territorial est possible, en revanche dresser une typologie fine exhaustive des contenus de ces archives est chose difficile. Ces « éléments d'expression culturelle » dont parle Ludovic Le Draoullec<sup>58</sup> peuvent se matérialiser dans des documents de formes très variées. La diversité des productions est telle que vouloir en dresser une typologie est chose ambitieuse.

De manière générale, les archives orales se focalisent sur des domaines récurrents que sont l'histoire du quotidien, ce qui se transmet uniquement par l'oral et l'histoire des minorités. Les archives sonores peuvent témoigner non seulement du passé, mais aussi du futur, de cultures en devenir, en mutations<sup>59</sup>... Face à la masse de documents et à leur diversité, il s'avère que notre connaissance du contenu des fonds est encore (mais de moins en moins, grâce à la numérisation et au traitement des fonds et grâce aux bases de données en ligne qui se développent) approximative.

### 1.5.1. Connaissance approximative des fonds

Dans leur enquête<sup>60</sup>, Robert Bouthillier et Daniel Loddò ont recueilli des données sur le contenu des fonds des centres contactés. Les résultats sont le fruit des déclarations des phonothèques répondantes. Ils sont approximatifs car souvent la comptabilité et la ventilation par genre ne sont pas à jour et restent difficiles à réaliser. Le contenu des fonds des phonothèques par genre est rassemblé dans le tableau qui suit.

---

<sup>58</sup> LE DRAOULLEC Ludovic, « L'utilisation des corpus oraux à des fins culturelles : quels contrats mettre en œuvre ? », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°29, été-automne 2006, [en ligne] <http://afas.revues.org/622> (consulté le 3 décembre 2012).

<sup>59</sup> BOUTHILLIER Robert et LODDO Daniel, *Les archives sonores en France*, Saint-Jouin-de-Milly, Modal Editions, 2000, p. 19-20.

<sup>60</sup> *Op. cit.*



Centre*	Témoignage	Histoire de vie	Chanson	Conte	Musique	Autre	Langue**
<b>BnF</b>							
<b>ATP</b>	10%		85%				
<b>MMSH</b>	10%	20%	20%	30%	10%	10%	40% occitan
<b>MVP</b>	85%		0,50%	2%			15% picard
<b>MC</b>	1%	3%	45%	5%	43%	3%	80% corse
<b>EGL</b>	40%	40%			5%	5%	10% gascon
<b>MD</b>	80%		20%				100% français
<b>ADHC</b>	30%		60%			10%	50% corse
<b>ADL</b>	10%		10%			80%	
<b>ADD</b>	60%	5%	5%	5%	5%	20%	99% français
<b>DAS</b>	10%		50%	5%	30%	5%	45% breton, 5% gallo (oil)
<b>CO</b>	10%	10%	30%	20%	30%		60% occitan
<b>MET</b>	10%	5%	35%	15%	35%		20% oil
<b>ODAC</b>	45%	15%	28%		10%	2%	20% occitan
<b>ARX</b>	20%	8%	50%	5%	15%	2%	20% oil
<b>TAL</b>	30%		30%	10%	15%	15%	80% occitan
<b>IEO</b>	5%	5%	20%	40%	15%	15%	80% occitan
<b>GAR</b>							
<b>SAL</b>	90%		10%				5% provençal

\* Les centres correspondant aux sigles du tableau sont listés en annexe 2.

\*\* La différence entre le total (100%) et le pourcentage indiqué pour les langues mentionnées est naturellement en français.

### Tableau 1 Contenu des fonds sonores des phonothèques<sup>61</sup>

Les disparités sont importantes. Ce sont les structures plus petites et au fonds spécialisé qui semblent connaître le mieux le contenu de leur phonothèque. Malgré les informations peu précises dont nous disposons, il est possible d'identifier les priorités des différents centres. Les témoignages et histoires de vies sont davantage rassemblés par les phonothèques de musées et d'écomusées et par certains services d'archives (EGL, ADD, ODAC, SAL). Les associations spécialisées dans le domaine des musiques traditionnelles (MMSH, MC, DAS, CO, MET, ARX, IEO) conservent des documents liés aux formes expressives de l'oralité comme la chanson, la musique et le conte. Comme le précisent les auteurs de l'enquête, « ces différences tiennent au type d'activités qui ont généré la collecte et aux motivations qui ont suscité le dépôt ». Parmi les répondants, certaines phonothèques ne possèdent en fait qu'une petite partie de documents inédits. Les enregistrements des Archives départementales de la Haute-Corse (ADHC), par exemple, concernent en majorité des pièces vidéo et audio issues de la télévision et de la radio. Pour les Archives départementales du Lot (ADL), 80% des fonds sonores sont des délibérations du Conseil Général.

Ces données relativement approximatives remontent au début des années 2000. L'enquête d'Agnès Callu et Hervé Lemoine ne donne pas non plus de données

<sup>61</sup> BOUTHILLIER Robert et LODDO Daniel, *Les archives sonores en France*, Saint-Jouin-de-Milly, Modal Éditions, 2000, p. 27.

précises sur les contenus des fonds, préférant concentrer ses résultats sur l'annuaire des centres, évoqué précédemment.

Depuis, les informations sur le contenu des fonds des phonothèques ont pu se préciser, à mesure que les catalogues se sont développés. C'est le cas pour La BnF qui n'avait pas fourni d'éléments sur la constitution par genre de ses collections à l'époque. On peut aujourd'hui avoir une idée plus précise du contenu de ses fonds grâce au site Internet de l'institution qui présente ses archives sonores inédites et ses phonogrammes édités<sup>62</sup>, soit une collection d'environ un million d'enregistrements, et à son catalogue de la bibliothèque numérique en ligne qui recense ses enregistrements sonores numérisés. Ainsi, en date du 23 juillet 2013, la bibliothèque numérique Gallica est riche de 3191 documents dans la catégorie « Paroles et musiques »<sup>63</sup>.

### 1.5.2. Typologie non exhaustive

On peut s'essayer à dresser un inventaire non exhaustif des types d'archives sonores que l'on retrouve dans les collections d'après les bases de données en ligne et la littérature sur le sujet. Voici les grandes catégories que l'on retiendra.

- *Les enregistrements orientés vers l'étude des langues et dialectes, les « faits de langues » et les identités linguistiques régionales.*

Tous les enregistrements oraux, quels que soient les thèmes abordés, témoignent « malgré eux » de faits de langue, d'évolutions linguistiques. On y retrouve des expressions, des tournures de phrases, glanées dans les paroles d'anciens, qui ne sont plus utilisées et tendent à disparaître. C'est le meilleur moyen de sauvegarder les dialectes et langues régionales qui sont de moins en moins parlés. Le patrimoine linguistique de la France est l'objet du programme Corpus de la parole du ministère de la Culture et de la Communication<sup>64</sup>.

- *Les enregistrements ethnomusicologiques.*

Ces pratiques musicales à caractères traditionnels sont véhiculées par des chansons, des morceaux de musique instrumentaux, des cérémonies à éléments de musique et de danse, des berceuses, des cantiques, des prières, des poèmes, des récitations, des histoires, des récits, des légendes... Les enregistrements comprenant des informations parlées sur les traditions et faits musicaux, sur la fabrication artisanale des instruments de musique sont aussi très importants et

---

<sup>62</sup>[http://www.bnf.fr/fr/collections\\_et\\_services/arch\\_son/s.archives\\_sonores\\_inedites.html?first\\_Art=non](http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/arch_son/s.archives_sonores_inedites.html?first_Art=non) (consulté le 23 juillet 2013).

<sup>63</sup> <http://gallica.bnf.fr/html/editorial/paroles-musiques> (consulté le 23 juillet 2013).

<sup>64</sup> <http://corpusdelaparole.tge-adonis.fr/> (consulté le 13 juillet 2013).

rentrent dans cette catégorie. Ces archives apportent des éléments culturels et rituels que l'on ne peut trouver dans des archives papier.

- *Les enregistrements ethnologiques à partir d'entretiens, témoignant de l'histoire et de la mémoire.*
  - Histoires singulières : histoires des minorités, histoires des bouleversements (exode rural, immigration, guerres...), histoires de vies, etc.
  - Histoires du quotidien et des habitudes : rituels festifs, divertissements, travaux, coutumes, usages, anecdotes, techniques et savoir-faire artisanaux et agricoles : élevage, fabrication d'objets, recettes culinaires, médicinales, techniques de constructions, etc.
  - Rituels religieux et prières.
  - Éléments culturels oraux comme les contes, les proverbes et maximes, légendes, berceuses, cantiques, jeux verbaux, facéties, devinettes, etc.
  
- *Les enregistrements plus formels autour d'événements culturels, scientifiques ou informationnels véhiculés par l'oralité.*

On pose le micro et on enregistre : spectacles, émissions radiophoniques et audiovisuelles, conférences, colloques, cours, interviews, etc.

- *Les enregistrements de bruits et de sons, paysages et ambiances sonores.*

Cette catégorie est plus singulière. On peut citer l'exemple du centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain (CRESSON)<sup>65</sup> qui mène des travaux sur la dimension sonore dans l'architecture et l'environnement urbain. Le centre de recherche dispose d'un centre de documentation riche d'un fonds sur « les thématiques de l'environnement sonore, les ambiances architecturales et urbaines et la perception sensible in situ », complété par un fonds de sons urbains dont le catalogue est disponible en ligne depuis 2010<sup>66</sup>.

Bien souvent, ces éléments se confondent au sein des enregistrements et la typologie ne peut pas toujours être si « tranchée ».

Nous avons regardé de plus près le contenu des fonds de l'association Dastum. Celle-ci rassemble majoritairement des enregistrements de type

---

<sup>65</sup> Laboratoire de recherche de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, implanté à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, <http://www.cresson.archi.fr/ACCUEIL.html> (consulté le 11 juillet 2013).

<sup>66</sup> <http://doc.cresson.grenoble.archi.fr/opac/> (consulté le 11 juillet 2013).

ethnomusicologique : 80 % des enregistrements concernent le chant et/ou la musique, 10 % sont des contes, des légendes, des récits, 10 % sont des témoignages thématiques, des récits de vie issus d'enquêtes de terrain et pour une petite partie, liés au renouveau de la culture bretonne.

Ainsi, le patrimoine oral existe sous une variété notable d'appellations et des contenus bien divers. Les « archives orales » apportent des éléments complémentaires aux archives écrites. Elles véhiculent des ambiances et des émotions intraduisibles par l'écrit. Leur caractère unique est à préserver. Les collectes, conservation et diffusion reviennent naturellement aux phonothèques qui disposent des structures, matériels et savoir-faire adéquats pour mener à bien ces « missions ». Bien qu'en minorité face aux archives écrites, on sait aujourd'hui que les enregistrements du patrimoine oral sont conservés dans de nombreuses structures en France, diverses elles aussi, même si tous ces documents ne sont pas toujours bien identifiés. Ces derniers touchent globalement les langues et dialectes régionaux, l'ethnomusicologie, l'ethnologie (récits, histoires de vie, éléments culturels oraux,...) et les ambiances sonores.

## 2. DES ARCHIVES ORALES EN DIFFICULTE

---

Les archives orales, malgré toutes les qualités que l'on peut légitimement leur faire endosser, toutes les richesses qu'elles portent, toutes leurs potentielles utilités, souffrent encore de nombreux maux. Même si les nouvelles technologies de l'information et de la communication jouent en faveur d'une démocratisation de ce type de source et si de nombreuses initiatives sont encourageantes, les archives orales sont des documents encore malheureusement sous-exploités, dont l'engouement reste limité et qui peinent à trouver des auditoires.

Les difficultés auxquelles doivent faire face les archives orales sont le fruit de plusieurs causes et se déclinent selon plusieurs facettes :

- Dans nos sociétés de l'écrit, l'oral souffre d'un statut dévalorisé, statut qui a des incidences sur la faible valeur qu'on lui accorde en règle générale en tant que source de l'histoire face aux archives traditionnelles écrites.
- En conséquence, les archives orales attirent un auditoire peu nombreux et peu varié et sont victimes d'un engouement limité et globalement d'un manque d'intérêt.
- Beaucoup de collectes ont un usage unique et « meurent » après leur utilisation primaire. Des collecteurs et chercheurs s'attachent aux sources qu'ils ont collectées et estiment que ces dernières ne sont des documents que pour eux, qui sont à l'origine de la collecte. Ces sources restent donc largement méconnues et restent inaccessibles car détenues par les chercheurs eux-mêmes ou encore par manque d'informations et de documentation les concernant.
- Les difficultés d'accès peuvent aussi être purement techniques : le document sonore porte une information « continue » dont l'accès n'est pas direct et nécessite une médiation. De plus, la fragilité des supports, analogiques comme numériques pose des problèmes d'accès à l'écoute ainsi que des particularités de conservation, qui peuvent devenir la cause de la disparition de certaines de ces sources.
- Face à l'éclatement des structures, on peut estimer qu'il manque une structure institutionnelle centrale qui aurait pour mission la conservation et la valorisation du son inédit.
- Enfin, les questions juridiques qui entourent les archives orales, leur collecte, leur diffusion, leur communication, etc., constituent un ensemble complexe d'éléments qui trop souvent ne sont pas anticipés et peuvent créer de la confusion.

Nous apporterons des éléments sur chacun de ces points.

## 2.1. STATUT DEVALORISE DE L'ORAL FACE A L'ECRIT

Malgré l'existence de nombreuses collections d'archives sonores et orales et malgré leurs qualités évoquées en première partie, l'archive sonore demeure encore pour certains un objet à part, dont on peut se passer, et est trop souvent dévalorisée, notamment face à l'écrit. « L'histoire notamment s'est en grande partie construite sur une critique de la tradition orale face à la solidité du document écrit. La culture française fondée sur l'écrit a ainsi longtemps passé l'oralité sous silence »<sup>67</sup>. Le caractère subjectif de l'oral et de la parole est vecteur de méfiance vis-à-vis de ce type de sources. Cette méfiance est particulièrement palpable dans le milieu de la recherche.

Anne-Marie Granet-Abisset<sup>68</sup> propose sa réflexion d'historienne sur les récits oraux et audio-visuels : la source orale continue à rester une source secondaire pour une majorité d'historiens, entachée de subjectivité dans notre civilisation, notre culture à tradition écrite. Elle tarde à être considérée comme une source fiable et digne de considération et est encore trop souvent jugée suspecte pour un usage scientifique, au contraire de l'écrit qui ne fait pas l'objet de cette défiance. L'historienne a rassemblé les critiques émises à l'encontre des sources orales : le récit oral est souvent relié à la subjectivité et est facilement sujet aux déformations, amplifications ou atténuations, voire aux oublis, aux occultations, délibérés ou non. C'est un récit marqué par le « handicap de *l'a posteriori* », qui signifie que les porteurs des paroles racontent après coup, avec un décalage temporel facteur d'approximations plus ou moins importantes, les événements qu'ils relatent : après combien de temps un souvenir peut-il encore être crédible ? Les paroles laissent facilement place aux émotions et aux passions, et ces éléments tendent à fragiliser et à décrédibiliser l'oral, notamment face à des archives écrites qui ne souffrent pas de ces critiques et qui sont perçues comme beaucoup plus stables et sérieuses. L'oral s'attrape « à la volée », au gré des circonstances, il n'est pas fixé comme l'est l'écrit sur le papier, non modifiable, inscrit dans un cadre précis.

A ce propos, Philippe Joutard réagit : « Je suis stupéfait de voir que nombre d'historiens ne se livrent pas à une déconstruction des sources écrites comme on le fait pour les sources orales [...] »<sup>69</sup>. L'écrit apparaît comme une valeur sûre face au document oral, variable, immatériel et instantané, a également observé Marie-France Calas : « Le document oral jaillit, multiforme, il fait peur »<sup>70</sup>. Il est tant

---

<sup>67</sup> GARCIA Joëlle, « Valoriser et préserver le patrimoine oral dans une civilisation de l'écrit : un défi pour les bibliothèques », [en ligne] <http://archive.ifa.org/IV/ifa65/papers/036-146f.htm> (consulté le 22 janvier 2013).

<sup>68</sup> GRANET-ABISSET Anne-Marie, « Revisiter une collecte : de la source à l'archive orale », 2010, [en ligne] <http://imageson.hypotheses.org/1170> (consulté le 13 janvier 2013).

<sup>69</sup> JOUTARD Philippe, GRANET-ABISSET Anne-Marie, « Histoires de vie, histoire dans la vie. Philippe Joutard et l'histoire orale à la française », *Sociétés & Représentations* 1/2013 (n° 35), p. 200.

<sup>70</sup> CALAS Marie-France, « Une phonothèque : pour quoi faire ? », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, [en ligne] <http://afas.revues.org/2644> (consulté le 19 novembre 2012).

chargé d'humain et présente tant de facettes qu'il « résiste à l'analyse ». Véronique Ginouvès, forte de son expérience à la phonothèque de la MMSH abonde en ce sens : « Au cours de mes dix années d'expérience, de gestionnaire d'archives sonores, j'ai toujours été surprise par le fait que les chercheurs préféreraient toujours consulter le papier – la transcription ou l'analyse – plutôt que prendre le temps d'écouter la source enregistrée et cela quelle que soit la qualité de l'enregistrement »<sup>71</sup>.

## 2.2. UN ENGOUEMENT LIMITE

Globalement, les archives orales peinent à trouver leur auditoire. L'intérêt pour ces documents qui fût réel lors de la vague du « mouvement folk » des années 1960-1970, avec la création des centres d'archives sonores le plus souvent dans des cadres associatifs comme Dastum, et l'enregistrement de grands corpus sonores de la tradition orale (cf 1.3.), décline à la fin des années 1980 en France, avec une nette régression des travaux réalisés à partir d'entretiens de terrain<sup>72</sup> et une retombée des enthousiasmes. En 1979, Philippe Joutard, un des fondateurs de la MMSH, lance un appel « Historiens à vos micros ! » dans la revue *L'Histoire*<sup>73</sup>. Mais ce plaidoyer ne laissera que peu de traces, comme le remarque Véronique Ginouvès, en ajoutant que Philippe Joutard n'a lui-même jamais déposé de documents sonores dans aucune institution<sup>74</sup>. Jean-Noël Pelen note lui que l'on n'utilise plus alors le terme de « richesse orale » pour évoquer les témoignages. Il résume cette évolution en disant que « notre sentiment patrimonial vis-à-vis de l'oral semble s'être un peu amenuisé »<sup>75</sup>.

En 2000, le rapport *Les archives sonores en France*<sup>76</sup> a publié des données sur la fréquentation des centres d'archives à la suite d'une enquête sur le sujet. Sur 19 centres interrogés, plus de la moitié n'ont pas fourni de données statistiques sur ce point. Pour les 9 centres répondants, on peut juger les fréquentations comme

---

<sup>71</sup> GINOUVÈS Véronique, « L'impact de la dématérialisation des contenus dans une phonothèque de recherche en sciences humaines et sociales : l'expérience de la Phonothèque de la MMSH », Intervention lors des journées organisées par la Maison des Sciences de l'Homme de Nice le 9 février 2007 : La collecte de documents sonores, base de la construction du corpus interdisciplinaire, 10 p.

<sup>72</sup> GINOUVÈS Véronique, « Les phonothèques de l'oral en France, catalyseurs de nouveaux corpus interdisciplinaires sur l'oralité », *Fabula*, 2008, 20 p, [en ligne] [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/27/49/33/PDF/CL\\_GINOUVES\\_20070425.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/27/49/33/PDF/CL_GINOUVES_20070425.pdf) (consulté le 10 février 2013).

<sup>73</sup> *L'Histoire*, n°12, mai 1979, p.106-112.

<sup>74</sup> GINOUVÈS Véronique, « L'impact de la dématérialisation des contenus dans une phonothèque de recherche en sciences humaines et sociales : l'expérience de la Phonothèque de la MMSH », Intervention lors des journées organisées par la Maison des Sciences de l'Homme de Nice le 9 février 2007 : La collecte de documents sonores, base de la construction du corpus interdisciplinaire, 10 p.

<sup>75</sup> PELEN Jean-Noël, « Les phonothèques de l'oral au carrefour de la recherche et de la culture », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, [en ligne] <http://afas.revues.org/2702> (consulté le 10 décembre 2012).

<sup>76</sup> BOUTHILLIER Robert et LODDO Daniel, *Les archives sonores en France*, Saint-Jouin-de-Milly, Modal Editions, 2000, 124 p.

relativement faibles (de 0 à 15 consultations par mois). A l'époque, seul Dastum se distinguait des autres centres avec 40 consultants par mois. Ces données sur la fréquentation sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Centre	Fréquentation / Durée annuelle
Bibliothèque Nationale de France	??
Musée National des Arts et Traditions Populaires	6/mois
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme	15/mois
Mémoire Vivante de Picardie (Conseil Régional)	
Musée de la Corse	12/mois
Ecomusée de la Grande Lande	1/mois
Musée Dauphinois	???
Archives Départementales de Haute-Savoie	2/mois
Archives Départementales du Lot	0
Archives Départementales de la Dordogne	
Dastum	40/mois
Conservatoire Occitan	Peu
Métive	?? (en cours)
Office départemental d'action culturelle Hérault	
ARExPO Vendée	??
CORDAE/La Talvera	???
Institut d'Etudes Occitanes du Cantal	
GARAE	
Conservatoire du patrimoine ethnologique de Haute-Provence	0

**Tableau 2 La fréquentation des centres d'archives sonores (données 2000)<sup>77</sup>**

Cette faible fréquentation n'est bien entendu pas due à une mauvaise volonté de la part des phonothèques, mais résulte de différents facteurs parmi lesquels le manque de moyens en termes de personnel, de locaux et d'équipement.

Le manque d'intérêt pour les sources orales se ressent par cette rareté de demandes de consultations. Michel Valière, ethnologue co-fondateur de l'UPCP-Métive, en témoigne<sup>78</sup> : « A la Phonothèque nationale où j'ai un dépôt depuis 1969, j'ai eu seulement deux à trois demandes de consultation. Et encore, elles étaient originaires du Poitou ! A la bibliothèque universitaire de Poitiers j'ai eu une centaine de demande en 25 ans ce qui fait en moyenne quatre par an. Je le sais parce que je donne les autorisations. Pour les fonds que j'ai déposés à l'UPCP et

<sup>77</sup> *Ibid*, p. 39.

<sup>78</sup> *Ibid*, p. 56.



aux ATP<sup>79</sup>, je crois que je n'ai jamais eu de demande. A mon sens, les archives sonores n'intéressent pas le public ».

En 2008, Véronique Ginouvès fait le même constat d'un public faisant défaut aux corpus existants et de catalogues en lignes méconnus lorsqu'ils existent<sup>80</sup>. La responsable de la MMSH a remarqué que s'il existe aujourd'hui un intérêt patrimonial pour les archives de l'oral, qu'elle apprécie lors d'interventions où elle apporte des conseils pour la mise en place de centres d'archives sonores, ces demandes de conseil sont toujours plus nombreuses que les consultations dans son centre d'archives<sup>81</sup>.

Plus récemment, en 2011, un travail mené auprès de la Maison de la mémoire de l'écomusée Paysalp<sup>82</sup>, en Haute-Savoie, constatait la faiblesse de consultation du fonds documentaire sonore de cette structure, le registre de consultation témoignant de 46 visites entre mai 2006 et août 2011.

Face à cet intérêt limité pour les sources orales et la faible fréquentation des centres d'archives sonores, Jean-Noël Pelen se demande<sup>83</sup> si les phonothèques, qui devraient être des lieux de mémoire ne sont pas ou ne risquent pas de devenir des lieux d'oubli. Il s'interroge en ces termes notamment lors de journées consacrées aux archives sonores, afin de stimuler chez les professionnels une réflexion sur les modalités de consultation, d'accessibilité, et tout ce qui pourrait conduire les producteurs et les utilisateurs à mieux exploiter cette matière orale trop méconnue.

En plus de ce facteur regrettable, certaines sources pour lesquelles un public serait susceptible de trouver un intérêt demeurent indisponibles car non documentées ou détenues par les chercheurs qui les ont collectées.

## 2.3. DES SOURCES INDISPONIBLES

### 2.3.1. Sources méconnues

---

<sup>79</sup> Musée National des Arts et Traditions Populaires

<sup>80</sup> GINOUVÈS Véronique, « Les phonothèques de l'oral en France, catalyseurs de nouveaux corpus interdisciplinaires sur l'oralité », *Fabula*, 2008, 20 p, [en ligne] [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/27/49/33/PDF/CL\\_GINOUVES\\_20070425.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/27/49/33/PDF/CL_GINOUVES_20070425.pdf) (consulté le 10 février 2013).

<sup>81</sup> GINOUVÈS Véronique, « L'impact de la dématérialisation des contenus dans une phonothèque de recherche en sciences humaines et sociales : l'expérience de la Phonothèque de la MMSH », Intervention lors des journées organisées par la Maison des Sciences de l'Homme de Nice le 9 février 2007 : La collecte de documents sonores, base de la construction du corpus interdisciplinaire, 10 p.

<sup>82</sup> BERTRAND-PIERSON Emilie, *Transmettre la mémoire orale d'un territoire : la diffusion des archives orales d'associations via Internet – L'exemple de la Maison de la Mémoire de l'écomusée Paysalp (Viuz-en-Sallaz, Haute-Savoie)*, mémoire Cnam-Intd, 2011, p. 37.

<sup>83</sup> PELEN Jean-Noël, « Les phonothèques de l'oral au carrefour de la recherche et de la culture », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, [en ligne] <http://afas.revues.org/2702> (consulté le 11 juillet 2013).

Les enregistrements qui n'ont été ni documentés, ni décrits, ni indexés au moment de leur réalisation faute de moyens ou de temps sont comme « muets », plongés prématurément dans l'oubli. Dans ce cas, une exploitation postérieure de l'enregistrement est rendue improbable, car la ressource n'étant pas inventoriée ni identifiée, il devient difficile de la trouver parmi d'autres. L'usage reste donc limité aux chercheurs qui ont réalisé les enregistrements et qui peuvent être les seuls à savoir que ces sources existent. Dans cette situation, la conservation des documents sonores risque d'être malmenée, non pensée, alors qu'il existe des lieux dédiés à la conservation sur la durée et au signalement des sources, les phonothèques (dont les missions ont été présentées en partie 1.3.3.).

On peut citer l'exemple de l'enquête pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales, menée dans la commune finistérienne de Plozévet entre 1960 et 1965. Des enregistrements oraux ont été collectés individuellement par les chercheurs, mais il a manqué un rassemblement de ces documents, une conservation concertée<sup>84</sup>, qui a débouché sur l'éparpillement des enregistrements et la disparition d'une grande partie d'entre eux. Bernard Paillard, l'un des enquêteurs, explique que « l'entreprise a été conduite sans moyens (on ré-enregistrait sur les bandes...) et sans volonté de conservation des données »<sup>85</sup>. Ces dernières années, un carnet de recherche en ligne<sup>86</sup> vise à rassembler et à traiter les archives des enquêtes qui ont été restituées.

### 2.3.2. Appropriation par les chercheurs

Les chercheurs peuvent également développer un attachement affectif à leur corpus, les empêchant d'effectuer des dépôts en phonothèques. En effet, la source orale est souvent collectée dans le cadre d'une recherche spécifique, et lorsque la recherche est achevée, « la source [...] élaborée peut apparaître davantage comme l'œuvre du collecteur ou du chercheur que comme document monumentaire ou archivistique. Ou du moins, cette source n'est document, archive ou monument qu'à l'échelle du chercheur qui l'a fait surgir. Et par conséquent, chaque nouvelle recherche devrait créer ses propres sources »<sup>87</sup>. Le Rapport sur la sauvegarde des données qualitatives des sciences sociales présenté par Françoise Cribier et Elise Feller<sup>88</sup> fait état de cette situation : les chercheurs sont bien souvent les détenteurs de ces données, qui se trouvent alors conservées dans des conditions inadéquates.

---

<sup>84</sup> CRIBIER Françoise, FELLER Élise, *Rapport sur la sauvegarde des données qualitatives des sciences sociales*, CNRS-EHESS, Lasmus, UMR 8097, 2003, tome 1, p. 19. [en ligne] <http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf> (consulté le 7 février 2013).

<sup>85</sup> Propos repris dans le rapport de Françoise CRIBIER et Elise FELLER, *Op. cit.*

<sup>86</sup> <http://plozevet.hypotheses.org/> (consulté le 24 juillet 2013).

<sup>87</sup> PELEN Jean-Noël, « Les phonothèques de l'oral au carrefour de la recherche et de la culture », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, [en ligne] <http://afas.revues.org/2702> (consulté le 24 juillet 2013).

<sup>88</sup> *Op. cit.*

Or, les enquêtes orales peuvent dépasser le projet dans lequel elles ont été menées. Elles peuvent même être utilisées dans d'autres disciplines, et plusieurs fois, à travers le prisme de nouvelles lectures qui peuvent mener à des interprétations autres, parce que le temps a passé, parce qu'on se pose d'autres questions.

La source écrite donne moins lieu à cette situation car le chercheur ne peut pas s'y impliquer autant. La source écrite appartient plus volontiers à tous qu'une source orale « construite », dont les propos sont suscités par le chercheur et sont tenus par un témoin également « trouvé » par le chercheur. Les collecteurs peuvent être tentés de s'appropriier ces sources dont ils tirent des informations « sur mesure » pour leurs recherches. Dans ce cas, les sources perdent de leur valeur patrimoniale, leur valeur de mémoire collective.

Agnès Callu et Hervé Lemoine ont également observé ce type de comportement variant face à l'écrit et l'oral de la part des chercheurs, lors de leur vaste enquête sur le patrimoine sonore et audiovisuel français<sup>89</sup>. Ils ont pu noter que bon nombre de chercheurs acceptent de déposer un exemplaire de leur thèse dans les bibliothèques universitaires, et qu'en revanche, peu abandonnent leurs enregistrements, très liés au travail de recherche, peut-être trop personnels et trop « bruts », vierges d'analyses. Le chercheur peut aussi être attaché à ses prises de parole dans l'enregistrement, témoignant de sa possible subjectivité.

Cette attitude de rétention des sources orales collectées de façon personnelle pour la recherche n'est bien sûr pas systématique. Beaucoup de chercheurs sont soucieux de mettre à disposition leurs sources pour en encourager la réutilisation, en témoigne l'existence de phonthèques dans le milieu universitaire. Florence Descamps estime que la relation « propriétaire » des historiens envers « leurs » sources décline, en faveur de l'idée que « les sources orales constituées à un moment pourraient avoir plusieurs vies »<sup>90</sup>.

## 2.4. DIFFICULTES D'ACCES

Bien que les archives sonores soient de plus en plus accessibles au grand public, plusieurs éléments peuvent constituer des barrières à l'accès aux enregistrements.

### 2.4.1. A la consultation

---

<sup>89</sup> *Op. cit.*, tome 1, chapitre 2.

<sup>90</sup> MÜLLER Bertrand, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », *Genèses*, 2006/1 no 62, p. 98, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-1-page-93.htm> (consulté le 26 août 2013).

Le rapport *Les archives sonores en France*<sup>91</sup> montre qu'il existait à la fin des années 1990 des entraves liées à la consultation des sources sonores dans les phonothèques. La consultation se faisait majoritairement sur rendez-vous (c'était le cas pour 10 structures sur les 16 ayant répondu sur ce point), ce qui constitue une contrainte dissuasive. Sur place, seule une partie des fonds était réellement accessible, faute d'analyse documentaire de certaines collections.

Aujourd'hui, la plupart de ces structures disposent d'un catalogue en ligne référençant leurs archives (11 sur 19), à la manière des bibliothèques, et certaines proposent un accès en ligne à une partie de leurs documents (9 sur 19) (Ces informations actualisées sont regroupées en annexe 3). La situation de la consultation des archives sonores a donc évolué dans le sens d'une démocratisation de l'accès aux enregistrements. Les entraves majeures à la consultation restent d'ordre technique et matériel (analyse documentaire et numérisation pas toujours achevées, consultation sur rendez-vous) et juridique (cf 2.6.).

### **2.4.2. Au support et à l'écoute**

L'obsolescence des formats et des supports de lecture pose la question de la pérennité des sources, qui peuvent devenir inexploitable dès lors que ces formats et supports sont dépassés. La durée de vie des bandes magnétiques est de 20 à 30 ans et les outils de lecture dépassent rarement 50 ans, leur durée de vie diminuant encore avec l'évolution technologique. Ces archives sont donc fragiles et vulnérables, et l'information sonore demande une gestion des transferts et des migrations qui génère un coût plus élevé que pour les archives papier classiques. Ce coût est difficile à évaluer, tout comme la fréquence de migrations nécessaires, car nous manquons encore de données et d'expérience en la matière et tant les évolutions s'enchaînent depuis quelques années. Que les archives soient numérisées ou natives numériques, l'évolution rapide des matériels et des logiciels suppose aujourd'hui une réflexion particulière sur les formats utilisés, défi apparu avec le numérique.

### **2.4.3. A l'information**

La durée de consultation des sources sonores et audiovisuelles représente une contrainte importante. Les documents sonores ne peuvent pas être feuilletés rapidement ni lus en diagonale comme cela est possible avec les documents écrits. Ils requièrent une certaine implication car la consultation d'un document sonore ne peut se faire qu'en temps réel : regarder ou écouter un entretien de 40 minutes prend 40 minutes. En revanche, on lit plus de texte en 40 minutes qu'on en écoute.

---

<sup>91</sup> *Op. cit.*

Il est difficile d'obtenir un accès direct sur un élément précis, à moins que le document n'ait été séquencé de manière fine, ce qui est rendu possible avec des outils de traitements de documents audiovisuels numériques. Une telle entrée ciblée dans le document nécessite que l'information qu'il contient soit connue et identifiée, et qu'il soit décrit et indexé précisément. Or la description demande des protocoles documentaires lourds, un temps de traitement au moins aussi long que la durée de l'enregistrement, un travail immense pour la rédaction des notices, à chaque fois nouveau car chaque enregistrement est unique. Le Plan de numérisation des documents sonores mis en place fin 1999 par le Ministère de la Culture et de la Communication, évoqué par Olivier Baude en 2006<sup>92</sup>, a « révélé le déficit d'informations relatif à ces collections orales ». Des fonds historiques ayant répondu à l'appel à la numérisation n'ont pu en faire l'objet, faute de documents indispensables de contextualisation pouvant témoigner de leur intérêt. Car, pour être comprises, il importe que les données soient placées dans un contexte, un temps, un lieu et que le témoin soit clairement identifié, informations qui n'accompagnent malheureusement pas systématiquement le document. Et lorsque ces données existent, encore faut-il que ce soit dans un format de description standard, pour qu'elles puissent être correctement interprétées.

Ainsi, les fonds d'archives orales, même lorsqu'on connaît leur existence, ne sont pas systématiquement accessibles. Les obstacles à l'accès interviennent à différents niveaux : à la consultation, au document et à l'information.

## 2.5. MANQUE DE CENTRALISATION

Face à la multitude de centres détenteurs d'archives orales et face à l'inégalité de leurs moyens et leur inégale fréquentation, on peut estimer qu'il manque une instance centralisatrice qui viendrait harmoniser et normaliser davantage le foisonnement émanant des archives orales. Car aujourd'hui en France il n'existe pas d'infrastructure institutionnelle nationale qui aurait pour missions la conservation et la valorisation concertées du son inédit. Les Archives de France n'ont pas de département des archives orales, comme le regrette François Monnier dans sa préface de l'ouvrage phare de Florence Descamps<sup>93</sup>, or c'est certainement l'institution la mieux à même d'assurer une coordination avec les centres en province. Il existe, on l'a vu, le département de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale de France, mais les entretiens de terrain inédits ne sont qu'une petite partie de ses fonds et de ses acquisitions, la majeure partie revenant aux

---

<sup>92</sup> BAUDE Olivier, *Corpus oraux : Guide des bonnes pratiques 2006*, Presses universitaires d'Orléans, p. 83.

<sup>93</sup> DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 864 p, [en ligne] <http://books.openedition.org/igpde/104> (consulté le 29 août 2013).

phonogrammes édités. En revanche, la BnF est une structure qui dispose de plus de moyens que peuvent l'avoir des structures plus modestes, qui sont tributaires des aléas des subventions, pour conserver de façon pérenne et sécurisée les archives. Le fonds d'archives de Dastum, qu'il s'agisse des documents sonores, imprimés ou photos, est croissant et nécessite des moyens de plus en plus importants. Même si l'association parvient à faire face à la conservation de ses collections, elle a conscience d'être fragile par rapport à une structure comme la BnF. C'est la raison pour laquelle il est envisagé dans les années à venir de faire un dépôt du fonds à la BnF, par mesure de sécurité. La Bibliothèque nationale de France conserve ainsi depuis le début des années 2010 un dépôt des archives sonores du Centre de Recherche en Ethnomusicologie<sup>94</sup>.

Les corpus accessibles restent partiels et fragmentés et « la cartographie de ces ressources est elle-même très lacunaire. Les instruments de repérage, de classement et d'identification sont rares et incomplets »<sup>95</sup>. On fait davantage face actuellement à une dispersion des archives orales, qui sont de plus en plus nombreuses grâce aux possibilités offertes par les technologies. Elles sont conservées dans des centres eux aussi de plus en plus nombreux, comme en témoigne l'enquête d'Agnès Callu et Hervé Lemoine<sup>96</sup>, qui recense, on l'a vu, plus de 800 établissements, ou encore un article récent de Véronique Ginouvès : « Les centres de ressources chargés de conserver et de valoriser ce type de document étaient rares, aujourd'hui ils sont des centaines, physiques ou virtuels, qui proposent la mise en ligne de corpus anciens ou récents »<sup>97</sup>. Cette accélération des dépôts et ce foisonnement de centres détenteurs d'archives orales permet de toucher des usagers plus nombreux et plus divers, mais cela peut instaurer une certaine confusion pour le public. La tendance n'est donc pas au rassemblement de ces ressources et une issue centralisatrice paraît difficile à mettre en place dans ce contexte.

Françoise Cribier et Elise Feller ont cependant réfléchi aux façons de préserver les données qualitatives issues des enquêtes conduites auprès des populations de France<sup>98</sup>. Elles posent dans leur rapport les bases qui devraient être celles d'un projet de « sauvegarde à visée conservatoire » des ressources orales de la recherche, dans le but final d'une mise à disposition et d'une réutilisation des données. Ce projet se doit d'être national avec un pôle central pérenne et des relais

---

<sup>94</sup> « Enrichissements du département de l'Audiovisuel, 2010-2012 », *Revue de la BnF* 3/2012 (n° 42), p. 89-95.

<sup>95</sup> GINOUVÈS Véronique, « L'impact de la dématérialisation des contenus dans une phonothèque de recherche en sciences humaines et sociales : l'expérience de la Phonothèque de la MMSH », Intervention lors des journées organisées par la Maison des Sciences de l'Homme de Nice le 9 février 2007 : La collecte de documents sonores, base de la construction du corpus interdisciplinaire, 10 p.

<sup>96</sup> *Op. cit.*

<sup>97</sup> GINOUVÈS Véronique, « Panorama des pratiques de diffusion des sources orales sur le web en France », *Sociétés & Représentations*, 2013/1 n° 35, p. 62.

<sup>98</sup> CRIBIER Françoise, FELLER Élise, *Rapport sur la sauvegarde des données qualitatives des sciences sociales*, CNRS-EHESS, Lasmus, UMR 8097, 2003, tome 1, 120p. [en ligne] <http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf> (consulté le 25 juillet 2013).

locaux multiples sur l'ensemble du territoire, où seraient conservées les données près de leur lieu de production. La mise en réseau de structures de conservation du patrimoine oral sur le territoire sous la supervision d'un pôle central semble être une voie intéressante mais compliquée à instaurer pour les archives orales de la recherche. Cela suppose des formations suffisantes, des budgets fiables, des évaluations périodiques<sup>99</sup>,... L'administration centrale ne semble pas encore avoir pris la mesure du phénomène.

Enfin, des questions éthiques et juridiques viennent se poser pour les archives orales, lorsqu'il est question de leur diffusion et de leur consultation.

## **2.6. INCERTITUDES JURIDIQUES**

### **2.6.1. Propriété intellectuelle et droit d'accès au centre des questionnements**

Les archives orales sont globalement entourées d'un flou juridique relatif à leur propriété intellectuelle et morale, qui pose des questions quant à leur mise à disposition et à leur exploitation par le public. L'exploitation des archives orales est entravée par les problèmes de droits liés à la production de témoignages et à la multiplicité des acteurs qui gravitent autour des corpus sonores. Ces problèmes sont résumés par les questions posées par Florence Descamps<sup>100</sup> : « Quels sont les droits du producteur d'archives orales, quels sont ceux du témoin, quels sont ceux de l'intervieweur, quels sont ceux du diffuseur ou de l'éditeur ? ». Les réponses à ces questions dépendent du statut accordé au témoignage oral : est-il une archive ou une « œuvre de l'esprit » ? La loi à appliquer dépend de la réponse à cette question : la loi des archives (loi de 1979) ou la loi des droits d'auteur et du code de la propriété intellectuelle. Aujourd'hui, « le témoignage oral est assimilé à une œuvre et il est régi par le code de la propriété intellectuelle et littéraire »<sup>101</sup>.

### **2.6.2. Vigilance grandissante avec la dématérialisation et Internet**

---

<sup>99</sup> MONNIER François, préface de DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 864 p, [en ligne] <http://books.openedition.org/igpde/104> (consulté le 29 août 2013).

<sup>100</sup> DESCAMPS Florence, « Et si on ajoutait l'image au son ? Quelques éléments de réflexion sur les entretiens filmés dans le cadre d'un projet d'archives orales », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°29, été-automne 2006, [en ligne] <http://afas.revues.org/34> (consulté le 18 janvier 2013).

<sup>101</sup> *Ibid.*

La numérisation a entraîné une plus grande vigilance sur les droits d'auteur et sur l'accès aux fonds. Avec l'analogique, ces questions préoccupaient moins, comme le remarque Véronique Ginouvès<sup>102</sup> : lorsque les supports des enregistrements étaient rassemblés physiquement « sous la main » du gestionnaire du fonds, il était possible de savoir qui consultait tel enregistrement et pour quel usage. Dans ce contexte, les questions de droits et de contrats n'apparaissent pas essentielles à aborder avec les informateurs. Avec la dématérialisation et Internet, tous ces repères sont bouleversés, les enregistrements pouvant plus facilement être accessibles, écoutés et copiés.

### 2.6.3. Une solution : les contrats

Les contrats sont la solution pour régir les conditions de diffusion des archives orales. Ils doivent assurer que la diffusion au public de l'œuvre se déroule dans de bonnes conditions, en respectant les droits de chacun. Ludovic Le Draoullec a conçu pour l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique du Centre Georges-Pompidou (IRCAM) des instruments juridiques permettant de réutiliser des fonds sonores. Il détaille les caractéristiques que doit détenir un contrat de gestion de droits sur les documents oraux<sup>103</sup> qui sont ici résumés :

1. Identifier correctement tous les ayants-droit, qui peuvent être multiples :

- le collecteur, selon le type d'enregistrements, peut revêtir un statut juridique d'auteur, de co-auteur, voire de producteur.
- l'informateur peut aussi avoir plusieurs statuts juridiques : il peut être participant et non auteur (intervention « spontanée, non intellectualisée, factuelle »), et auteur si son témoignage est mis en forme de façon originale. Si un véritable « transfert intellectuel » (critère subjectif) s'opère entre le témoin et le collecteur, les deux pourront légitimement obtenir un statut d'auteur.
- l'employeur à l'origine du financement détient des « droits du producteur de phonogramme » (article L-213-1 du Code de la propriété intellectuelle).
- l'organisme qui reçoit le dépôt est lui aussi au cœur de la gestion des droits.

---

<sup>102</sup> GINOUVÈS Véronique, « L'impact de la dématérialisation des contenus dans une phonothèque de recherche en sciences humaines et sociales : l'expérience de la Phonothèque de la MMSH », Intervention lors des journées organisées par la Maison des Sciences de l'Homme de Nice le 9 février 2007 : La collecte de documents sonores, base de la construction du corpus interdisciplinaire, 10 p.

<sup>103</sup> LE DRAOULLEC Ludovic, « L'utilisation des corpus oraux à des fins culturelles : quels contrats mettre en œuvre ? », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°29, été-automne 2006, [en ligne] <http://afas.revues.org/622> (consulté le 3 décembre 2012).



## 2. Les contrats doivent être :

- clairs (plusieurs articles, agréables à lire,...)
- rigoureux (rien ne doit être oublié, absence d'ambiguïté,...)
- contenir des références juridiques

La juriste Michèle Battisti abonde en ce sens<sup>104</sup> : les contrats doivent avant tout rendre service à la fois à l'informateur et au collecteur, en définissant les modalités de l'entretien, les usages souhaités et autorisés, la durée d'exploitation, l'éventuelle rémunération, les droits et devoirs de chaque contractant, etc. L'idéal est de pouvoir obtenir de la part de l'informateur la cession de ses droits patrimoniaux pour une utilisation non commerciale à des fins culturelles, n'affectant pas le droit moral du témoin, à condition que son nom soit cité. L'important reste que chaque ayant-droit puisse faire valoir ses choix et donc ses droits. Aucun contrat n'est universel, chaque cas nécessite une adaptation. Plusieurs régimes de diffusion doivent être possibles selon la nature des entretiens, leur degré de confidentialité et la volonté des personnes concernées. Les licences *Creative Commons* vont dans ce sens, ayant l'avantage d'être modulables au cas par cas. La licence est adaptée aux usages d'Internet et à la publication en ligne.

A Dastum, les sons de fonds précis dont les questions juridiques sont réglées et qui bénéficient de l'autorisation écrite du collecteur sont progressivement accessibles en ligne en libre accès. Chaque dépôt est associé à une fiche de dépôt et éventuellement à un contrat de cession de droits établi auprès du collecteur, qui définit les conditions d'utilisation, de diffusion et de consultation du fonds déposé. Le contrat, dont un exemplaire est proposé en annexe 4, est régulièrement revu et mis à jour par des juristes.

Le problème demeure pour les enregistrements déjà déposés dans des structures, qui n'ont pas fait l'objet de contrats, et dont on ne peut pas déterminer les statuts des différents acteurs, à moins de les réécouter tous, et dont on ne peut identifier ni retrouver les témoins. Souvent, ces enregistrements ont néanmoins fait l'objet d'un accord oral entre le collecteur et l'informateur lors de la collecte, accord dont on ne peut connaître les termes exacts aujourd'hui. Ils ne peuvent pas être diffusés sans l'accord des possesseurs du fonds concerné. Néanmoins, même lorsque les ayants-droits ne sont pas connus, certaines structures font tout de même le choix de la diffusion, dans une attitude de risque assumé. C'est le cas du Réseau des Archives et Documentation de l'Oralité (Vendée)<sup>105</sup> qui précise sur son site

---

<sup>104</sup> BATTISTI Michèle, « La valorisation des archives sonores : le documentaliste, le juriste et le chercheur : Journée d'étude MMSH-EPHE-AFAS-ARCADE », *Documentaliste-Sciences de l'information*, n°43, 1/2006, p. 53-56, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2006-1-page-53.htm> (consulté le 7 janvier 2013).

<sup>105</sup> <http://www.raddo-ethnodoc.com/> (consulté le 24 juillet 2013).

Internet que si des ayants-droits découvrent qu'une personne de leur famille a été enregistrée, la consultation du document peut être restreinte à leur demande. De même, le Centre occitan des musiques et danses traditionnelles Toulouse Midi-Pyrénées (COMDT)<sup>106</sup> annonce sur son site Internet :

« Certains ayants droit, introuvables ou inconnus, n'ont pu être sollicités pour la négociation de leurs droits et la signature de contrats d'autorisation d'utilisation. La gestion des droits sur les archives sonores étant très délicate, nous profitons de cette partie légale pour informer tout ayant droit non contacté de notre bonne foi et de notre disponibilité pour le recevoir et honorer ses droits si des fonds le concernant ont été mis en ligne sans son autorisation. Nous le remercions par avance de sa compréhension. »

Mais en règle générale (dans 99% des cas), nous confie un collecteur ayant à ce jour déposé plus de 800 items auprès de l'association Dastum<sup>107</sup>, les informateurs et leur famille sont surtout fiers que les entretiens et enregistrements dont ils ont été l'objet soient diffusés et obtiennent l'intérêt du public.

Le rayonnement des archives orales est donc impacté par le recours traditionnel et souvent systématique aux sources écrites, et par le faible nombre d'utilisateurs dans les phonothèques. Les éléments techniques et juridiques qui constituent des barrières à leur consultation tendent cependant à se résorber au profit d'un accès de plus en plus balisé dans des cadres juridiques clarifiés. S'ajoutent à cela des moyens innovants de diffusion et de mise en valeur des archives sonores, visant à « [les] sortir de leur confidentialité »<sup>108</sup>.

---

<sup>106</sup> <http://www.comdt.org/> (consulté le 25 juillet 2013).

<sup>107</sup> Entretien avec Dominique Jouve, le 30 juillet 2013.

<sup>108</sup> GINOUVES Véronique, « Panorama des pratiques de diffusion des sources orales sur le web en France », *Sociétés & Représentations*, 2013/1 n° 35, p. 74.

## 3. LES VOIES DE LA VALORISATION

---

Les difficultés évoquées dans la partie précédente sont contrebalancées par des possibilités de mise en valeur et de diffusion des archives orales de plus en plus intéressantes dont il sera question dans cette troisième et dernière partie. Les voies de la diffusion élargie passent par une ouverture des accès aux archives orales, en grande partie grâce à Internet et à la numérisation. Le travail en réseau et la collaboration entre les centres sont des facteurs déterminants lorsqu'il est question de valorisation. La vulgarisation et l'éditorialisation des archives dans le but de les rendre plus attractives, sont aussi des pistes intéressantes qui seront présentées dans cette partie.

### 3.1. ELARGIR L'ACCES

La tendance est à la diffusion élargie des archives orales, à la démocratisation de leur écoute. Proposer un accès direct aux documents par leur mise en ligne est le moyen de drainer de nouveaux auditeurs vers les archives orales trop cantonnées à un usage « confidentiel ».

#### 3.1.1. Quels publics ?

Les publics ayant habituellement recours aux archives orales sont le plus souvent des chercheurs, des universitaires, des étudiants, des lycéens voire des écoliers, des enseignants, des animateurs et des musiciens (public spécialiste et averti), nous indique le *Guide d'analyse documentaire du son inédit*<sup>109</sup>. Les disciplines qui drainent des publics universitaires sont surtout l'histoire, l'ethnographie, la sociologie.

Un mémoire d'étude<sup>110</sup> rend compte en 2006 des types de publics effectuant des consultations à la phonothèque de la MMSH. Il s'agit de :

- chercheurs ou enseignants-chercheurs (30%),
- conservateurs de services d'archives, de Musées ou du Ministère de la Culture (17%),

---

<sup>109</sup> BONNEMASON Bénédicte, GINOUVÈS Véronique, PERENNOU Véronique, *Guide d'analyse documentaire du son inédit : pour la mise en place de banques de données*, Paris, Modal, AFAS, 2001, p. 10.

<sup>110</sup> FARGEOT Germille, *Expertise et valorisation d'une base de données documentaire d'archives sonores*, Mémoire de stage Master 2 SIB, sous la direction de Véronique Ginouvès et Jean-Paul Metzger, ENSSIB, 2006.

- de bibliothécaires ou documentalistes (25%),
- étudiants (20%),
- musiciens, danseurs ou conteurs (4%),
- autres (4%).

Les données corroborent celles du *Guide* citées précédemment, avec une catégorie d'utilisateurs qui s'ajoute : les professionnels du patrimoine, de la culture et de l'information.

A Dastum, le public principal qui consulte les documents sont des musiciens et des chanteurs traditionnels qui souhaitent approfondir leur répertoire et puisent leur inspiration dans la tradition orale. Il s'agit d'un type de public « conforme » à l'esprit de Dastum, dont le but est de maintenir les traditions régionales vivantes. Les autres consultations émanent d'étudiants, de chercheurs souhaitant obtenir des informations sur l'histoire locale, de radios locales et de quelques consultants très ponctuels pour chercher une chanson en particulier par exemple.

### **3.1.2. Démocratiser la consultation**

On a vu dans la partie précédente que le public n'est pas toujours autant au rendez-vous qu'espéré pour venir consulter les archives orales dans les centres. La volonté générale est de parvenir à une consultation la plus large possible et que l'accès ne se limite pas aux chercheurs, étudiants et professionnels, mais s'ouvre au grand public. Les phonothèques s'efforcent de gagner en attractivité et se rapprochent des populations pour toucher des publics plus variés.

La visibilité s'acquiert aussi en se faisant connaître grâce à Internet. Proposer un site Web à interface simple et conviviale, bien renseigné, est un atout pour drainer de nouveaux utilisateurs. Les fonctionnalités proposées par le site Internet ne doivent pas être opaques pour les internautes. Le catalogue doit pouvoir être interrogé aussi bien pour une recherche d'ordre général par le grand public, que pour une recherche précise voire complexe par un chercheur.

La base de données de Dastum est intéressante de ce point de vue. La page d'accueil de la base de données s'adresse davantage à un public non spécialiste et donne accès à la recherche simple. Pour l'internaute ne venant pas pour une requête précise, des suggestions de consultations sont proposées dans des encarts en bas de la page Web, et des sons sont à portée de clic (Figure 1).

Bienvenue sur la base de données de DASTUM / Archives du Patrimoine Oral de Bretagne

Vous pouvez faire votre recherche en entrant tout simplement vos critères ci-dessous ou bien en passant par la recherche avancée.

QUELQUES SUGGESTIONS POUR DECOUVRIR LES ARCHIVES DASTUM :

<b>Un interprète à (re)découvrir :</b> <b>Auguste Lebreton (1901-1967)</b> Un des premiers informateurs d'Albert Poulain qui l'enregistra en 1959.		<b>Une chanson-type :</b> <b>L'eau et le vin I / Hélas ! que tu es folle (10702) [COI] / Le vin et l'eau (III, G-05) [LAF]</b> Toutes les variantes d'une même chanson regroupées sous un même titre.	
<b>Fonds en libre accès :</b> <b>Fonds Eostlñ / Spered ar Yezh</b> Près de 350 heures en langue bretonne en accès libre. Tost da 350 eurvezh brezhoneg war-eeun.		<b>Fonds Kazetenn ar Vro Plin en libre accès :</b> <b>Kazetenn Ar Vro Plin</b> Premier journal parlé en langue bretonne sur cassettes (40 numéros mensuels entre 1978 et 1981)	
<b>Collecteur, chanteur, conteur, Albert Poulain est aussi photographe :</b> <b>Collection Photographies - Albert Poulain</b>		<b>Emglev etre Dastum ha Div Yezh Breizh / Convention entre Dastum et Div Yezh Breizh :</b> <b>Div Yezh Magazine</b>	

Figure 1 Entrée dans la base de données de Dastum<sup>111</sup>

La restitution des enregistrements au plus près du terrain est aussi un moyen d'ouvrir la consultation des archives à des publics nouveaux. En ce sens, les antennes locales sont des maillons indispensables.

Dastum a par exemple choisi de décentraliser ses fonds dans plusieurs pôles locaux répartis sur tout le territoire de la région Bretagne (et dans un pôle à Paris), qui sont devenus des points de consultation (Figure 2).

<sup>111</sup> <http://mediatheque.dastum.net/> (consulté le 26 juillet 2013).

Carte des points de consultation

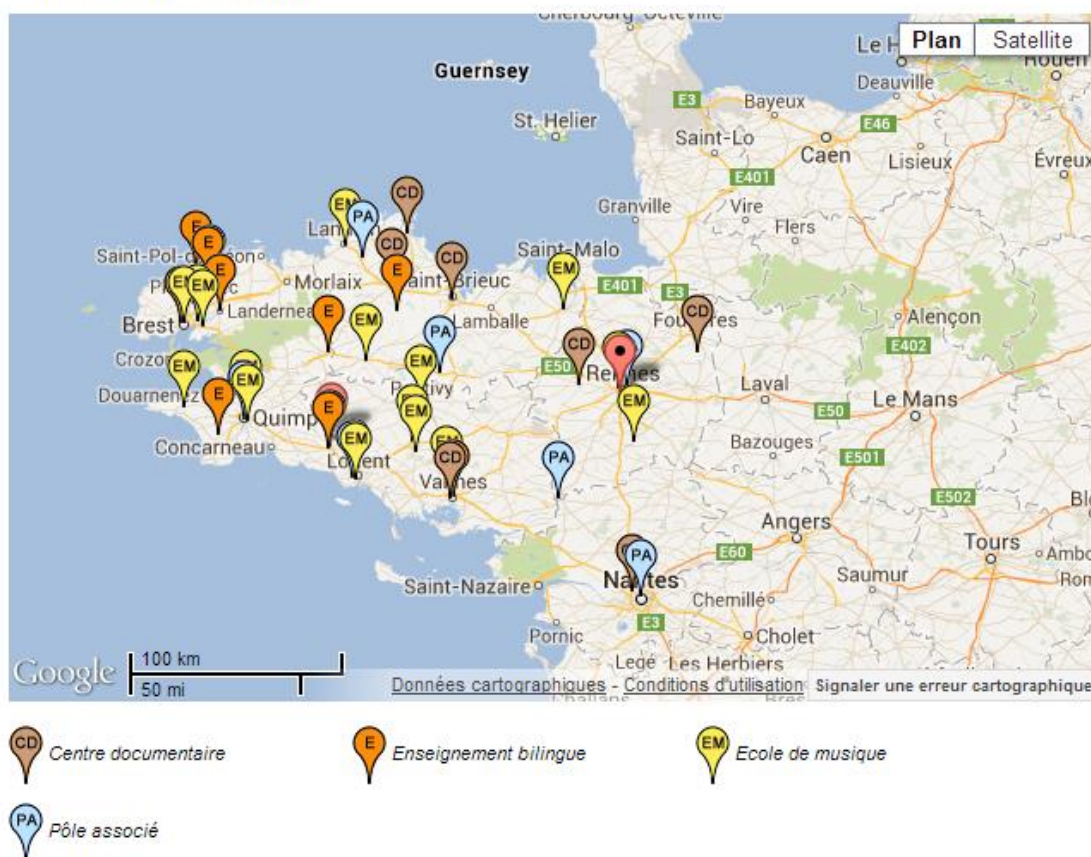


Figure 2 Carte des points de consultation des archives sonores de Dastum<sup>112</sup>

L'association bretonne souhaite ainsi élargir son public en se rapprochant de ce dernier et en facilitant l'accessibilité aux documents. La décentralisation avance petit à petit, même si certains points de consultation ne rencontrent encore que peu de public. La création de points de consultation se fait soit sur demande des futurs pôles, soit sur invitation de Dastum, et s'officialise par la signature d'une convention. Cela concerne des écoles de musique traditionnelle, des médiathèques, des écomusées, des associations, des écoles bilingues, des Universités et les services d'Archives départementales, c'est-à-dire partout où il peut y avoir du public. Dans chaque point de consultation, un coordinateur revêt un rôle d'animateur et d'accompagnateur, se chargeant de guider les utilisateurs dans la base de données, et incitant les consultants au dépôt de leurs éventuels enregistrements. Le but est bien de se faire connaître auprès des publics qui pourraient potentiellement être intéressés. Environ 80 points de consultation sont en service, et une vingtaine sont à l'état de projet. Un des objectifs actuels de l'association est de développer le réseau auprès des médiathèques, lieux de plus en plus diversifiés.

<sup>112</sup> <http://www.dastum.net/FR/reseau-dastum-points-consultation.php> (consulté le 26 juillet 2013).

Si l'accès élargi aux archives sonores passe par une multiplication des points physiques de consultation, un accès libre aux catalogues et surtout aux documents via Internet s'impose comme le moyen d'accroître davantage l'audience de ces enregistrements.

### **3.1.3. Archives en ligne en libre accès ?**

Les catalogues en ligne sont de plus en plus nombreux, ainsi que les initiatives de mise en ligne des archives, bien que ces dernières sont encore timides.

Une question se pose : est-il préférable de rendre accessibles des bases de données de notices, ou des documents ? On peut souhaiter le libre accès via Internet aux fonds des phonothèques, car les modalités techniques le permettent et que cela démultiplierait les points d'accès encore parfois cantonnés à un seul lieu physique, et donc éliminerait la contrainte de la distance. Mais la question de la mise en ligne des archives elles-mêmes est complexe, et s'accompagne de questions d'ordres juridique et déontologique (dont il a été question en 2.6.). Si les notices descriptives des documents sonores sont aujourd'hui largement diffusées au sein de catalogues en ligne, les contenus le sont encore peu.

Les enregistrements réalisés aujourd'hui peuvent être conçus dans l'optique d'une diffusion sans restriction sur Internet. La question est abordée avec les informateurs lors des collectes, des autorisations sont facilement signées, des clauses des contrats concernent la diffusion en particulier. En revanche, pour les archives plus anciennes, antérieures à la diffusion via le Web, il est très délicat d'opter pour l'accès libre en ligne. C'est en effet une option qui n'a, de fait, pas été discutée au moment de l'enregistrement et aucune autorisation de diffuser sur le Web n'a été prévue. On constate que les phonothèques agissent avec précaution face à ces problématiques. A la phonothèque de la MMSH, la mise en ligne des documents se fait petit à petit. Elle concerne les fichiers sonores correspondant aux notices pour lesquelles les questions de droit ont été résolues.

A Dastum, le catalogue est en ligne depuis la création du site Internet fin 1999 et, on l'a vu, les fonds sont accessibles depuis les antennes locales et les associations conventionnées dans lesquels le public peut se déplacer. La question du libre accès sur Internet se pose également et fait l'objet de discussions dans l'association. Actuellement, certains sons précis sont ouverts à l'écoute en ligne progressivement, avec autorisation des collecteurs. Les informations documentaires accompagnant les enregistrements sont eux accessibles en ligne. Depuis peu (2012), l'association a mis en place un système d'abonnement. Les membres adhérents à l'association ont le privilège de pouvoir consulter les enregistrements depuis chez eux, grâce à un système d'identification. Environ 150

à 200 adhérents ont à ce jour obtenu des accès à la base de données, mais ce système étant médiatisé depuis peu, leur nombre va augmenter.

La Maison de la Mémoire rattachée à l'association Paysalp<sup>113</sup> a répertorié ses enregistrements dans sa base de données en ligne. Chaque notice descriptive est accompagnée d'un extrait d'une minute. Ainsi le public intéressé peut avoir une idée du contenu de l'enregistrement et est incité à venir dans les locaux de l'association pour en écouter l'intégralité.

L'accès à la consultation en ligne des archives doit être accompagné d'une « campagne de communication » afin que l'information circule et que les publics prennent connaissance des possibilités qui leurs sont offertes et des règles qu'ils doivent s'engager à suivre (ne pas diffuser en public les témoignages ou en envisager un usage commercial sans en demander l'autorisation).

La valorisation des archives sonores passe non seulement par leur mise à disposition au public de manière de plus en plus libre et élargie, mais aussi par une collaboration entre les centres d'archives et la mutualisation des expériences, des techniques, des savoir-faire et même des bases de données.

## **3.2. MUTUALISATION, COLLABORATION ET INTEROPERABILITE**

### **3.2.1. Développer des réseaux**

Des réseaux d'envergure nationale se sont développés en parallèle depuis le début des années 1980, alors que les initiatives autour de la collecte de l'oral étaient déjà très nombreuses et évoluaient séparément. Les communautés de professionnels ont eu à ce moment la volonté et le besoin de se fédérer pour travailler entre autre sur la normalisation, échanger sur les pratiques et les techniques.

L'Association Française d'Archives Sonores (AFAS)<sup>114</sup>, fut créée en 1979 à l'initiative de la Phonothèque nationale et de centres d'archives universitaires. Quelques années plus tard, des associations s'y sont jointes. Le site Internet de l'AFAS regroupe aujourd'hui des articles de référence sur la source orale.

---

<sup>113</sup> [http://www.paysalp.fr/Bloc/Site\\_memoire.html](http://www.paysalp.fr/Bloc/Site_memoire.html) (consulté le 26 juillet 2013).

<sup>114</sup> <http://afas.revues.org/> (consulté le 26 juillet 2013).



La Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT)<sup>115</sup> a aussi joué un rôle important dans le secteur. Créée en 1985, elle est aujourd'hui constituée de 90 associations régionales consacrées aux musiques et danses traditionnelles en France, dont 10 centres de musique traditionnelle en région.

Le rapport *Les archives sonores en France*<sup>116</sup> explique que c'est en 1989 que les associations constatent leurs différences et leurs points communs en matière de gestion des ressources sonores. Ce constat débouche sur la création de la Commission Documentation à la FAMDT, qui se donne pour mission de travailler « à l'harmonisation des procédures de traitement documentaire » et à la fédération de la diversité d'acteurs locaux émergents sur le territoire. Les associations membres de la FAMDT ainsi que des institutions publiques, les collecteurs, les ethnomusicologues, les documentalistes, ont échangé leurs expériences en matière de conservation, de traitement documentaire, de diffusion, et sont parvenus à mettre sur pied un premier système d'indexation harmonisé.

Les centres reconnaissent que ce travail en concertation a permis beaucoup d'avancées et a favorisé un rapprochement entre structures publiques et structures associatives, grâce à l'utilisation de techniques et méthodologies communes.

Le réseau FAMDT perdure depuis presque 30 ans avec les mêmes missions : recueillir, sauvegarder et transmettre le patrimoine oral. En 2008, la FAMDT a publié ses projets pour les années 2009 à 2014<sup>117</sup> : affirmer la place des musiques et danses traditionnelles au nom de la diversité culturelle, le lobbying, et la mise en réseau. La volonté exprimée est de faire perdurer le travail en réseau, que la conscience de la nécessité de fédérer soit réelle et collective, qu'il y ait entre les acteurs un réel sentiment de partager des intérêts communs et que le rassemblement de ces divers acteurs ait du poids sur les décisions publiques.

La Bibliothèque nationale de France a aussi constitué un réseau autour du son inédit avec les pôles associés à la BnF, structures de statut divers fédérées par l'institution. On y retrouve certains centres de la FAMDT (les deux réseaux sont étroitement liés) : Dastum en Bretagne, le CERDO (UPCP-Métive) à Parthenay, la phonothèque de la Maison des sciences de l'homme à Aix-en-Provence, le Conservatoire Occitan à Toulouse et la Maison du Patrimoine oral de Bourgogne. L'intention de la BnF est de « fédérer les choses plutôt que de les homogénéiser »<sup>118</sup>.

Les réseaux sont essentiels, comme l'indique Jean-Noël Pelen : « Sans mise en réseau il y a parcellisation des savoirs et gaspillage d'énergie. On risquerait ainsi

---

<sup>115</sup> <http://www.famdt.com/> (consulté le 26 juillet 2013).

<sup>116</sup> *Op. cit.* p. 41.

<sup>117</sup> <http://www.famdt.com/Publish/document/331/Projet%20FAMDT2009-2014-final.pdf> (consulté le 26 juillet 2013).

<sup>118</sup> Formule d'un responsable de la BnF, cité par BOUTHILLIER Robert et LODDO Daniel, *Les archives sonores en France*, Saint-Jouin-de-Milly, Modal Editions, 2000, p. 59.

de créer des tours d'ivoire et de perdre de vue l'objectif initial qui est de faire connaître l'importance de ce patrimoine. Il faut sortir l'archive orale de son localisme »<sup>119</sup>. Car ceci peut être un piège qui guette les phonothèques, qui ont souvent une logique identitaire régionale forte, et qui peuvent être tentées par l'isolement territorial. Il est donc important de favoriser une logique nationale afin de dépasser les intérêts locaux et individuels.

Il y a en effet beaucoup à gagner à se constituer en réseau. Les échanges entre les centres sont simplifiés. Les centres les plus petits, ceux ayant le moins de moyens, peuvent trouver des conseils auprès de structures plus expérimentées. Les savoir-faire, connaissances et expériences sont partagés. Les difficultés sont plus efficacement identifiées et traitées, aux points de vue technique et juridique. Le regroupement de structures utilisant les mêmes outils permet de peser dans les négociations avec les fournisseurs de logiciels<sup>120</sup>. C'est aussi un moyen d'accroître sa visibilité, de l'étendre au-delà d'une région, à la France entière. On peut même voir plus grand, et penser à une ouverture future de ces réseaux à l'Europe, voire à l'international.

### 3.2.2. Normaliser les pratiques

Les regroupements en réseaux ont porté leurs fruits avec la publication de guides visant à normaliser les pratiques en termes de description des documents sonores. La volonté générale est que les descriptions des différentes collections soient compatibles et homogènes. Pour cela, il convient d'adopter des normes communes pour envisager des échanges et l'interopérabilité des données.

L'AFAS a publié en 1987 un manuel de traitement documentaire des phonogrammes<sup>121</sup> afin de normaliser les descriptions dans le but d'obtenir un moyen d'échange et de diffusion des informations. Ce guide est né d'une forte demande et propose « une approche complète des documents sonores édités et inédits », en se basant sur une norme internationale. La volonté qui accompagne le manuel est qu'il serve au rapprochement d'institutions diverses qui pourront « décrire leurs collections à travers un cadre commun ».

Ce vœu se réalise avec le *Guide d'analyse documentaire du son inédit*<sup>122</sup>, première grande réalisation de la FAMDT, publié en 1994 et réédité en 2001, qui pose des bases pour la description des archives orales dans les catalogues. Le *Guide* reste une référence et fait toujours autorité. Les bases de données de toutes les

---

<sup>119</sup> *Ibid.* p. 58.

<sup>120</sup> Les pôles associés de la BnF utilisent le même logiciel Alexandria, ce qui leur donne un certain poids vis-à-vis de l'éditeur, GB Concept.

<sup>121</sup> GIULIANI Elizabeth, *L'Oral en fiches : manuel de traitement documentaire des phonogrammes*, Paris, AFAS, Bibliothèque nationale, 1987, 209 p.

<sup>122</sup> *Op. cit.*

phonthèques pôles associés à la BnF sont aujourd'hui organisées selon les règles énoncées dans le guide. Ces méthodes communes ont rendu possible la mise en commun des catalogues.

### 3.2.3. Partager les ressources

Le numérique permet de rassembler et de lier des documents de provenances diverses dans une seule et même entité numérique, comme les portails. Les documents sont alors mis en relation par leurs points communs.

#### *Fédérer les catalogues*

Aujourd'hui, on l'a vu, les catalogues sont fréquemment accessibles en ligne, et la libre consultation des archives en ligne est de plus en plus courante. C'est grâce à cette mise en réseau présentée précédemment et à l'application de normes communes, que les centres ont pu constituer des bases de données rassemblant les catalogues et plusieurs phonthèques du pays. Ils ont pu acquérir un logiciel de traitement documentaire et sa maintenance à prix groupé<sup>123</sup>. C'est en effet une suite assez logique après que les centres se soient mis au diapason pour la description de leurs fonds respectifs. La fédération des catalogues offre de nouvelles perspectives de recherche comparée et est un moyen de faciliter la consultation : un seul point d'entrée pour plusieurs bases documentaires diverses mais interconnectables. Cela permet aussi aux répertoires de vivre au-delà de la région dans laquelle ils ont été collectés, de ne pas les « enfermer », tout en ménageant leur identité et leur spécificité.

L'utilisation du protocole OAI-PMH (*Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting*) permet d'échanger avec d'autres organismes, et d'éditer des notices selon des normes bibliographiques communes. Le protocole permet de créer un outil de recherche simultanée dans plusieurs bases de données. Il rend possible l'échange de références de notices (descriptions d'enregistrements sonores) et l'échange du son, lorsque celui-ci est autorisé. L'interopérabilité, notion de plus en plus essentielle, passe par la structuration des données en langage XML, langage sur lequel se base le protocole en plus du schéma de métadonnées Dublin Core simple, qui doit être employé dans les descriptions pour autoriser des recherches sur l'ensemble des archives orales. La consultation des notices et des enregistrements sonores s'effectuent directement sur le serveur de la structure d'origine.

#### *Portails communs*

---

<sup>123</sup> <http://www.famdt.com/doc-objectifs.php> (consulté le 26 juillet 2013).

En plus des catalogues individuels des structures, on recense quelques portails collectifs sur Internet, émanant de producteurs divers, proposant des ressources orales inédites et/ou des notices de documents fédérés.

La base inter-régionale du patrimoine oral<sup>124</sup> rassemble des catalogues d'archives orales de cinq centres régionaux associatifs qui partagent une même démarche de sauvegarde et de valorisation du patrimoine oral. Accessible depuis le printemps 2012, le catalogue met en commun les notices et enregistrements de l'association La Loure en Normandie, de la Maison du patrimoine oral en Bourgogne, de l'Agence des musiques des territoires d'Auvergne, du centre régional musique traditionnelle en Limousin et l'Institut d'études occitanes du Limousin, et enfin du Centre interrégional de développement de l'occitan. La base annonce proposer en libre consultation 400 heures d'enregistrements inédits et 10 000 notices de documents (archives sonores, vidéos, livres, son édité, ...).

Le Catalogue collectif d'archives sonores et audiovisuelles sur les traditions orales<sup>125</sup> est le fruit de la FAMDT et de la BnF avec ses pôles associés. Le Portail du patrimoine oral a vu le jour en 2011 avec un catalogue commun regroupant ceux de cinq centres de documentation, ce qui représentait à l'époque un corpus gigantesque 81 000 notices. Depuis, quatre centres ont joint leurs catalogues respectifs, en 2013 :

- l'Agence des musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA) à Riom (<http://lafeuilleamta.fr>)
- le Centre d'études, de recherche et de documentation sur l'oralité (CERDO) de l'union pour la culture populaire en Poitou-Charentes-Vendée (UPCP-Métive) (<http://www.cerdo.fr>)
- le Centre International de Musique Populaire (CIMP) - Céret, Catalogne (<http://www.music-ceret.com>)
- le Centre Occitan des Musiques et Danses Traditionnelles Toulouse Midi-Pyrénées (COMDT) (<http://cataloguedoc.comdt.org>)
- le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL) ([www.crmtl.fr](http://www.crmtl.fr))
- Dastum - Archives du patrimoine oral de Bretagne (<http://www.dastum.net>)
- la Loure - Musique et traditions orales de Normandie (<http://www.laloure.org>)
- la Maison du patrimoine oral - Bourgogne (<http://www.mpo-bourgogne.org>)

---

<sup>124</sup> <http://patrimoine-oral.org/dyn/portal/index.seam?page=home> (consulté le 26 juillet 2013).

<sup>125</sup> <http://www.portaildupatrimoineoral.org/> (consulté le 26 juillet 2013).

- la Phonothèque de la maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH) – Aix-en-Provence (<http://phonothèque.mmsh.univ-aix.fr> et <http://phonothèque.hypotheses.org>)

La participation à ce portail est importante pour Dastum. Cela leur a permis entre autres de rester techniquement à la pointe, notamment grâce à l'utilisation du protocole OAI : l'association est prête à intégrer d'autres portails, comme ce sera très bientôt le cas avec la Bibliothèque numérique de Bretagne qui devrait voir le jour fin 2013.

On n'oubliera pas de citer le Portail du patrimoine numérique<sup>126</sup>, catalogue collectif des collections numérisées développé par le ministère de la Culture (les documents sonores y sont actuellement concernés à la hauteur de 137 références) ; le portail Mémoire orale des métiers de l'industrie et des réseaux<sup>127</sup>, qui réunit des témoignages enregistrés par trois associations (Association pour l'Histoire des Chemins de Fer (AHICF), l'Institut pour l'Histoire de l'Aluminium (IHA) et l'Association pour l'histoire de l'électricité (Electra).

L'outil Telemeta<sup>128</sup> est un projet Web collaboratif pour l'accès, la gestion, la conservation et la diffusion des archives sonores de la recherche, développé depuis 2007 par le Centre de Recherche en Ethnomusicologie (CREM), qui détient près de 3500 heures d'enregistrements de terrain inédits. Il s'agit d' « une application Web multimédia qui permet de consulter les fonds d'archives sonores et leurs documentations associées. L'objectif est de faciliter le travail des chercheurs et la diffusion des données du catalogue informatisé »<sup>129</sup>. Le projet prend de l'envergure et va être mutualisé par les centres de ressources numériques du CNRS. Le Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN), le MuCEM et la BnF sont également impliqués.

Des initiatives de fédération de fonds à un niveau européen existent. On citera la plateforme Phonomedia<sup>130</sup>, dont le catalogue regroupe des musiques et danses traditionnelles d'Europe (Italie, Catalogne, France). Les objectifs sont encore une fois la sauvegarde, la mise en valeur et la diffusion de ces musiques et danses en utilisant la technologie multimédia et Internet. Plus de 700 documents décrits et analysés (son, texte, image fixe, image animée), dont 143 documents sonores.

Ainsi, les portails collectifs se développent sur le Web, grâce à des projets menés en réseau par les centres d'archives sonores, qui amplifient leur visibilité.

---

<sup>126</sup> <http://www.numerique.culture.fr/pub-fr/index.html> (consulté le 13 juillet 2013).

<sup>127</sup> <http://www.memoire-orale.org/> (consulté le 13 juillet 2013).

<sup>128</sup> <http://telemeta.org/> (consulté le 26 juillet 2013).

<sup>129</sup> SIMONNOT Joséphine, « TELEMETA, un projet Web pour les archives sonores de la recherche », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°36, printemps 2011, [en ligne], <http://afas.revues.org/2621>, (consulté le 26 juillet 2013).

<sup>130</sup> <http://195.101.116.236/phonomedia/appl/fiche?todo=lang&lang=fr> (consulté le 26 juillet 2013).

### 3.3. L'ARCHIVE ORALE EDITORIALISEE ET CONTEXTUALISEE

En guise de diffusion, les archives orales sont de plus en plus croisées avec d'autres ressources, écrites et visuelles, et sont accompagnées et complétées par de la documentation venant les enrichir, les mettre en contexte, et attirer l'attention des publics. On peut parler d'« éditorialisation » et de vulgarisation des archives orales, qui passent par des modes de valorisation de plus en plus simples, rapides et originaux, notamment grâce à Internet.

#### 3.3.1. Restituer les collectes

La diffusion, quel que soit son mode, constitue une phase essentielle dans le cheminement de l'archive orale. Le témoignage n'a de sens que s'il est un jour entendu et si le témoin sait qu'il sera entendu. Comme l'a écrit Florence Descamps, « il existe envers les témoins qui ont été sollicités comme un devoir de transmission de leur message »<sup>131</sup>.

##### *Rôle de la numérisation*

La restitution des collectes est grandement facilitée depuis la numérisation des fonds, qui fait aujourd'hui partie du travail quotidien des phonothèques.

La valorisation du patrimoine sonore est soutenue par l'Etat, *via* le « plan national de numérisation »<sup>132</sup> mis en place depuis 1996. Cette politique a concerné les fonds de l'Etat, ceux des collectivités et des associations. Chaque année, un budget est alloué par le Ministère de la Culture et de la Communication, dédié à soutenir des projets de numérisation d'archives sonores. L'objectif est de centraliser les ressources numériques du pays et de les mettre gratuitement à la disposition des internautes. Le résultat de cette initiative nationale est le catalogue collectif « Patrimoine numérique » des collections numérisées<sup>133</sup> qui regroupe les institutions et leurs collections.

Les archives orales ont l'avantage de leur « immatérialité » lorsqu'elles ont été numérisées. Les témoignages sont alors facilement reproductibles, transportables, et donc « adaptables à toutes sortes de situations, et n'entraînent pas de contraintes

---

<sup>131</sup> DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, quatrième partie, chapitre 4.

<sup>132</sup> [http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f\\_03.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_03.htm) (consulté le 27 juillet 2013).

<sup>133</sup> <http://www.numerique.culture.fr/pub-fr/index.html> (consulté le 27 juillet 2013).

matérielles fortes »<sup>134</sup>. L'archive orale peut s'adapter à toutes sortes de lieux, contrairement à une sculpture, ou autre œuvre « matérielle ».

### *Les moyens traditionnels*

La valorisation et la diffusion des fonds font partie des missions des phonothèques vis-à-vis des archives orales. Les politiques d'action culturelle en terme de valorisation passent traditionnellement par des animations, des expositions et des publications.

Nous avons sélectionné des exemples parmi ces voies de la valorisation des archives orales pratiquées par les associations afin d'en avoir une vue globale, mais non exhaustive.

#### Publications (disques, revues, ouvrages,...)

Les publications autour des archives sonores concernent en général un public relativement spécialisé. A Dastum, un travail de publication existe depuis l'origine, avec l'idée de faire connaître les fonds à un public plus large. L'association édite des disques de musique qui se concentrent sur des terroirs précis, des thèmes, ou encore des interprètes, accompagnés d'un livret avec commentaires. Ces disques ne touchent pas un public très large, les tirages se font à 1000 voire 2000 exemplaires. Ces enregistrements auraient matière à être connus par un public plus vaste. L'association La Loure en Normandie produit elle aussi des disques de chansons et musiques traditionnelles de la région<sup>135</sup>.

Dastum édite une revue depuis 1979, *Musique bretonne*<sup>136</sup>, dont 235 numéros sont déjà parus. La revue porte sur les actualités liées à la musique bretonne et propose notamment agenda, interviews, enquêtes de terrain, portraits, archives, partitions, reportages, chansons, disques, actualités de la musique traditionnelle... Elle est lue par quelques centaines de personnes. Un catalogue de vente par correspondance<sup>137</sup> propose un choix important de produits édités consacrés au patrimoine oral et musical de Bretagne (disques, livres, dvd, revues,...).

#### Expositions

Les expositions, matérielles ou virtuelles, restent un moyen traditionnel de valorisation des documents historiques. Florence Descamps l'évoque : « Aujourd'hui, il n'est pas difficile techniquement d'introduire, dans le

---

<sup>134</sup> CASTELLE Mélanie, « La collection d'archives orales "Mémoire des Arméniens des quartiers de Marseille et des Bouches-du-Rhône" : comment la valoriser, comment la faire évoluer ? Étude d'un corpus sonore en ligne », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°37, automne-hiver 2011, [en ligne] <http://afas.revues.org/2819> (consulté le 18 novembre 2012).

<sup>135</sup> [http://www.laloure.org/rubrique.php?id\\_rubrique=7](http://www.laloure.org/rubrique.php?id_rubrique=7) (consulté le 27 juillet 2013).

<sup>136</sup> <http://www.dastum.net/FR/musique-bretonne.php> (consulté le 27 juillet 2013).

<sup>137</sup> <http://www.musiques-bretagne.com/catalog/index.php> (consulté le 8 août 2013).

cheminement d'une exposition, des bornes sonores diffusant des archives sonores d'époque ou des témoignages oraux rétrospectifs en rapport avec le sujet concerné »<sup>138</sup>. Les expositions sont des moyens de mettre en valeur les archives plus « grand public » que les publications. La Maison du patrimoine-Bourgogne conçoit ainsi des expositions sur le patrimoine culturel immatériel, par exemple. La technique permet aussi de présenter des expositions virtuelles en ligne, comme peut le faire l'association La Loure, sur le thème de la musique traditionnelle. Les expositions sont aussi un moyen pour présenter au grand public l'existence et les missions des phonothèques. Ainsi, Dastum a par exemple réalisé<sup>139</sup> au début de l'année 2013 une exposition au sujet de la collecte, de la sauvegarde et de la transmission du patrimoine culturel immatériel sur le territoire de Loire-Atlantique dans le but de faire prendre conscience au public de la richesse du patrimoine oral.

### Animations

Les animations et rencontres sont des moyens efficaces et vivants de se faire connaître en allant au-devant des publics.

Des animations ont parfois lieu dans des écoles auprès des jeunes, afin de les sensibiliser à la notion de patrimoine local et à sa préservation. Des exercices pratiques peuvent être proposés, comme c'est par exemple le cas lors des interventions de la Maison de la Mémoire de l'association Paysalp : les enfants deviennent « apprentis collecteurs de mémoire »<sup>140</sup>. La MPO intervient aussi en maison de retraite et milieu hospitalier, dans le cadre d'ateliers de mémoire.

Beaucoup de ces centres proposent des stages et des ateliers de musique, de chant et de danse (La Loure, CRMTL,...).

Le Centre régional des musiques traditionnelles en Limousin coorganise des événements tels des festivals, des rencontres musicales, des scènes ouvertes<sup>141</sup>. A Dastum, des rencontres sont également organisées sur le thème de la collecte.

Cette dernière structure a développé en 2012 un autre mode intéressant de mise en valeur de ses archives lors d'activités célébrant les 40 ans de l'association (40 fêtes, festivals, concours, rencontres,...), consistant à transmettre la mémoire locale directement aux habitants. Le concept est de présenter publiquement des archives sonores, diffusées et commentées dans des communes dans lesquelles des fonds ont été collectés, en présence d'un collecteur jouant le rôle de guide. Les informateurs et leurs familles sont conviés. C'est une manière de restituer aux

---

<sup>138</sup> DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, quatrième partie, chapitre 4.

<sup>139</sup> En association avec Musique et Danse en Loire-Atlantique.

<sup>140</sup> BERTRAND-PIERSON Emilie, *Transmettre la mémoire orale d'un territoire : la diffusion des archives orales d'associations via Internet – L'exemple de la Maison de la Mémoire de l'écomusée Paysalp (Viuz-en-Sallaz, Haute-Savoie)*, mémoire Cnam-Intd, 2011, 103 p.

<sup>141</sup> <http://www.crmtl.fr/spip.php?article89> (consulté le 27 juillet 2013).



habitants d'une commune la mémoire sonore de leur territoire, et il s'agit d'un moment propice pour récupérer de nouvelles informations voire de nouveaux témoignages ou de susciter de nouvelles vocations de collecteurs. C'est aussi l'occasion pour l'équipe de l'association de présenter la base de données.

### Une place à prendre dans l'audiovisuel

En revanche, le recours aux collections d'archives orales d'associations est très rare dans le paysage radiophonique français, ce rôle revenant à l'Institut national de l'Audiovisuel. On peut tout de même espérer que les collections de témoignages inédits se verront accorder une valeur croissante de la part des producteurs d'émissions de radio avec les années.

Les moyens de diffusion des archives orales sont donc nombreux et éprouvés, mais le Web apporte des possibilités nouvelles et a amené à repenser la mise en valeur traditionnelle des archives.

### 3.3.2. Croiser les ressources grâce à Internet

Les technologies simplifient l'accessibilité et bouleversent les cadres classiques de la diffusion. Il est possible de croiser les sons avec des images, des documents textuels ou encore des publications pour former des objets multimédias diffusés sur Internet. Tous ces éléments rassemblés nous informent sur le contexte dans lequel les témoignages ont été collectés et les sons enregistrés, et constituent un élément fondamental pour leur bonne appréciation et compréhension. La mise en ligne est accompagnée de questions techniques et éditoriales autour du traitement, de la sélection et des techniques de valorisation. Cela nécessite une réflexion sur les pratiques des utilisateurs, sur leur relation avec l'oralité et leurs pratiques de navigation sur le Web<sup>142</sup>. Les sons trouveront-ils un public ? Quel(s) public(s) ?

Les pratiques existantes en matière de valorisation des archives orales sur le Web sont l'objet d'un récent article de Véronique Ginouvès paru dans la revue *Sociétés & Représentations*<sup>143</sup>, qui fait état de la variété et de la dispersion de ces initiatives.

L'association Dastum a doté son site Internet d'une rubrique « Panorama de la musique bretonne »<sup>144</sup>. Il s'agit d'un espace qui vise à constituer une introduction à

---

<sup>142</sup> LONGIN Pauline, *Parole publique et Internet : enjeux et modalités de la valorisation d'enregistrements sonores*, mémoire INTD, octobre 2009, 105 p.

<sup>143</sup> GINOUVES Véronique, « Panorama des pratiques de diffusion des sources orales sur le web en France », *Sociétés & Représentations*, 2013/1 n° 35, p. 59-75.

<sup>144</sup> <http://www.dastum.net/FR/panorama.php> (consulté le 28 juillet 2013).

la musique bretonne à destination du grand public. Sons, chansons et musiques en écoute libre y sont mêlés à des photographies et à des textes explicatifs sur les danses et les traditions, des éléments sur l'histoire des instruments de musique et les différents terroirs de la région. Cet espace a vocation à recevoir beaucoup d'informations, mais le projet, ambitieux, n'est pas encore terminé. Il est encore mal connecté à la base de données. Un des autres projets est d'éditorialiser la base de données afin qu'elle soit un peu plus accueillante, que le grand public s'y retrouve et accède plus facilement aux informations. Actuellement, la base de données de l'association attire environ 120 visiteurs uniques par jour.

La phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme tient un blog sur la plateforme *Hypotheses.org*, la plateforme de publication de carnets de recherche en sciences humaines et sociales hébergée par *OpenEdition*. Le blog « Les carnets de la phonothèque »<sup>145</sup> est constitué de billets et d'articles divers, certains portant sur l'actualité du patrimoine oral (colloques, contributions, publications, etc.), la musique, la culture, etc. A raison d'une moyenne de 6 billets par mois depuis 2010, plusieurs auteurs, appartenant ou non à la phonothèque de la MMSH, contribuent à l'alimentation du blog. Des extraits de témoignages et d'enquêtes sont sélectionnés et proposés en libre écoute, enrichis d'un travail de valorisation éditoriale qui oriente la lecture. Les extraits sont soigneusement choisis, les enregistrements sont introduits par une mise en contexte, une mise en perspective historique du document, et des photos accompagnent les articles. Les thèmes des billets du carnet sont variés. On y met en valeur aussi bien les témoignages de pêcheurs varois sur la pollution des fonds marins dans les années 1970, que des témoignages sur les usages de la radio dans les années 1930 et 1940, ou encore un récit de sa vie professionnelle par un luthier. Les archives sonores du fonds de la phonothèque y trouvent leur place et espèrent par ce biais se faire connaître d'un public qui ne serait pas venu à elles en temps ordinaire. Les enregistrements s'offrent prêts à l'écoute pour les internautes de passage sur le blog, qui n'ont plus qu'à cliquer pour lancer la lecture du son. Ces billets de blog sont adaptés au grand public curieux, ils ne sont ni trop longs ni trop exigeants. Ce moyen de diffusion et de valorisation des archives orales est tout à fait intéressant. La phonothèque de la MMSH a su tirer profit des outils du Web pour rassembler des sources et créer des objets culturels multimédias. Depuis 2011, 13 000 visiteurs en moyenne se rendent sur les *Carnets* tous les mois<sup>146</sup> et les statistiques de consultation des archives augmentent chaque année<sup>147</sup>.

« Mémoires européennes du Goulag »<sup>148</sup> mentionné par Véronique Ginouvès<sup>149</sup>, illustre aussi ces nouvelles pratiques qui s'appuient sur les possibilités offertes par

---

<sup>145</sup> <http://phonotheque.hypotheses.org/> (consulté le 28 juillet 2013).

<sup>146</sup> GINOUVES Véronique, « Panorama des pratiques de diffusion des sources orales sur le web en France », *Sociétés & Représentations*, 2013/1 n° 35, p. 66.

<sup>147</sup> GINOUVÈS Véronique, PEYSSARD Jean-Christophe, « Valorisation de l'archive sonores à la phonothèque de la MMSH », 2005, [en ligne] <http://imageson.hypotheses.org/1022> (consulté le 13 janvier 2013).

<sup>148</sup> <http://museum.gulagmemories.eu/fr> (consulté le 27 juillet 2013).

le Web. Il s'agit d'un « musée virtuel » composé de témoignages agrémentés de photographies, de films et de documents d'archives sur le thème de la déportation au goulag entre 1939 et 1953.

Citons enfin le Conservatoire des Mémoires Etudiantes (CME) qui mutualise et valorise des témoignages de militants étudiants au sein d'une base de données<sup>150</sup> dans laquelle les archives orales sont libres d'écoute, présentées, mises en contexte, croisées avec diverses sources écrites et des photographies.

Les modes de valorisation des archives orales se sont donc renouvelés avec l'apport du Web. La volonté de toucher des publics plus larges se concrétise avec les pratiques d'éditorialisation appliquées aux archives. Certaines structures mettent aussi en valeur des archives inédites audiovisuelles, associant l'image au son.

### **3.4. DE L'ARCHIVE SONORE A L'ARCHIVE AUDIOVISUELLE**

Les entretiens et autres enregistrements filmés véhiculent des informations supplémentaires que le seul son ne peut transmettre. Si le format vidéo est populaire et est susceptible d'inciter de nouveaux publics à prendre connaissance des archives, l'enregistrement et la collecte de documents audiovisuels impliquent de nouvelles exigences techniques et méthodologiques.

#### **3.4.1. L'enregistrement sonore : une technique dépassée ?**

Il est désormais simple de filmer des entretiens. La captation de vidéos s'est démocratisée, notamment grâce aux appareils photos et téléphones mobiles qui aujourd'hui disposent tous de cette fonction. L'image animée est omniprésente dans notre quotidien, à la télévision, sur Internet, dans les produits multimédias. Les plateformes de diffusion de vidéos comme Youtube et Dailymotion sont des plus populaires et offrent la diffusion de vidéos en quelques clics. Le micro à caméra intégrée est un matériel léger, facilement transportable. Son utilisation paraît accessible à tous, d'autant que les prix ont baissé et sont de plus en plus

---

<sup>149</sup> *Op. cit.*, p. 67.

<sup>150</sup> <http://www.cme-u.fr/> (consulté le 27 juillet 2013).

abordables<sup>151</sup>. Ce contexte de banalisation de la caméra est donc plutôt favorable à l'émergence et au développement de la parole filmée.

Face à cette « pression sociale » qui incite à l'utilisation de la caméra pour filmer les entretiens, une crainte peut surgir du côté des structures, celle de prendre du retard dans l'utilisation de ces nouveaux outils, de passer à côté de quelque chose. Florence Descamps évoque « une sorte de préjugé évolutionniste qui voudrait que, dans le domaine de la culture et de la communication, l'âge de l'audiovisuel vienne succéder à l'âge de l'oralité et du son, ou à tout le moins vienne l'absorber, comme si l'ère du son n'était qu'une période intermédiaire, incomplète, inachevée, archaïque en définitive et comme si le son se trouvait désormais privé tout à la fois de légitimité et d'efficacité »<sup>152</sup>.

Mais l'ajout d'image animée présente des avantages intéressants et peut apporter une valeur ajoutée au son. L'image met « en valeur la force du « vécu » humain et personnel du témoin »<sup>153</sup>. Le visage et le corps donnent du poids aux témoignages. En observant le témoin, son regard, ses gestes, il est possible d'en apprendre plus sur lui. Avec le film, on peut espérer obtenir des informations supplémentaires sur le contexte de la captation : des informations factuelles sur l'environnement dans lequel se place le témoin, les objets qui l'entourent, et des informations visuelles comme des photos, des croquis, des œuvres... La caméra vient aussi mettre en image des gestes qui sont décrits oralement par le témoin (savoir-faire manuel, artisanat...). Tous ces éléments sont autant d'indices qui permettent au chercheur de préciser son analyse.

De plus, les éléments visuels associés à un son participent à capter l'attention de l'auditeur (devenu spectateur). Des extraits de témoignages oraux accompagnés de l'image charnelle de celui qui parle seront en général suivis avec plus de concentration que des témoignages diffusés sans image, et la mémorisation sera aussi meilleure<sup>154</sup>.

Alors à l'avenir les témoignages seront-ils tous filmés ? Les archives strictement sonores vont-elles disparaître au profit des seules archives audiovisuelles, combinant son et image ? Si cette pratique n'est pas encore généralisée, des exemples intéressants existent cependant, ayant ajouté l'image au son.

### 3.4.2. Tirer parti de la vidéo

---

<sup>151</sup> DESCAMPS Florence, « Et si on ajoutait l'image au son ? Quelques éléments de réflexion sur les entretiens filmés dans le cadre d'un projet d'archives orales », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°29, été-automne 2006, [en ligne] <http://afas.revues.org/34> (consulté le 18 janvier 2013).

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, quatrième partie, chapitre 4.

<sup>154</sup> Florence Descamps cite le neuroscientifique J. Revel, qui lors d'une conférence le 24 mai 2000, a avancé que d'après les expériences, si le son est associé à l'image, les adultes parviennent à maintenir leur attention pendant une durée de 45 minutes et si on enlève l'image, durant 7 minutes seulement.

Certaines structures ont d'ores et déjà entrepris la constitution de corpus audiovisuels.

Le site Internet « Mémoires urbaines »<sup>155</sup> est un exemple intéressant de mise en valeur d'entretiens filmés et de documents oraux sur lesquels on a ajouté des images. Le projet, financé par le Grand Projet de Ville de Rouen, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et la ville de Rouen, a concerné des quartiers « populaires » de la ville de Rouen, dans le but de retracer leurs histoires à travers des témoignages de ses habitants. Ce travail, lancé en 2006, est le fruit d'associations locales, d'un écrivain, d'un collectif de photographes et d'une consultante en documentation. Le concept est intéressant car il place sur le devant de la scène des témoignages de personnes qu'on a peu l'habitude d'entendre, s'exprimer sur des sujets pas toujours populaires. Le site Internet a ouvert en avril 2011. Il mêle reportages, documents d'archives, entretiens, histoires personnelles, sur des thèmes aussi variés que l'école, la famille, la vie associative, la religion, les racines, le transport,... Les vidéos sont des assemblages de témoignages, ponctués d'instant musicaux et illustrés par des photographies (anciennes photos, photos des témoins, de paysages,...) et animations visuelles.

Dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales et de l'enseignement supérieur, la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) s'est lancée en 2001 dans le programme « Archives Audiovisuelles de la recherche » (AAR)<sup>156</sup>. Le fonds audiovisuel, qui comprend des entretiens, des reportages, des cours et des conférences, des documentaires, des enregistrements de mises en scène artistiques et de scènes de la vie quotidienne issues d'un réseau international. 5745 heures de vidéos sont actuellement accessibles en libre accès sur le portail de l'AAR.

Au Québec, le projet « Histoires de vie Montréal »<sup>157</sup> a étudié « l'expérience et le souvenir de violences de masse et de déplacements » de Montréalais « déplacés par la guerre, le génocide et autres violations des droits de la personne ». Mené entre 2007 et juillet 2012 par le Centre d'histoire orale et de récits numérisés de l'Université Concordia de Montréal, plus de 500 témoignages ont été collectés concernant les crimes commis au Cambodge, au Rwanda, en Haïti, et les persécutions contre les juifs. Les personnes interviewées ont partagé leurs histoires à leur façon devant la caméra. « Histoires de vie Montréal » a développé une expertise et a proposé des formations dans des domaines comme l'histoire orale, les techniques d'entrevues ou les nouveaux médias. Un guide de vidéographie destiné aux collecteurs a été produit en 2008, donnant les clés de l'entretien filmé, des recommandations sur son déroulement, son emplacement, sur le matériel à utiliser, la façon de préparer le témoin, etc. Ces entrevues ont donné lieu à des publications, des colloques et conférences, des expositions, des tables rondes, des

---

<sup>155</sup> <http://www.memoires-urbaines.fr/> (consulté le 27 juillet 2013).

<sup>156</sup> <http://www.archivesaudiovisuelles.fr/FR/> (consulté le 27 juillet 2013).

<sup>157</sup> <http://www.histoiresdeviemontreal.ca/fr> (consulté le 27 juillet 2013).

articles de presse, des rapports, des ateliers dans des écoles, des expositions artistiques multimédias, des interventions à la télévision, des pièces de théâtre, des films documentaires... Une exposition au Centre d'Histoire de Montréal a récemment conclu le projet, en présentant des parcours de Montréalais et Montréalaises qui ont quitté leur pays d'origine.

Ce recours à l'entretien filmé par les institutions constitue « un facteur incitatif et d'émulation »<sup>158</sup> pour d'autres établissements qui peuvent y trouver l'argument d'une valorisation des documents plus évidente et efficace.

### 3.4.3. Une pratique encore balbutiante

Malgré tout, « la mise en ligne d'entretiens filmés à caractère patrimonial ou historique demeure aujourd'hui encore très rare, réservée soit à des institutions dotées de moyens financiers et audiovisuels conséquents soit à des chercheurs ou à des collectionneurs militants », comme le remarque Florence Descamps en 2011<sup>159</sup>. Si la phonothèque de la MMSH propose dans sa base de données des notices d'archives vidéo, celles-ci ne sont pour le moment qu'au nombre de 11.

Dastum n'archive pas encore de documents vidéo, mais les membres de la structure ont connaissance, grâce à leur réseau en Bretagne, de l'existence de fonds de vidéos amateurs intéressantes non déposées, qu'ils estiment à environ 800 heures. L'association a conscience que ces documents filmés viendraient enrichir leur fonds et serait un apport énorme pour le site Internet. La question des vidéos fait l'objet de réflexions depuis quelques temps, mais les moyens nécessaires ne sont pas encore à leur disposition pour envisager l'acquisition des collections de ce type.

Beaucoup d'institutions patrimoniales restent prudentes. Un risque, avec l'enregistrement de films rendu possible par le commun des mortels, est que les bases de données se voient « inondées » par des dépôts de captations en tous genres, et qu'à terme la valeur et l'originalité des items déposés s'étiolent, au profit de documents de moindre valeur. Dans le domaine de la musique traditionnelle, par exemple, la « simple » captation d'un concert ne représente pas la même valeur que le collectage de chansons anciennes inédites auprès d'un ancien.

---

<sup>158</sup> DESCAMPS Florence, « Et si on ajoutait l'image au son ? Quelques éléments de réflexion sur les entretiens filmés dans le cadre d'un projet d'archives orales », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°29, été-automne 2006, [en ligne] <http://afas.revues.org/34> (consulté le 18 janvier 2013).

<sup>159</sup> DESCAMPS Florence, « Histoire orale et archives orales : et si l'image venait s'ajouter au son ? », *Documentaliste – Sciences de l'information*, volume 47, n°4, 20 janvier 2011, p. 54-57, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2010-4-page-54.htm> (consulté le 29 juillet 2013).

L'utilisation très facile de la vidéo est une évolution encore très récente et le matériel reste plus coûteux qu'un simple enregistreur et la mise en ligne d'entretiens filmés est aussi longue que celle de corpus strictement oraux.

Les mêmes questions déontologiques et légales les accompagnent, avec en prime des problématiques techniques et méthodologiques qui s'ajoutent : nouveau matériel, nouveaux formats de fichiers, nouveaux logiciels, etc.

Le rôle du collecteur évolue : il faut penser au cadrage, à la lumière, etc. Avec ces paramètres qui viennent s'ajouter, le collectage peut nécessiter deux personnes au lieu d'une auparavant, et des compétences techniques audiovisuelles sont les bienvenues pour obtenir un enregistrement de qualité.

L'entretien filmé réclame également une réflexion méthodologique particulière et spécifique. Il est différent de l'entretien oral. Sa réalisation est plus complexe et aussi plus coûteuse. Ce ne sont plus uniquement les propos tenus par le témoin qui sont interprétés, mais aussi son attitude, les expressions de son visage, le langage du corps. Ce langage du corps est aussi un élément qui peut rebuter le chercheur, car le décryptage du document s'allonge. L'analyse ne peut plus porter uniquement sur la voix et la parole, mais aussi sur une foule de détails annexes.

Enfin, un reproche peut être fait à la présence de la caméra, qui risque de biaiser la nature de l'intervention du témoin en introduisant un « effet de public ». Le comportement du témoin peut en être dénaturé : soit la caméra intimide, inhibe, provoque un effet d'auto-censure, soit le témoignage devient une « exhibition narcissique »<sup>160</sup>.

Tous ces éléments à prendre en compte pour s'engager dans un projet de collecte, de sauvegarde et de diffusion d'entretiens filmés rendent l'entreprise relativement complexe.

Les archives orales, dont la consultation émane encore largement d'un public universitaire et spécialisé, visent de plus en plus un auditoire élargi. Cette évolution s'exprime dans les diverses entreprises de démocratisation de la consultation que l'on recense au sein des phonothèques. Ces dernières cherchent à se faire connaître en usant notamment des possibilités offertes par Internet et par leur mise en réseau. La restitution des collectes est une phase essentielle dans le cheminement des archives orales. Celle-ci peut passer par des moyens « traditionnels » comme les publications, les expositions et les diverses animations proposées en nombre par les phonothèques, ou sur le Web, via des expositions

---

<sup>160</sup> DESCAMPS Florence, « Et si on ajoutait l'image au son ? Quelques éléments de réflexion sur les entretiens filmés dans le cadre d'un projet d'archives orales », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°29, été-automne 2006, [en ligne] <http://afas.revues.org/34> (consulté le 18 janvier 2013).

virtuelles, des sites Internet et articles de blog. On recense des exemples intéressants de contextualisation et de vulgarisation des archives, permettant à tous, en particulier aux non spécialistes, d'écouter librement des enregistrements depuis chez eux. Cet accès libre à la consultation est actuellement au cœur des préoccupations des centres d'archives sonores et soulève cependant des questions d'ordre éthique et juridique, d'où une mise en ligne progressive et prudente.



## CONCLUSION

---

Les archives orales sont donc riches de potentialités qui gagnent à être exploitées, pour servir la recherche ainsi que le grand public intéressé par son patrimoine immatériel. La mise en ligne doit s'accompagner d'un traitement documentaire des archives afin que celles-ci puissent être repérées par les utilisateurs. Leur contexte de création mérite d'être clairement expliqué pour que leur compréhension et leur réutilisation soit possible, en particulier dans un cadre scientifique. Or la signalisation des ressources reste inégale, les formats de description employés ne suivent pas toujours les standards en vigueur. Les structures détentrices d'archives sonores sont nombreuses, aux statuts et aux missions variés. Ce phénomène d'éclatement ne facilite pas l'identification et la connaissance des archives disponibles. Cet éparpillement est croissant et va de pair avec l'inflation de documents dans notre société de l'information.

Une centralisation autour d'un pôle national aurait l'avantage d'ordonner les pratiques, de rendre le repérage des centres et de leurs ressources plus évident. La normalisation passe par l'emploi de protocoles et de standards de description communs et par une clarification systématique des modalités légales de diffusion. La contribution à des projets en réseaux permet aux centres de se fédérer pour échanger sur leurs pratiques et ainsi dépasser leurs intérêts locaux pour gagner en visibilité. Une base de données générale capable de moissonner des notices dans plusieurs catalogues de façon simultanée devient un outil précieux pour le passionné de musique traditionnelle, pour le curieux ou pour le chercheur. Ces outils de repérage et de navigation sont des enjeux essentiels pour l'avenir des archives orales.

On recense, nous l'avons vu, des pratiques de diffusion et de valorisation intéressantes et encourageantes, allant dans le sens d'une ouverture à des publics plus larges et non spécialistes. C'est l'un des intérêts avec le média qu'est Internet : être visible et accessible par un grand nombre de personnes, sortir de la confidentialité, avec le moins de barrières possible. Drainer en nombre de nouveaux auditeurs est un pari difficile à tenir, car les archives orales demeurent à la marge dans les mentalités et dans les pratiques, notamment face aux documents écrits. Mais cette volonté de pouvoir les restituer à tous se développe à travers des activités de présentation et d'écoute des archives en région auprès de la population, et des initiatives de vulgarisation, qui trouveront, on l'espère, des publics curieux de plus en plus nombreux.

Car l'intérêt actif porté par les communautés à leur patrimoine oral et immatériel et leur implication sont les facteurs premiers pour permettre de maintenir en vie ce patrimoine vivant et fragile. Le conserver sur des supports matériels n'est pas tout : la transmission est nécessaire, car ce patrimoine oral évolue, est enrichi avec les générations. Ne pas fossiliser est bien le mot d'ordre de Dastum, qui sauvegarde

avant tout dans le but de réinjecter ce patrimoine dans les pratiques vivantes actuelles. La conservation et la mise en ligne sont des enjeux majeurs pour les archives orales, mais ils ne sont pas des fins en soi. C'est davantage l'utilisation qui va en être faite, l'intérêt que vont y trouver les publics, les possibilités de l'exploiter et la transmission de ce patrimoine immatériel aux générations futures qui importe.

## *Sources*

Entretiens téléphoniques avec Vincent Morel, association Dastum (6 novembre 2012 et 22 août 2013).

Echange téléphonique avec Véronique Ginouvès, responsable de la phonothèque de la MMSH (28 janvier 2013).

Entretien avec Dominique Jouve, musicien, déposant et utilisateur à Dastum, coordinateur dans un des points de consultation de l'association (30 juillet 2013).



# Bibliographie

## Archives – Généralités

*Dictionnaire de terminologie archivistique*, Direction des Archives de France, 2002, 36 p. [en ligne] <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226> (consulté le 23 juillet 2013).

CHABIN Marie-Anne, *Nouveau glossaire de l'archivage*, 2010, 45 p. [en ligne] [http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceDeveloppementDurable/pdf/Nouveau\\_glossaire\\_de\\_l\\_archivage.pdf](http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceDeveloppementDurable/pdf/Nouveau_glossaire_de_l_archivage.pdf) (consulté le 1er août 2013).

DELMAS Bruno, « Les nouvelles archives, problèmes de définition », *Direction des Archives de France, Les nouvelles archives, formation et collecte*, Actes du XXVIII<sup>e</sup> Congrès national des archivistes français, Paris, Archives nationales, 1987. p.178-183.

## Archives sonores et archives orales en France

ARON-SCHNAPPER Dominique, HANET Danièle, « D'Hérodote au magnétophone : Sources orales et archives orales », *Annales ESC*, n°1, janvier 1980, p. 183-199.

ARON-SCHNAPPER Dominique, HANET Danièle, « Archives orales et histoire des institutions sociales », *Revue française de sociologie*, 19-2, 1978, p. 261-275, [en ligne] [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1978\\_num\\_19\\_2\\_6634](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1978_num_19_2_6634) (consulté le 20 janvier 2013).

BOUTHILLIER Robert et LODDO Daniel, *Les archives sonores en France*, Saint-Jouin-de-Milly, Modal Editions, 2000, 124 p.

CALAS Marie-France, « La parole entre archives et médias », *Médiamorposes*, INA, Bry-sur-Marne, n°7, 2003, p. 53-56, [en ligne] [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/23250/2003\\_07\\_53.pdf?sequence=1](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/23250/2003_07_53.pdf?sequence=1) (consulté le 14 janvier 2013).

CALLU Agnès, LEMOINE Hervé, *Le patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archives et témoignages : guide de recherche en sciences sociales*, Paris, Belin, 2005, 7 vol.

CAPPEAU Paul, SEIJIDO Magali, Inventaire des corpus oraux, Projet DGLFLF, [en ligne] [http://www.culture.gouv.fr/culture/dgflf/recherche/corpus\\_parole/Inventaire.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dgflf/recherche/corpus_parole/Inventaire.pdf) (consulté le 13 juillet 2013).

CHAMBAT-HOUILLOON Marie-France, COHEN Évelyne, « Archives et patrimoines visuels et sonores », *Sociétés & Représentations*, 2013/1 n° 35, p. 7-14, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2013-1-page-7.htm> (consulté le 23 juillet 2013).

CORDEREIX Pascal, « Les fonds sonores du département de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France », *Le Temps des médias* 2/2005 (n° 5), p. 253-264, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2005-2-page-253.htm#citation> (consulté le 26 août 2013).

DESCAMPS Florence (dir.), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Bréal, 2006, 287 p.

DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 864 p, [en ligne] <http://books.openedition.org/igpde/104> (consulté le 29 août 2013).

DUCLERT Vincent, « Archives orales et recherche contemporaine : Une histoire en cours », *Sociétés & Représentations*, n°13, 1/2002, p. 69-86, [en ligne] [www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2002-1-page-69.htm](http://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2002-1-page-69.htm) (consulté le 9 janvier 2013).

ELGEY Georgette, *Les "archives orales" rôle et statut. Avis du Conseil économique et social présenté par Mme Georgette Elgey, rapporteur au nom de la section du cadre de vie*, Journal officiel de la République française : avis et rapports du Conseil économique et social, 2001, 76 p.

GARCIA Joëlle, « Valoriser et préserver le patrimoine oral dans une civilisation de l'écrit : un défi pour les bibliothèques », [en ligne] <http://archive.ifa.org/IV/ifla65/papers/036-146f.htm> (consulté le 22 janvier 2013).

GINOUVÈS Véronique, « La sauvegarde du patrimoine immatériel sonore : quelles perspectives pour les phonothèques de l'oral à l'heure de la dématérialisation des contenus ? », 2006, 12 p. [en ligne] <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/09/56/03/PDF/BiracteSeptembre20060915.pdf> (consulté le 6 février 2013).

GRANET-ABISSET Anne-Marie, « Revisiter une collecte : de la source à l'archive orale », 2010, [en ligne] <http://imageson.hypotheses.org/1170> (consulté le 13 janvier 2013).

JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, La Découverte, 2013, 240 p.

JOUTARD Philippe, GRANET-ABISSET Anne-Marie, « Histoires de vie, histoire dans la vie. Philippe Joutard et l'histoire orale à la française », *Sociétés & Représentations* 1/2013 (n° 35), p. 183-207, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2013-1-page-183.htm> (consulté le 23 juillet 2013).

LAURENCE Pierre, « Archives sonores : la mode est aux rapports », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°26, hiver 2003 - printemps 2004, [en ligne] <http://afas.revues.org/74> (consulté le 11 décembre 2012).

MICHEL Virginie, « Archives départementales de la Martinique : archives orales et la mémoire vivante », [en ligne] <http://journaldunarchiviste.fr> (consulté le 30 juillet 2013).

MÜLLER Bertrand, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », *Genèses*, 2006/1 no 62, p. 93-109, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-1-page-93.htm> (consulté le 26 août 2013).

PAILLARD Bernard, OLLIVIER Eugénie, WELSCHEN Laure, « De la numérisation des sources à leur diffusion auprès des populations enquêtées. Le cas des archives sonores et audiovisuelles des enquêtes interdisciplinaires de Plozévet (1961-1965) », Communication dans le cadre du colloque *Le chercheur et ses sources sonores et audiovisuelles. Comment les partager? Comment les diffuser? Besoins, risques, contraintes, atouts et bénéfiques*, MMSH, 2010, [en ligne] <http://imageson.hypotheses.org/1174> (consulté le 13 janvier 2013).

TOURTIER-BONAZZI Chantal de, *Le témoignage oral aux Archives. De la collecte à la communication*, Paris, Archives Nationales, 1990, 100 p.

« Enrichissements du département de l'Audiovisuel, 2010-2012 », *Revue de la BNF* 3/2012 (n° 42), p. 89-95, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-2012-3-page-89.htm> (consulté le 26 août 2013).

*Les archives orales : bilan, enjeux et perspectives*, Actes du colloque de la section des archives communales et intercommunales de l'AAF 2008, La Gazette des archives, n°211, 2008, 238 p.

## Phonothèques

CALAS Marie-France, « Une phonothèque : pour quoi faire ? », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, [en ligne] <http://afas.revues.org/2644> (consulté le 19 novembre 2012).

GINOUVÈS Véronique, « Archives sonores du patrimoine oral en France : où consulter ? », 2007, [en ligne] <http://imageson.hypotheses.org/1016> (consulté le 13 janvier 2013).

GINOUVÈS Véronique, BONNEMASON Bénédicte, « Les phonothèques de l'oral : Collecter, documenter et valoriser les musiques traditionnelles », *BBF : Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, avril 2002, p. 60-65, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-02-0060-009> (consulté le 13 janvier 2013).

GINOUVÈS Véronique, « Les phonothèques de l'oral en France, catalyseurs de nouveaux corpus interdisciplinaires sur l'oralité », *Fabula*, 2008, 20 p, [en ligne] [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/27/49/33/PDF/CL\\_GINOUVES\\_20070425.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/27/49/33/PDF/CL_GINOUVES_20070425.pdf) (consulté le 10 février 2013).

PELEN Jean-Noël, « Les phonothèques de l'oral au carrefour de la recherche et de la culture », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, [en ligne] <http://afas.revues.org/2702> (consulté le 10 décembre 2012).

SCOUARNEC Hélène, GUEGUEN Stéphanie, *Dastum, naissance et enjeux d'une association de défense du patrimoine oral au sein du contexte d'affirmation de l'identité culturelle bretonne*, mémoire de recherche de Master 1 Histoire, Université Rennes 2 – Haute Bretagne, 2012, 164 p.

*Charte Dastum*, adoptée par le Conseil d'administration, Rennes, juin 2006, 2 p. [en ligne] <http://www.dastum.net/FR/charte-dastum.pdf> (consulté le 8 juillet 2013).

## Traitement et conservation des archives orales

BONNEMASON Bénédicte, GINOUVÈS Véronique, PERENNOU Véronique, *Guide d'analyse documentaire du son inédit : pour la mise en place de banques de données*, Paris, Modal, AFAS, 2001, 186 p.

CASSÉ Corinne, « Un exemple de traitement documentaire de l'archive orale à la Phonothèque de la MMSH », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°22, printemps-été 2002, [en ligne] <http://afas.revues.org/591> (consulté le 3 décembre 2012).

CRIBIER Françoise, FELLER Élise, *Rapport sur la sauvegarde des données qualitatives des sciences sociales*, CNRS-EHESS, Lasmas, UMR 8097, 2003, tome 1, 120p. [en ligne] <http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf> (consulté le 7 février 2013).



GIULIANI Elizabeth, *L'Oral en fiches : manuel de traitement documentaire des phonogrammes*, Paris, AFAS, Bibliothèque nationale, 1987, 209 p.

## Valorisation et diffusion des archives orales

BERTRAND-PIERSON Emilie, *Transmettre la mémoire orale d'un territoire : la diffusion des archives orales d'associations via Internet – L'exemple de la Maison de la Mémoire de l'écomusée Paysalp (Viuz-en-Sallaz, Haute-Savoie)*, mémoire Cnam-Intd, 2011, 103 p.

DESCAMPS Florence, « Et si on ajoutait l'image au son ? Quelques éléments de réflexion sur les entretiens filmés dans le cadre d'un projet d'archives orales », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°29, été-automne 2006, [en ligne] <http://afas.revues.org/34> (consulté le 18 janvier 2013).

DESCAMPS Florence, « Histoire orale et archives orales : et si l'image venait s'ajouter au son ? », *Documentaliste – Sciences de l'information*, volume 47, n°4, 20 janvier 2011, p. 54-57, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2010-4-page-54.htm> (consulté le 9 janvier 2013).

FARGEOT Germille, *Expertise et valorisation d'une base de données documentaire d'archives sonores*, Mémoire de stage Master 2 SIB, sous la direction de Véronique Ginouvès et Jean-Paul Metzger, ENSSIB, 2006.

GINOUVÈS Véronique, PEYSSARD Jean-Christophe, « Valorisation de l'archive sonores à la phonothèque de la MMSH », 2005, [en ligne] <http://imageson.hypotheses.org/1022> (consulté le 13 janvier 2013).

LONGIN Pauline, *Parole publique et Internet : enjeux et modalités de la valorisation d'enregistrements sonores*, mémoire INTD, octobre 2009, 105 p.

## Les archives orales, le numérique et le Web

CASTELLE Mélanie, « La collection d'archives orales "Mémoire des Arméniens des quartiers de Marseille et des Bouches-du-Rhône" : comment la valoriser, comment la faire évoluer ? Étude d'un corpus sonore en ligne », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°37, automne-hiver 2011, [en ligne] <http://afas.revues.org/2819> (consulté le 18 novembre 2012).

GINOUVÈS Véronique, « L'impact de la dématérialisation des contenus dans une phonothèque de recherche en sciences humaines et sociales : l'expérience de la Phonothèque de la MMSH », Intervention lors des journées organisées par la Maison des Sciences de l'Homme de Nice le 9 février 2007 : La collecte de documents sonores, base de la construction du corpus interdisciplinaire, 10 p, [en ligne] <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130691/> (consulté le 26 août 2013).

GINOUVÈS Véronique, « Panorama des pratiques de diffusion des sources orales sur le

web en France », *Sociétés & Représentations*, 2013/1 n° 35, p. 59-75, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2013-1-page-59.htm> (consulté le 23 juillet 2013).

SCOPSI Claire, « Collectes de mémoires : la valorisation par le numérique » [en ligne] <http://www.ina-expert.com/e-dossier-de-l-audiovisuel-sciences-humaines-et-sociales-et-patrimoine-numerique/collectes-de-memoires-la-valorisation-par-le-numerique.html> (consulté le 13 juin 2013).

SIMONNOT Joséphine, « TELEMETA, un projet Web pour les archives sonores de la recherche », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°36, printemps 2011, [en ligne], <http://afas.revues.org/2621>, (consulté le 26 juillet 2013).

## Aspects juridiques

BATTISTI Michèle, « La valorisation des archives sonores : le documentaliste, le juriste et le chercheur : Journée d'étude MMSH-EPHE-AFAS-ARCADE », *Documentaliste-Sciences de l'information*, n°43, 1/2006, p. 53-56, [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2006-1-page-53.htm> (consulté le 7 janvier 2013).

BAUDE Olivier, *Corpus oraux : Guide des bonnes pratiques 2006*, Presses universitaires d'Orléans, 203 p.

LE DRAOULLEC Ludovic, « L'utilisation des corpus oraux à des fins culturelles : quels contrats mettre en œuvre ? », *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n°29, été-automne 2006, [en ligne] <http://afas.revues.org/622> (consulté le 3 décembre 2012).

## Sitographie

### Portails d'archives sonores

Archives audiovisuelles de la recherche (Maison des Sciences de l'Homme) : <http://www.archivesaudiovisuelles.fr/FR/> (consulté le 27 juillet 2013).

Base inter-régionale Patrimoine oral : <http://patrimoine-oral.org/dyn/portal/index.seam?page=home> (consulté le 15 juin 2013).

Bibliothèque de Documentation Internationale contemporaine (BDIC) – Documents audiovisuels : [http://www.bdic.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=65:les-documents-audiovisuels&catid=36:collections&Itemid=102](http://www.bdic.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=65:les-documents-audiovisuels&catid=36:collections&Itemid=102) (consulté le 13 janvier 2013).

Catalogue des sons urbains du laboratoire CRESSON :  
<http://doc.cresson.grenoble.archi.fr/opac/> (consulté le 11 juillet 2013).

Centre de Recherche en Ethnomusicologie : <http://archives.crem-cnrs.fr/> (consulté le 26 juillet 2013).

Conservatoire des mémoires étudiantes : <http://www.cme-u.fr/> (consulté le 27 juillet 2013).

Corpus de la parole : <http://corpusdelaparole.tge-adonis.fr/> (consulté le 13 juillet 2013).

Dastum (Bretagne) : <http://www.dastum.net> (consulté le 9 janvier 2013).

Département de l'audiovisuel de la BnF - Archives sonores inédites :  
<http://gallica.bnf.fr/html/editorial/paroles-musiques> (consulté le 13 janvier 2013).

Gallica (BnF) : [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr) (consulté le 13 juillet 2013).

Mémoires européennes du Goulag : <http://museum.gulagmemories.eu/fr> (consulté le 27 juillet 2013).

Phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence : <http://phonothèque.mmsch.univ-aix.fr/> (consulté le 9 janvier 2013).

Portail du patrimoine numérique (ministère de la Culture) :  
<http://www.numerique.culture.fr/pub-fr/index.html> (consulté le 13 juillet 2013).

Portail du patrimoine oral (FAMDT) : <http://www.portaildupatrimoineoral.org/>  
(consulté le 9 janvier 2013).

Portail "Massif Central" : <http://www.patrimoine-oral-massif-central.fr/> (consulté le 10 janvier 2013).

Portail Mémoire orale des métiers de l'industrie et des réseaux :  
<http://www.memoire-orale.org/> (consulté le 13 juillet 2013).

## **Autour de l'archive**

Carnets de la phonothèque de la MMSH : <http://phonothèque.hypotheses.org/> (consulté le 7 janvier 2013).

Carnets du pôle Image-Son (MMSH) : <http://imageson.hypotheses.org/> (consulté le 7 janvier 2013).

Carnet de recherche « Le document sonore » : <http://sonore.hypotheses.org/>  
(consulté le 23 juillet 2013).

Blog « Journal d'un archiviste » : <http://journaldunarchiviste.fr/> (consulté le 11 juillet 2013).



## *Table des annexes*

<b>ANNEXE 1 : CHARTE DASTUM .....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE 2 : LISTE DES CENTRES AYANT REPONDU A L'ENQUETE DE ROBERT BOUTHILLIER ET DANIEL LODDO .....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE 3 : MODALITES DE CONSULTATION DES ARCHIVES SONORES DES STRUCTURES CONCERNEES PAR L'ENQUETE DE ROBERT BOUTHILLIER ET DANIEL LODDO – DONNEES ACTUALISEES .....</b>	<b>89</b>
<b>ANNEXE 4 : CONTRAT DE CESSION DE DROIT – DASTUM.....</b>	<b>90</b>

# ANNEXE 1 : CHARTE DASTUM

*Charte Dastum, adoptée par le Conseil d'administration, Rennes, le 2 juin 2006.*



## Charte Dastum

### Recueillir, sauvegarder, transmettre le patrimoine oral de Bretagne

#### Considérant :

- que la tradition populaire de Bretagne (chant, musique, danse, conte, légende, etc.) constitue une immense richesse culturelle, linguistique, artistique et patrimoniale, fondamentale pour l'humanité et pour l'identité culturelle de la Bretagne et des Bretons,
- que cette richesse est par nature principalement immatérielle et réside dans la mémoire de milliers d'individus,
- que la transmission de ce patrimoine par tradition orale est remise en cause par la mutation de la société,
- que ce patrimoine immatériel disparaît peu à peu avec les individus qui en sont les derniers dépositaires,

#### Nous affirmons :

- que cette immense richesse doit être recueillie, sauvegardée et transmise aux générations futures,
- que pour cela il est urgent et nécessaire de constituer les Archives du Patrimoine Oral de Bretagne,
- que ce travail de recueil, de sauvegarde et de transmission a une importance capitale :
  - o d'un point de vue patrimonial, linguistique, artistique et scientifique,
  - o au regard du lien social,
  - o pour la construction de l'identité culturelle des générations à venir,
- que ce patrimoine immatériel implique les mêmes égards et les mêmes efforts que le patrimoine matériel, mais selon des modalités qui lui sont spécifiques,
- que ce patrimoine culturel doit non seulement être transmis, mais qu'il doit aussi conserver ou retrouver une place dans les pratiques culturelles contemporaines,
- que la structuration en réseau, encore plus qu'un moyen d'action, constitue pour nous un principe essentiel, garant de la légitimité et de la réussite du projet.

**En conséquence, en conformité avec nos statuts et en tenant compte du cadre légal, nous définissons trois axes d'action :**

### **1. La collecte**

Il faut :

- prospecter sans relâche, identifier et rencontrer les « porteurs de mémoire » partout où ils se trouvent,
- donner à ces porteurs de mémoire la possibilité de s'exprimer et fixer leur savoir sur des supports durables,
- envisager ce travail de collecte, non pas seulement comme un travail technique de recueil de documents, mais aussi comme une série de rencontres humaines uniques, avec le souci du respect de la personne,
- encourager, encadrer, accompagner, former à la collecte,
- recenser et mettre en réseau tous les individus ou structures qui font, ont fait ou souhaitent faire un travail de collecte pour mieux rassembler les fonds documentaires existants ou à venir,
- étendre le travail de collecte à tous documents, en lien avec la tradition orale (photos, films, archives, cahiers manuscrits, feuilles volantes, instruments de musique, etc.).

### **2. La sauvegarde**

Il faut :

- tout mettre en œuvre pour rendre pérennes les archives (notamment sonores) constituées par les collecteurs. Cela implique la mise en place de moyens qui garantissent la sécurité de la conservation : duplication intégrale des fonds en plusieurs exemplaires à conserver dans des lieux et sous des formats diversifiés et appropriés, adaptation technique permanente, renouvellement régulier des copies,
- renseigner chaque fonds déposé de la manière la plus complète possible afin d'augmenter sa valeur documentaire : renseignements sur le collecteur, sur la constitution du fonds lui-même, sur chaque informateur et description et analyse détaillée des contenus.

### **3. La transmission**

Il faut :

- mettre à disposition de tous, intégralement et gratuitement (avec l'accord des collecteurs et informateurs), les fonds déposés,
- mener une politique d'édition fondée au maximum sur les fonds constitués afin d'en faire connaître la richesse au grand public, et plus largement celle de la culture de tradition orale de Bretagne,
- créer, encourager, accompagner toutes les initiatives de transmission adaptées aux pratiques actuelles (cours, stages, ateliers, structuration en école, en association, etc.). Il faut notamment inciter toutes les structures d'enseignement à utiliser les archives sonores de Dastum et à faire connaître son action,
- créer, encourager, accompagner toutes formes de pratiques permettant de faire vivre le patrimoine oral recueilli, qu'il s'agisse des événements les plus confidentiels ou de ceux les plus spectaculaires.

*Charte adoptée par le Conseil d'administration de Dastum, réuni à Rennes le 2 juin 2006.*

**ANNEXE 2 : LISTE DES CENTRES AYANT REPONDU A  
L'ENQUETE DE ROBERT BOUTHILLIER ET DANIEL  
LODDO<sup>161</sup>**

**Structures publiques :**

Bibliothèque nationale de France (BnF)  
Musée National des Arts et Traditions Populaires (MNATP)  
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH)  
Mémoire Vivante de Picardie (Conseil Régional) (MVP)  
Musée de la Corse (MC)  
Ecomusée de la Grande Lande (EGL)  
Musée Dauphinois (MD)  
Archives Départementales de Haute-Corse (ADHC)  
Archives Départementales du Lot (ADL)  
Archives Départementales de la Dordogne (ADD)

**Structures associatives :**

Dastum (DAS)  
Conservatoire Occitan (CO)  
Métive (MET)  
Office départemental d'action culturelle Hérault (ODAC)  
ARExPO Vendée (ARX)  
CORDAE/La Talvera (TAL)  
Institut d'Etudes Occitanes du Cantal (IEO)  
GARAE (GAR)  
Conservatoire du patrimoine ethnologique de Haute-Provence (SALagon)

---

<sup>161</sup> BOUTHILLIER Robert et LODDO Daniel, *Les archives sonores en France*, Saint-Jouin-de-Milly, Modal Editions, 2000, p. 22.



**ANNEXE 3 : MODALITES DE CONSULTATION DES  
ARCHIVES SONORES DES STRUCTURES CONCERNEES PAR  
L'ENQUETE DE ROBERT BOUTHILLIER ET DANIEL LODDO  
– DONNEES ACTUALISEES**

Centre	Consultation sur place à l'époque de l'enquête (2000)	Consultation sur place en 2013	Catalogue en ligne en 2013	Archives en ligne en 2013
<b>Bibliothèque Nationale de France</b>	Libre	Tarifé + accréditation	oui	une partie
<b>Musée National des Arts et Traditions Populaires --&gt; MUCEM</b>	Rendez-vous		oui	
<b>Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme</b>	Rendez-vous	Rendez-vous	oui	une partie
<b>Mémoire Vivante de Picardie (Conseil Régional)</b>		Rendez-vous	oui	
<b>Musée de la Corse</b>	Rendez-vous		non	une sélection
<b>Ecomusée de la Grande Lande</b>	Autorisation des ayants-droits			
<b>Musée Dauphinois</b>	Rendez-vous	Rendez-vous	oui	une partie (ne concerne pas particulièrement les archives sonores)
<b>Archives Départementales de Haute-Savoie</b>	Rendez-vous (si autorisation)	Libre	oui (ne concerne pas particulièrement les archives sonores)	
<b>Archives Départementales du Lot</b>	Autorisation	Libre	pas pour les archives sonores	pas les archives sonores
<b>Archives Départementales de la Dordogne</b>	Rendez-vous	Libre	non	extraits
<b>Dastum</b>	Libre	Selon les points de consultation	oui	une partie
<b>Conservatoire Occitan --&gt; Conservatoire occitan des musiques et danses traditionnelles</b>	Rendez-vous	Libre	oui	une partie
<b>Métive</b>	Libre	Rendez-vous	oui	une partie
<b>Office départemental d'action culturelle Hérault</b>	Rendez-vous			
<b>AREXPO Vendée</b>	Libre	Selon les points de consultation	oui	une partie
<b>CORDAE/La Talvera</b>	Rendez-vous		non	non
<b>Institut d'Études Occitanes du Cantal</b>			non	non
<b>GARAE</b>		Libre	oui (ne concerne pas particulièrement les archives sonores)	
<b>Conservatoire du patrimoine ethnologique de Haute-Provence</b>	Rendez-vous	Rendez-vous	non	non

## ANNEXE 4 : CONTRAT DE CESSION DE DROIT - DASTUM



### Contrat de cession de droit

Entre :

DASTUM, 16 Rue de la Santé 35000 Rennes  
Représenté par son président, M. Ronan GUEBLEZ

et

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
Tél : ..... Mail : .....

ci-après désigné « le collecteur »

**Etant préalablement rappelé** que dans un but de clarté et de synthèse de toutes les autorisations déjà établies et à venir, le présent contrat regroupe l'ensemble des autorisations données par le collecteur concernant l'exploitation de ses documents,

**il est convenu ce qui suit :**

#### ARTICLE 1 – Objet de l'autorisation

**Dans les conditions ci-dessous énoncées, le collecteur autorise Dastum à utiliser, à titre gracieux ses documents.**

Ces documents sont enregistrés dans le fonds Dastum sous la désignation « Fonds..... » sous le numéro .....

La liste des documents concernés est annexée au présent contrat

#### ARTICLE 2 – Clause de garantie

Veuillez cocher l'option qui s'applique :

(A)  le collecteur garantit à Dastum qu'il a obtenu des autres ayants droit (ex : un informateur = toute personne qui intervient sur les enregistrements sonores) une cession de ses droits ou une autorisation d'utilisation qui couvre au minimum toutes les utilisations choisies par le collecteur dans les articles 4 et suivants, et pour une même durée

(B)  le collecteur reconnaît ne pas avoir négocié les droits des autres ayants droit, mais fournit tout renseignement utile qui permettra à Dastum de les retrouver.

#### ARTICLE 3 – Statut juridique du collecteur

Le collecteur peut être considéré juridiquement comme auteur de la collecte constituée (loi du 11 mars 1957) ou comme « producteur de phonogramme » (loi du 03 juillet 1985)

#### ARTICLE 4 – Nature de l'autorisation

En vertu de la loi du 11 mars 1957, le collecteur, considéré comme auteur, jouit sur sa collecte d'un droit de propriété intellectuelle, constitué de deux attributs : un attribut moral (qui lui confère un droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre), et un attribut patrimonial, qui lui permet d'autoriser la reproduction et la représentation de son œuvre.

Etant responsable de la première fixation de la séquence de son, le collecteur est titulaire d'un droit voisin du droit d'auteur, en tant que « producteur de phonogramme » tel que le décrit la loi du 3 juillet 1985 sur les droits voisins. Dans ce cas seul un droit patrimonial lui est reconnu : l'autorisation du

producteur est requise avant toute reproduction, mise à disposition au public ou communication au public de son (ses) phonogramme(s).

#### **Article 4.1 – Droit de reproduction et droit de représentation**

En l'espèce, le collecteur autorise :

- La **reproduction non exclusive de ses documents** en tout ou partie, pour les besoins de l'activité de numérisation, (d'une part aux fins de conservation et de sauvegarde, d'autre part aux fins des strictes représentations ci-après définies) par mémoire informatique stockée sous format numérique, amovibles ou non amovibles, actuels ou futurs (exemples : de type magnétique, magnéto-optique, optique, etc.). Dans le souci de garantir une conservation à très long terme Dastum pourra le cas échéant déposer une copie supplémentaire de l'ensemble de ses fonds dans des institutions publiques spécialisées (Centres d'Archives Départementales, Bibliothèque Nationale de France...).

- La **reproduction non exclusive de ses documents** en tout ou partie, pour les membres consultants à des fins non commerciales et à usage privé dans le cadre des représentations définies ci-dessous. Les membres consultants sont informés des conditions d'utilisation et s'engagent à les respecter en adhérant à Dastum

- La **représentation non exclusive de ses documents** par voie de communication au public par les différents vecteurs ci-après définis par le collecteur.

#### **Article 4.2. – Description des utilisations (nature de la représentation)**

Dans cet article le collecteur définit les utilisations qu'il entend donner à ses enregistrements. Sachant que d'autres ayants-droit (comme l'informateur ou un employeur) entrent en compte dans la gestion de ces enregistrements, Dastum ne retiendra que les utilisations respectant l'ensemble des ayants-droits. Les documents pour lesquels la recherche des ayants droit (interprète) n'aura pas été possible ou fructueuse pourront cependant être rendus consultables. Toute demande motivée de retrait d'un document par un ayant droit sera alors examinée.

##### **Article 4.2. 1 – Modes de consultation**

Dastum s'engage à respecter et faire figurer les mentions légales et obligatoires pour chaque utilisation des enregistrements en respect du droit de paternité.

Dastum crée des fiches documentaires qui sont consultables sur la base de données de Dastum, en libre accès sur Internet. Les conditions de reproduction et de diffusion sont précisées dans les fiches documentaires. Les copies de documents sont accrochées à la base de données sous forme compressées et sont donc consultables, ou non, via Internet suivant les utilisations définies ci-dessous.

Le collecteur autorise les utilisations suivantes :

<b>Utilisations</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
La consultation publique dans le réseau des points de consultation conventionnés avec Dastum.		
La consultation avec un accès individuel pour les adhérents de Dastum qui en font la demande (autorisation donnée aux conditions fixées par le CA de Dastum).		
La consultation libre sur Internet		
La diffusion publique des documents lors de manifestations culturelles ou scientifiques organisées sous la responsabilité directe de Dastum (expositions, conférences, émissions radios, projections sonores,) ou par des consultants dans le cadre précis d'actions d'éducation culturelle (stages, cours, etc.).		

Certains fonds, pour tout ou partie, peuvent nécessiter des clauses spécifiques qui seront précisées dans un document annexe.

#### **Article 4.2. 2 – Edition**

Dastum cherche à valoriser et à faire connaître les archives du patrimoine oral par une politique d'édition et de publication. Le collecteur s'associe à ce projet et autorise Dastum, après en avoir été informé, à :

	Oui	Non
Utiliser ses documents pour ses propres éditions		
Utiliser ses documents pour des publications envisagées par d'autres éditeurs		

Dastum s'engage à respecter et faire figurer les mentions légales et obligatoires pour chaque utilisation des enregistrements en respect du droit de paternité.

#### **Article 4.2.3 – Autres utilisations**

Toute autre utilisation non visée au présent article est exclue du domaine de cette autorisation et doit être autorisée préalablement par tous les titulaires de droits.

#### **ARTICLE 5 – Etendue et durée de l'autorisation**

Cette autorisation par le collecteur engage ses héritiers, ayants droit et représentants. Elle s'applique en tout lieu et pour toute la durée des droits de propriété littéraire et artistique prévue par les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures sur la propriété intellectuelle, soit 70 ans à compter du décès du dernier auteur. Le collecteur peut à tout moment demander à ce qu'un avenant vienne augmenter l'étendue des droits cédés.

#### **ARTICLE 6 – Exclusivité**

Le collecteur garantit à Dastum ne pas faire l'objet d'un contrat d'exclusivité interdisant la présente autorisation.

#### **ARTICLE 7 – Litige et droit applicable**

La loi applicable au présent contrat sera la loi française.

Toute contestation qui résulterait de ce contrat fera l'objet dans un premier temps d'une conciliation menée par une personne choisie par les deux parties.

En cas de non résolution du litige par une conciliation, celui-ci sera porté devant les tribunaux français, compétents pour le présent contrat.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
En deux exemplaires originaux

Le président,  
Ronan GUEBLEZ

Le collecteur

## *Table des figures*

Figure 1 Entrée dans la base de données de Dastum .....	53
Figure 2 Carte des points de consultation des archives sonores de Dastum .	54

## *Table des tableaux*

Tableau 1 Contenu des fonds sonores des phonothèques .....	33
Tableau 2 La fréquentation des centres d'archives sonores (données 2000) .	40